

Livre Blanc

LA NORMANDIE, HORIZON 2020+

DÉCEMBRE 2011



ILS ONT PARTICIPÉ À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE

Christine BACHELEZ

Conseil Général de la Manche
Directeur de projets auprès
du DGS

Claudine BLAIN

Conseil Général du Calvados
Directrice générale adjointe
jeunesse, culture et territoires

Pascal BULÉON

Maison de la Recherche en
Sciences Humaines de Caen
Directeur

Gérard BUREL

Conseil Général de l'Orne
Président honoraire

Philippe CLÉRIS

Collectif "Bienvenue en
Normandie"

Claude DELAHAYE

Pays d'Ouche - Président

Eric DEPARDIEU

IUT Alençon
Professeur agrégé
en économie et gestion

Jean-Karl DESCHAMPS

Conseil Régional
de Basse-Normandie
1^{er} Vice-président

Armand FRÉMONT

Géographe

Xavier GIZARD

Consultant indépendant

Daniel GUERREAU

Nucléopolis - Président
CESER - Vice-président

Anne HÉBERT

Communauté de communes
de Sèves Taute - Présidente

Daniel JAMME

Association "CIDRE"
Président

Thierry JEANTET

EURESA - Directeur général

Sylvie LE CALVEZ

Collectif Ville-Campagne

Michel LEPETIT

Truttemer le Grand - Maire

Jean LÉVÊQUE

Institut d'urbanisme de Paris
Professeur, concepteur de
Normandie Métropole

James LOUVET

Président de la FDCuma
du Calvados

Bertrand MACÉ

Conseil Général de la Manche
Conseiller technique

Régine MONTROYA

Scène Nationale d'Alençon
Directrice

Jean-Yves PINEAU

Collectif Ville-Campagne

Laurent PROTIN

Normandie Incubation
Directeur

Thomas PROCUREUR

IEP Rennes
Enseignant chercheur

Pierre RADANNE

Futur Facteur 4
Fondateur expert dans
les politiques énergétiques

Bernard RAVEAU

ENSICAEN, CNRS
Chercheur

Michel THOURY

Ville de Saint-James - Maire

Josette TRAVERT

Université de Caen - Présidente

Luc VAN RYSSEL

UIMM de l'Orne - Président
Commission sociale de l'UIMM
Nationale - Président

Jean VINET

Pôle national des arts du Cirque
de Basse-Normandie - Directeur

ORGANISATION ET ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Conseil Régional de Basse-Normandie s'est appuyé pour réaliser ce livre blanc sur deux structures : CreActive Place et l'Institut Destrée. C'est le premier Vice-Président de la Région, Jean-Karl Deschamps, le Directeur de l'Aménagement et du Développement Durables, François Lorfeuvre et le service "Etudes Informations Géographiques" (et plus particulièrement Hélène Touchard et Jean-François Mury) qui ont animé l'ensemble de la démarche.

CreActive Place, le pôle des futurs

Pôle de prospective et de créativité au service des entreprises et des collectivités, CreActive Place organise régulièrement des sessions de travail permettant à un groupe de faire émerger des idées, de mûrir un avant-projet, de découvrir de nouveaux concepts, de construire l'avenir d'un métier, d'une ville, d'un territoire...

Le pôle fédère un réseau d'experts dans des domaines très variés, du management de projet aux technologies d'avant-garde, de designers et d'artistes. Ils ont en commun une réflexion prospective appliquée et une forte sensibilité aux évolutions de notre société et de nos comportements.

Espace de mutualisation des connaissances, carrefour de rencontres, de croisement des idées et des compétences autour du thème "construire les futurs", CreActive Place facilite ainsi les connexions entre les mondes de l'entreprise, de la recherche, de l'art, du design et des territoires.

Institut Destrée

Philippe Destatte est Directeur général de l'Institut Destrée, centre de recherche et think tank européen localisé à Namur (Wallonie) et spécialisé dans le développement régional. Il est également administrateur et président du Collège européen de prospective territoriale et membre du Planning Committee du Millennium Project fondé par le Conseil américain de l'Université des Nations-Unies à Washington.

Comme chercheur et comme consultant, il est fort d'une expérience de vingt ans dans le domaine de la prospective.

LA NORMANDIE, HORIZON 2020+

CONSTRUCTION DE LA VISION FUTURE
DU TERRITOIRE BAS-NORMAND



Laurent Beauvais - Président de la Région

La Région a mis en place, en janvier 2011, un groupe de prospective chargé de réfléchir à l'avenir de « la Normandie à l'horizon 2020 et au-delà ». Composé d'une trentaine d'acteurs majeurs de la recherche, enseignement supérieur, culture, entreprises, collectivités, associations, - ce groupe a élaboré un diagnostic des atouts et opportunités de la région, et, surtout, identifié les enjeux prioritaires pour faire de la Basse-Normandie en 2020 et au-delà une région plus solidaire et plus innovante. Les contributions collectives des réunions de travail et les apports écrits individuels ainsi que les sept temps de concertations avec les bas-normands ont permis la réalisation du présent livre blanc « La Normandie à l'horizon 2020 et plus ».

Ce livre blanc, propose, autour de trois grands axes « Elaborer un nouveau modèle de développement », « Affirmer une région ouverte, connue et reconnue » et « Construire une région pour et avec les jeunes », neuf orientations qui doivent permettre d'anticiper les mutations de notre société.

Je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la construction de cet ouvrage, et plus particulièrement les membres du groupe de réflexion prospective, qui ont su, au travers de la richesse de leurs échanges, tracer des orientations pour préparer l'avenir de la Basse-Normandie.

Le Plan Stratégique Régional, nourri de cette réflexion, constituera le document qui pourrait orienter notre action à l'horizon 2020 et plus. Pour cela, la Région doit disposer de véritables moyens et de compétences renforcées à la hauteur de l'ambition exprimée dans ce document. La réussite de ce Plan ne peut être que collective. L'Etat, les Départements, les Agglomérations, les Communautés de Communes, les acteurs économiques, les associations,... sont autant d'acteurs qui peuvent contribuer à répondre aux défis auxquels notre région sera confrontée.

Laurent Beauvais



SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE	6
Un groupe de prospective largement ouvert aux divers partenaires.....	6
Une réflexion prospective menée en concertation avec les territoires et les acteurs régionaux.....	6
Plan Stratégique Régional (PSR).....	7
DIAGNOSTIC PROSPECTIF	9
Le risque de fragilisation du modèle durable normand.....	9
Des incertitudes territoriales à surmonter.....	10
Un potentiel normand remarquable à valoriser.....	11
Des espaces existants pour des conquêtes futures.....	13
Un système d'innovation et de créativité à renforcer.....	14
Une économie qui s'engage vers de nouvelles voies.....	15
ENJEUX DE LONG TERME ET ORIENTATIONS POTENTIELLES	19
Elaborer un nouveau modèle de développement.....	19
› S'appuyant sur le maillage territorial.....	19
› S'appuyant sur l'accessibilité aux services et aux ressources culturelles.....	22
› Répondant aux défis du changement climatique et de l'énergie.....	23
Construire une région pour et avec les jeunes.....	26
› En rendant les jeunes "acteurs" de la vie régionale.....	26
› En renforçant l'attractivité économique.....	29
› En développant l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et l'emploi.....	33
Affirmer une région ouverte, connue et reconnue.....	38
› En renforçant et en développant les coopérations internationales et interrégionales.....	38
› En développant et en valorisant la façade maritime.....	40
› En s'intégrant dans l'espace européen en construisant une euro-région maritime.....	41
ANNEXES	45
GLOSSAIRE	99
POUR EN SAVOIR PLUS	101

MÉTHODOLOGIE

Un groupe de prospective largement ouvert aux divers partenaires

Une première phase d'exercice de prospective territoriale a été mise en place durant le premier semestre 2011 pour définir et mieux positionner la réflexion du Plan Stratégique Régional (PSR) engagé par la Région Basse-Normandie.

Cette démarche collective a, dans un premier temps, mobilisé vingt huit experts et acteurs du territoire bas-normand qui ont identifié et défini les enjeux qui leurs paraissent prioritaires pour le développements de la Région à l'horizon de 2020 et au delà (2020+). Ce travail a pris en compte non seulement les potentialités déjà présentes sur le territoire, sur lesquelles il faudra s'appuyer, mais aussi celles qui devront être développées pour accroître l'attractivité régionale.

Ce premier volet de la démarche prospective a été organisé en trois grandes étapes qui se sont déroulées de janvier à avril 2011 :

> 1^{ère} étape : le diagnostic prospectif

C'est une analyse collective qui apporte une connaissance de la situation actuelle de la Région ainsi que la description de l'évolution potentielle du territoire et de ses acteurs. Le diagnostic prospectif fait donc apparaître les tendances internes et externes d'évolution, les ruptures, les opportunités, et les risques potentiels qui peuvent impacter le territoire.

> 2^{ème} étape : les enjeux de long terme

C'est l'expression et l'identification des problématiques qui portent un potentiel de changement et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour déterminer la stratégie. La formulation des enjeux s'appuie sur les acquis du diagnostic prospectif.

> 3^{ème} étape : les orientations potentielles

Ce sont les premières réponses (futurs souhaitables) aux enjeux de long terme. Au travers de ces orientations, les membres du groupe se sont posés la question de l'image du futur qu'ils voulaient donner à la Basse-Normandie à l'horizon 2020+, tout en anticipant un certains nombre de futurs possibles à ce même horizon.

Une réflexion prospective menée en concertation avec les territoires et les acteurs régionaux

Faisant suite à ces quatre grandes étapes, une deuxième phase de la démarche prospective a permis d'engager la concertation avec l'ensemble des acteurs des territoires bas-normands autour des enjeux identifiés et des actions à développer pour la Normandie à l'horizon 2020+.

Durant les mois de mai et juin 2011, sept rencontres ont été organisées sur l'ensemble des départements bas-normands, pendant lesquelles 500 acteurs présents ont pu réagir et s'exprimer par rapport aux grands enjeux identifiés, et proposer de nouvelles pistes de réflexion.

Quatre réunions de concertation ont, dans un premier temps, été proposées autour des thématiques relatives aux schémas régionaux en cours d'élaboration :

> 1^{ère} réunion thématique : l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), cette réunion a eu pour objectif de faire dialoguer le monde de l'économie et le monde de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche, et de chercher des pistes afin de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir d'orientations partagées entre les partenaires.

> 2^{ème} réunion thématique : les transports et la mobilité

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Infrastructures de Transport, cette réunion a eu pour objectif de confronter les idées autour des questions de la mobilité de proximité et du raccordement du réseau bas-normand au réseau européen, en privilégiant des modes de transport plus propres.

> 3^{ème} réunion thématique : l'action internationale

Dans le cadre de l'élaboration du cadre de l'action internationale régionale, cette réunion a eu pour objectif de rechercher les moyens de l'intégration de la Basse-Normandie dans l'espace européen et dans le monde ainsi que sur les principes qui devront guider la politique internationale régionale à horizon 2020+.

> 4^{ème} réunion thématique : l'économie et l'innovation

Dans le cadre de la réactualisation de la charte Régionale d'Innovation et de Développement Économique Stratégique (CRIDES), cette réunion a eu pour thème la question de l'attractivité de la région à travers un éclairage sur les secteurs de l'économie agricole et de l'économie maritime.

Dans un second temps, trois réunions de synthèse ont été organisées respectivement à Cherbourg, Alençon et Caen pour nourrir la réflexion autour de deux thèmes majeurs pour le territoire :

> 1^{er} thème : vers un nouveau modèle de développement

Concertations autour de la question : "Expériences normandes : vers un nouveau modèle de développement basé sur une organisation multipolaire, la coopération et la solidarité".

> 2^{ème} thème : penser et construire l'avenir pour et avec les jeunes

Concertations autour de la question : "Quelle politique pour la jeunesse à l'échelle de la Basse-Normandie, quels partenariats construire ?".

Le livre blanc " La Normandie à l'horizon 2020+ " rassemble de manière synthétisée l'ensemble des éléments produits par le groupe de prospective et les réunions de concertation.

Le Plan Stratégique Régional (PSR)

Sur la base du livre blanc, la région élaborera son Plan Stratégique Régional, document d'orientations qui engagera l'action régionale à l'horizon 2020+. Le PSR proposera ainsi les orientations que la Région retient pour répondre aux défis identifiés par le livre blanc et contribuer à ce que la Basse-Normandie se projette vers la Normandie de demain.



DIAGNOSTIC PROSPECTIF

Le risque de fragilisation du modèle durable normand

Comme la grande majorité des territoires français, la Basse-Normandie révèle aujourd'hui certaines faiblesses : risque de perte d'attractivité des villes petites et moyennes, menaces sur la qualité de vie liée à l'étalement urbain (péri-urbanisation) pression foncière sur le littoral, perte de centres de décision économiques, risque de déprise agricole... Le choix a été fait ici de pointer ce qui apparaît comme des faiblesses et de laisser volontairement de côté les atouts du territoire régional.

Un risque de faible attractivité des petites et moyennes villes auprès des jeunes, dû notamment à leur désindustrialisation progressive et à leur image en déclin¹.

Etudier, vivre et travailler dans les villes moyennes en Basse-Normandie semble rarement correspondre à un premier choix chez les jeunes. Dans certaines villes pourtant, des formations spécifiques et différentes de celles proposées à Caen existent et les jeunes bénéficient de bonnes conditions de travail. Alençon, qui a développé des formations spécifiques en particulier en logistique et transport, avec des débouchés assurés, en est un exemple révélateur.

S'il faut nuancer ce constat - les effets négatifs des hyper congestions urbaines étant de plus en plus ressentis par les habitants et entraînant le retour des populations vers les villes moyennes - il paraît néanmoins nécessaire d'engager un travail pour apporter des réponses en termes de nombre et de qualité de services. Trop souvent, les villes moyennes bas-normandes ont été considérées comme des portes de sortie et non comme des portes d'entrée. Il s'agira dès lors de valoriser et de consolider l'ancrage d'excellence, que ce soit en termes de formation ou d'autres services.

Le manque d'attractivité des villes moyennes pourrait également s'expliquer par l'insuffisance des transports collectifs (arrêt des bus à 19h, manque de TER) ; tous ces éléments participent à une énergie de vie sur un territoire et dans une ville et sont des facteurs importants d'attraits pour les jeunes.

La qualité de la vie, les ressources agricoles et la durabilité dans les espaces ruraux sont fragilisées tant par certains aspects du développement touristique et la périurbanisation que par certaines pratiques agricoles².

La région Basse-Normandie doit répondre à un enjeu global de développement durable qui s'illustre dans plusieurs domaines. Par exemple, un des atouts de la Basse-Normandie est sa qualité de vie ; elle est à la source de sa grande attractivité touristique. Or, ce facteur peut être mis en cause lorsque le développement du tourisme ne prend pas en compte l'environnement.

Les ressources agricoles sont également menacées par le phénomène de périurbanisation par mitage, avec une prolifération de lotissements qui nuit à la qualité paysagère, et le phénomène quasiment caricatural de développement urbain sur les meilleures terres agricoles de la région, rendant l'accès du foncier difficile pour les jeunes exploitants agricoles. On consomme ainsi le territoire par une urbanisation étalée, grignotant petit à petit les terres exploitables pour l'agriculture, qui reste encore la première richesse de la Basse-Normandie.

¹ Le Tableau n°1 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

² La cartographie n°11 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

Par ailleurs, certaines pratiques agricoles intensives posent la question de la protection de l'environnement (ressource en eau, paysage...) ou génèrent des conflits d'usage. Il apparaît nécessaire de maîtriser les effets négatifs de certaines pratiques agricoles en s'appuyant sur le savoir-faire agricole bas-normand.

Le risque d'affaiblissement du modèle de développement rural par la diminution des services.

Certains espaces ruraux souffrent de la diminution des services (absence par exemple de professionnels de santé, notamment dans la Manche et dans l'Orne) qui pourrait affaiblir le modèle de développement polycentrique de la Basse-Normandie, basé sur un réseau de villes moyennes et de pôles ruraux.

Tendre vers un modèle territorial où l'on ne parlerait plus de canton avec plusieurs communes rurales, mais bien de ville avec plusieurs quartiers, semblerait plus pertinent à l'image de l'expérience intéressante de la "commune/canton" d'Isigny-le-Buat dans la Manche.

Des incertitudes territoriales à surmonter

Desserte ferroviaire, avenir du secteur automobile, capacité à capter les flux économiques et démographiques, coopération avec les voisins et l'Île-de-France, coopération spécifique avec la Haute-Normandie : plusieurs incertitudes donnent lieu à une série de constats.

La volonté des territoires ruraux de bénéficier de moyens de communication de qualité : desserte à très haut débit et desserte ferroviaire.

Les territoires ruraux revendiquent l'accès aux moyens de communication (très haut débit et desserte ferroviaire) dans leur stratégie d'attractivité. Cette question se pose en terme de formation pour les jeunes, mais aussi et surtout en termes de travail et de capacité à pouvoir accueillir de nouvelles entreprises et donc de nouveaux emplois.

La reconfiguration nécessaire de l'espace institutionnel régional, tant dans la logique du développement de l'estuaire de la Seine que par l'idée d'unifier une "Normandie en miettes".

L'espace que Caen et la Basse-Normandie partagent sur l'estuaire de la Seine avec Rouen, Le Havre et la Haute-Normandie, présente un important potentiel de développement. L'aménagement de l'ensemble du territoire doit être pensé à l'échelle de ce potentiel afin d'éviter le risque d'avoir une "Normandie en miettes". Une Normandie ignorant les arrière-pays ruraux, abandonnant les territoires du sud de la Normandie aux attractions métropolitaines extérieures, se retrouverait absorbée par l'expansion parisienne.

Par ailleurs, le destin du Havre étant d'être "le port de Paris", la Basse-Normandie pourrait être marginalisée si elle ne participait pas, par son projet et une dynamique propre mais concertée avec ses partenaires, au développement de l'espace Seine-Normandie.

La faiblesse à long terme de la mobilisation de l'épargne pour le développement d'activités économiques endogènes ou mixtes (capitaux extérieurs).

Plusieurs questions doivent être anticipées : quelle maîtrise auront les acteurs régionaux en 2020 sur les flux d'argent privés nécessaires au développement ? La culture traditionnelle de l'épargne tournée vers le patrimoine, vers la tradition rurale et agricole, ne pourrait-elle pas être canalisée vers les futures activités économiques, endogènes ou mixtes sur les territoires ?

On constate aujourd'hui une quasi-absence de mécanismes d'orientation et de canalisation de l'épargne : outre "Normandie Capital Investissement", qui permet de mobiliser les capitaux au profit des entreprises régionales, l'incubateur "Normandie Incubation" rassemble actuellement une quarantaine de start-up dont les plus prometteuses ne voient pas aujourd'hui de perspective de développement en Basse-Normandie. Quasiment aucune solution en capital ne peut leur être proposée et les subventions des pouvoirs publics sont généralement limitées à hauteur des fonds propres des entreprises.

Développer des instruments de capitalisation de fonds régionaux et éviter le financement de l'innovation par la subvention paraît être un défi à relever pour l'avenir. Un volet d'un futur grand emprunt régional pourrait être consacré à cette question.

Attirer, en ciblant les aides régionales, de nouveaux projets d'investissements mobiles étrangers à forte valeur ajoutée susceptibles de créer de l'emploi et d'apporter un certain nombre de technologies paraît également important³.

Une approche de la problématique de la jeunesse à élargir.

La problématique des jeunes est souvent posée de la manière suivante : comment garder nos jeunes sur le territoire ? Cette approche de la problématique des jeunes reste assez étonnante, voire contradictoire lorsqu'on encourage ceux-ci à circuler et s'ouvrir à d'autres choses.

Il faut accepter que les jeunes aient vocation aujourd'hui à quitter le territoire, à voyager en Europe et dans le monde. La question de la jeunesse doit principalement se poser en terme d'attractivité : comment peut-on attirer les jeunes en Basse-Normandie ? Comment garder aussi les jeunes qui veulent rester ? La problématique est par ailleurs abordée de manière beaucoup plus dynamique sous cet angle.

Il est également important de bien considérer les différentes typologies de jeunes sur le territoire afin d'apporter une réponse personnalisée à un public avec des problématiques très variées. Les jeunes qui poursuivent leurs études ont en effet des demandes différentes de ceux en apprentissage ou bien encore de ceux qui entrent dans la vie active.

Un potentiel normand remarquable à valoriser

Des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales riches et variées, une recherche de qualité dans plusieurs domaines, l'importance de Caen, un maillage de petites villes dynamiques, des économies sociales et résidentielles en développement, un tissu de PME prometteur, une ruralité et une agriculture volontaires, une économie maritime à développer : plusieurs constats ressortent sur la base de ce potentiel bas-normand.

La tension entre, d'une part, les ressources en termes de qualité, de potentialités de la Basse- Normandie et, d'autre part, la taille et la visibilité trop faibles du territoire.

La Basse-Normandie est une région qui dispose de ressources de grande qualité (ressources agricoles, culturelles, maritimes etc.) mais sa taille et sa visibilité restent souvent trop faibles.

Ces grandes qualités propres au territoire bas-normand, souvent mésestimées, risquent de disparaître si elles ne sont pas valorisées et donc rendues à la fois visibles et attractives.

³ Cf. La cartographie n°10 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

Dans un monde où l'effet de taille est essentiel, il conviendrait de s'appuyer sur les coopérations et le travail en réseau.

La nécessité d'un développement en matière culturelle et d'une confiance partagée avec les acteurs culturels, éléments essentiels du développement d'un territoire.

La culture est d'abord un élément de cohésion sociale et d'épanouissement individuel. C'est aussi un levier, un moteur de développement économique, de développement de la mobilité, et elle compte indéniablement dans le potentiel de la région. Il ne faut pas oublier que la Normandie a une notoriété internationale liée à son histoire et à son rayonnement. "Normandie impressionniste" en est l'exemple. Beaucoup de territoires, en France comme à l'étranger, se sont déjà appuyés sur la culture pour se développer comme Lille et Marseille avec la Capitale européenne de la Culture, ou Séville.

L'enjeu des prochaines années serait certainement de faire coïncider les préoccupations du secteur culturel avec celles des secteurs économiques et de l'éducation (besoin d'un éclairage concerté entre les différents secteurs).

Par ailleurs, si on observe une réelle volonté de la part des 22 pays d'accueil haut et bas-normands de travailler ensemble sur la mise en commun de vecteurs porteurs au travers de la Fédération Normande des Pays d'Accueil Touristiques, et s'il existe une réelle volonté de réunir les acteurs culturels des deux Normandie, on constate un déficit sur les méthodes : comment peut-on réunir ces différents acteurs haut et bas-normands de manière plus efficace que ce qui est fait aujourd'hui ? (exemple : Il n'y a pas de grand orchestre régional symphonique partagé par les deux Normandie).

La légitimité de Caen et de son agglomération, portée par sa position centrale favorable pour développer une économie d'avenir et s'affirmer comme la technopole régionale dans le cadre d'un réseau des métropoles de Normandie.

L'enjeu de dépasser le seuil des 200.000 habitants pour l'agglomération caennaise est ambitieux mais il permettrait à la métropole normande d'apparaître dans les comparaisons nationales souvent réalisées à partir de ce seuil critique⁴.

Le besoin d'un minimum d'autonomie territoriale pour les villes normandes afin de pouvoir fixer l'avenir dans le but d'intégrer l'évidence normande.

Les villes normandes ont besoin de dépasser leurs frontières pour construire de manière évidente La Normandie. Le patrimoine, la culture, le tourisme et la nature sont quatre piliers sur lesquels le territoire peut compter pour se positionner et orienter le développement régional.

Un nouveau rapport entre l'homme et la mer pour développer de nouvelles ressources : énergies marines, valorisation de la mer et de la pêche, etc.

La mer est une grande richesse mais la Basse-Normandie n'arrive pas suffisamment à l'exploiter et la position des différents acteurs est souvent défensive par rapport au littoral. On observe tout particulièrement une difficulté à capter de nouvelles ressources alors que le potentiel du territoire est considérable. Si le Raz Blanchard – un des courants de marée les plus puissants d'Europe au large de la pointe du Cotentin – représente 50% du potentiel hydroléon français, on constate aujourd'hui une difficulté à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de ce sujet.

⁴Cf. La cartographie n°2 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

Des espaces existants pour des conquêtes futures

Capacités linguistiques, liens avec l'Angleterre, mobilité de la population, marque territoriale "Normandie", multiplicité des structures d'accompagnement : plusieurs constats ressortent sur ces différents points.

Un impératif d'affichage international des acteurs normands, de renforcement des liens avec l'Angleterre et surtout de développement des capacités culturelle et linguistique, notamment en anglais.

La Normandie est de toute évidence une région potentiellement ouverte sur le monde et accessible par la mer au monde anglo-saxon (Sud-Est de l'Angleterre et Londres notamment, Etats-Unis), mais qui manque d'exemplarité en terme d'apprentissage des langues étrangères (notamment l'anglais) au niveau scolaire.

On constate que la Basse-Normandie n'affiche pas résolument une approche d'ouverture vers la pratique de l'anglais et vers l'international : manque d'affichage des partenariats avec les universités ou écoles étrangères par exemple, manque d'écoles bilingues et de projets de coopération avec l'Angleterre pourtant proche.

Aujourd'hui, ne pas maîtriser l'anglais lorsqu'on intègre une entreprise, même lorsqu'il s'agit d'un poste ne nécessitant pas directement la pratique de la langue, peut être un réel handicap sur le moyen et le long terme : handicap pour la polyvalence et la mobilité de l'employé, qui est de plus en plus amené à évoluer au sein de l'entreprise.

A noter que ce déficit dans l'apprentissage des langues est un phénomène observé à l'échelle nationale, et que quelques collectivités en Basse-Normandie ont déjà franchi le pas et mis en place des actions innovantes pour pallier cette difficulté : on notera par exemple l'initiative "Speak for teens" développée en Basse-Normandie, qui permet aux établissements scolaires de pouvoir bénéficier chaque année d'un accompagnement complémentaire dans la pratique - par les plus jeunes - de la langue anglaise, au travers de la mise à disposition d'étudiants étrangers ("Native English speakers").

Enfin, au niveau de l'enseignement dans les classes secondaires, il conviendrait d'étudier les possibilités de création de classes et sections bilingues, voire d'un lycée international.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, malgré les collaborations importantes établies avec la Grande-Bretagne par les universités de Caen, Rouen et Le Havre, le concept d'une université bilingue franco-anglaise ne s'est pas concrétisé.

Une population peu mobile, ce qui est susceptible de générer de l'isolement, de nuire à l'attractivité, de limiter les échanges culturels et donc la capacité d'innovation.

Pour créer et innover, il est nécessaire de faire preuve d'ouverture d'esprit : c'est en ce sens que la mobilité est importante et qu'elle doit être encouragée. Le départ des jeunes n'est donc pas évoqué comme un problème en soi, bien au contraire, mais il le devient à partir du moment où ceux-ci ne reviennent pas sur le territoire.

Or, ce constat est fait en Basse-Normandie : trop peu de jeunes bas-normands reviennent s'installer dans leur région. Constat lié à un problème d'infrastructures ? Culturel ? D'un manque d'attractivité en termes d'emploi ? D'un manque d'attractivité des villes moyennes ? Le niveau des salaires proposé et la faiblesse de l'offre en termes d'emplois, notamment en emplois qualifiés, restent probablement les raisons principales pour lesquelles les jeunes bas-normands ne reviennent pas dans leur région : le cadre de vie est un élément de moins en moins déterminant aujourd'hui pour eux, contrairement au fait de trouver du travail. Néanmoins, on doit reconnaître les efforts réalisés par les villes moyennes du bocage (St Lô, Coutances, Granville, Vire, Flers, Argentan, Alençon) pour une offre culturelle attrayante pour les jeunes adultes notamment au niveau du spectacle vivant (scène régionale "pop rock" très active).

Donner une nouvelle dynamique à la communication sur la Normandie en s'appuyant sur l'identité du territoire, tout en la dépassant.

Vue de l'extérieur, la Basse-Normandie est un territoire où il fait bon vivre, où l'on trouve une certaine tranquillité, une sérénité. Si ce n'est pas pour autant négatif, il conviendrait de donner une nouvelle dynamique et une nouvelle image à cette région, en ne contournant pas son identité très forte de territoire agréable, mais en l'exploitant, en la valorisant et en la dotant de nouveaux axes de développement.

Ce constat est d'autant plus probant que chaque région de France offre une grande qualité de vie, ou du moins peut se targuer de l'offrir, et l'argument ne vaut donc pas uniquement pour la Basse-Normandie. Cependant, il y a sûrement un axe différenciateur sur lequel travailler par rapport aux autres régions sur le plan de la communication : par exemple le secteur maritime ou la Normandie comme territoire de la "recréation" de soi à partir des expériences méditatives fortes que propose l'héritage historique ou culturel normand (cf. la réflexion déjà engagée sur ce sujet par le Comité Régional du Tourisme).

La multiplicité des structures stratégiques d'accompagnement et de concertation des entreprises qui dilue l'implication et disperse l'effort commun.

C'est un problème qui n'est pas propre à la Basse-Normandie, mais que l'on constate aussi au plan national. Les groupes d'entrepreneurs et d'industriels sont de plus en plus sollicités de part et d'autre, mais n'ont pas un temps extensible, ni forcément les moyens d'action pour faire avancer les choses et faire bouger profondément les positions.

L'engagement des chefs d'entreprise dans de multiples sollicitations dilue leur niveau d'implication et peut freiner les avancées sur des actions de fond ; cela peut même s'avérer parfois contre-productif.

Un système d'innovation et de créativité à renforcer

Enseignement supérieur et recherche, liens formation-emploi, système de valorisation de l'innovation, leadership dans les pôles de compétitivité : tous ces sujets-clés donnent lieu aux constats suivants.

Des progrès substantiels réalisés dans l'adéquation entre les formations et les secteurs d'activités au plan régional, mais des difficultés au niveau des lycées et des écoles.

On constate aujourd'hui une relative cohérence et une concordance dans l'adéquation entre le socle des formations proposées par l'enseignement supérieur et les attentes des entreprises. L'enjeu se situe désormais davantage dans l'anticipation des métiers à venir et dans "le développement des capacités à s'adapter".

Cependant, le passage formation-emploi n'est pas encore automatique, des ruptures s'opèrent dans certains secteurs où le lien avec les professionnels est insuffisant (manque d'informations sur l'orientation).

Le constat est moins positif au niveau des écoles et des lycées, où l'on observe un vrai problème de collaboration avec les entreprises et les industries de proximité, un problème sur l'information et l'orientation.

Un repositionnement et une nécessaire clarification face aux mutations de l'enseignement supérieur et de la recherche.

On observe depuis quelques années une dynamique de concentration impulsée au niveau national par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les organismes de recherche. Le Plan Campus qui n'a financé qu'une quinzaine de grands sites, l'incitation à la constitution de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), les appels à projets (ANR, investissements d'avenir dans le cadre du grand emprunt,...) redessinent les lignes entre les régions et entre les universités et incitent à la structuration de réseaux.

Or, dans ce paysage en recomposition rapide, la Basse-Normandie, ou plutôt la Normandie au sens large, est une région dont le projet de PRES, Normandie Université, a abouti très tardivement malgré des coopérations importantes tant en formation qu'en recherche. Ce retard de structuration d'un PRES interrégional entre Basse-Normandie et Haute-Normandie, préjudiciable face aux enjeux, est une des manifestations de la difficulté à coopérer entre territoires voisins.

Le défi majeur à relever est donc le suivant : comment œuvrer avec l'ensemble des acteurs pour que la région continue de peser dans le domaine de la recherche ?

S'impose alors la nécessité de faire des choix, de mieux mettre en avant les points d'excellence qui existent dans les domaines de l'innovation et de la recherche en Normandie ; et de les affirmer pour compter face aux autres régions dans l'échiquier national.

Une économie qui s'engage vers de nouvelles voies

Des excellences bas-normandes, des potentialités touristiques, un tissu industriel assez bien réparti mais une valeur ajoutée relativement modeste, des entreprises peu tournées vers l'extérieur : plusieurs constats ont été évoqués.

Un territoire qui reste dans "l'angle mort" de l'hexagone et de l'Europe au regard des flux économiques. Une coopération difficile avec les voisins et l'Île de France.

Si la région est géographiquement très bien située (La Manche et la côte anglaise, la Basse Seine et la région parisienne, l'Ouest breton), on constate néanmoins que, par rapport aux grands courants de transport, elle constitue un véritable "angle mort".

Capter les flux, en particulier les flux économiques, apparaît comme le défi majeur à relever pour les trente ans à venir, ce qui rejoint la nécessité d'entamer de réels projets de coopération avec les régions proches que sont le Centre, les Pays de la Loire, la Bretagne et l'Île de France ainsi que de mettre en œuvre une coopération spécifique avec la région Haute-Normandie.

Il y a cependant eu un changement important sur le plan autoroutier avec un désenclavement plutôt réussi (A84, A28, A88, A13). Certains prestataires logistiques comme Partner Logistics se sont notamment installés sur le territoire et le perçoivent d'une manière très positive.

La perte des centres de décisions économiques et la faiblesse du dialogue entre les acteurs régionaux et les investisseurs exogènes.

L'absence des centres de décisions en Basse-Normandie ne doit pas empêcher, à travers les entreprises présentes sur le territoire, d'attirer les investisseurs exogènes. Les entreprises implantées sur le territoire bas-normand doivent être considérées comme des portes d'entrée pour atteindre les centres de décisions.

Il existe de vraies réussites en Basse-Normandie en termes de grands chantiers et de grands projets. L'enjeu consiste à capitaliser sur ces savoir-faire et les valoriser auprès des centres de décisions afin de ramener en Normandie des centres de décisions grâce à la mise en réseau des métropoles normandes pour atteindre le seuil critique nécessaire.

Les incertitudes du secteur automobile (+ 20.000 emplois), menacé par les productions extra européennes.

Une forte économie résidentielle appelant à la satisfaction de besoins en services à la personne et très liée au vieillissement de la population régionale⁵.

On constate une forte économie résidentielle reposant sur des transferts financiers mais aussi sur l'attractivité auprès des séniors de la région métropolitaine parisienne, sur les côtes principalement, appelant la satisfaction de besoins différents en termes de logement, de services et de culture.

Les actifs participent également au développement de cette économie résidentielle. Travailleurs migrants ou télétravailleurs, ils viennent trouver en Basse-Normandie un territoire pour exercer leur activité.

Il est important de souligner que ce qui vaut en qualité de services à la personne dans cette économie résidentielle pour les inactifs, vaut aussi pour des actifs : l'offre de service attendue par les séniors installés en bi-résidence, puis en résidence, participe à l'attractivité du territoire par les actifs proches des régions limitrophes, notamment l'Île-de-France.

On constate ainsi une opportunité à saisir, avec toutefois des réserves à émettre : risque qu'un écart se creuse dans la population bas-normande entre les personnes bénéficiant de transferts sociaux et financiers avec un niveau de vie faible par définition, et les personnes venant de l'extérieur ("course à l'or gris" dénoncée par Jean Ollivro) - risque qu'un écart se creuse entre les territoires bénéficiant de cette économie et les autres, moins attractifs.

La question de la répartition sur le territoire de populations aux revenus et aspirations contrastés, doit être posée à travers l'élaboration de documents d'urbanisme : Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Attention enfin au risque de division sur le territoire entre la Basse-Normandie littorale, urbanisée, connectée à Paris, et l'arrière-pays rural.

Une économie sociale, bien ancrée sur le territoire, vecteur de développement durable et intégratif de façon globale⁶.

L'émergence de petites et parfois moyennes entreprises dans le secteur agro-alimentaire, les produits de la mer ou dans la nouvelle économie.

La Basse-Normandie possède un tissu d'entreprises prometteur, dû à l'émergence de petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'agroalimentaire, des produits de la mer ou de la nouvelle économie. Il s'agit aujourd'hui de s'appuyer sur ce potentiel pour en faire un réel atout de développement.

⁵ La cartographie n°4 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carluier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>.

⁶ La cartographie n°6 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carluier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

Des pôles et des filières diversement innovantes avec des zones de fragilité et des priorités insuffisamment ciblées (leadership faible dans les pôles de compétitivité).

Les pôles de compétitivité de Basse-Normandie sont souvent mis en avant mais un constat ressort : il y a très peu de pôles de compétitivité dans lesquels la Basse-Normandie bénéficie d'un rôle de leader, à l'exception du Pôle équin. En parallèle, on observe que la grande majorité des adhérents du Pôle TES (Transactions Électroniques Sécurisées) ne sont pas implantés en Basse-Normandie.

Les priorités ne sont pas suffisamment affichées sur les secteurs les plus porteurs du territoire : le Pôle Nucléopolis en est un exemple. Une coopération renforcée avec la région Haute-Normandie permettrait de renforcer la présence normande au sein de ces pôles (cf. le Pôle Mov'eo sur l'automobile partagé avec l'Île-de-France).

Pourtant des compétences et des potentiels d'innovation existent dans des secteurs comme la mer et le littoral, ou encore la plasturgie (Alençon), mais ils sont insuffisamment fédérés et manquent encore de visibilité.



ENJEUX DE LONG TERME ET ORIENTATIONS POTENTIELLES

Elaborer un nouveau modèle de développement

> S'appuyant sur le maillage territorial

Enjeu n°1

Comment élaborer un nouveau modèle de développement en Normandie s'appuyant sur le réseau des villes moyennes⁷, associé à un réseau métropolitain normand Caen-Rouen-Le Havre, sur l'espace atlantique européen, sur une coopération efficace entre collectivités territoriales, sur la solidarité, la qualité de vie, l'innovation, et mobiliser les acteurs privés et publics, en particulier les différents échelons de gouvernance, autour de ce modèle ?

Le maillage territorial entre les acteurs économiques publics et privés n'intègre pas toutes les dimensions utiles au développement de la région et reste assez flou dans sa stratégie de développement.

Orientations et actions potentielles liées à l'enjeu n°1

Les territoires ruraux et l'espace affirmés comme véritables atouts de demain et qui font "système" avec les dynamiques urbaines.

Si les territoires ruraux entretiennent une relation particulière à la terre, à l'espace et à l'environnement, il n'en demeure pas moins que pour exister, tout autant que l'espace urbain, ils ont besoin de projets, doivent valoriser leurs atouts, offrir des services accessibles et de qualité ou encore constituer un cadre favorable au développement économique. C'est pourquoi, il est important d'intégrer les espaces ruraux aux réflexions sur de nouvelles façons de coopérer en adéquation à chaque territoire en s'appuyant sur les compétences des villes les plus importantes.

Il faut que tous les acteurs du territoire prennent conscience et qu'ils soient convaincus de manière collective que la ruralité est un vrai atout pour la Normandie, susceptible d'être valorisée sous différents aspects, en conjuguant les atouts urbains et ruraux qui sont loin de s'opposer. Il faut être convaincu qu'une des véritables forces du territoire bas-normand dans dix ans sera l'espace !

On constate, depuis plus d'une décennie, que des territoires ruraux jadis marginalisés, connaissent un regain d'attractivité. Les modalités de cette croissance démographique sont évidemment complexes. Au désir individuel de s'installer à la campagne répondent des politiques publiques d'aménagement du territoire, mises en place à différents niveaux (Etat, Région, Département), qui tentent de s'appuyer sur cette nouvelle dynamique pour favoriser le développement des territoires ruraux. Le silence presque général des politiques d'accueil sur le fait

⁷ Cf. contribution de Jean Lévêque intitulée « L'importance des villes moyennes et petites : Une caractéristique de la Basse-Normandie » disponible en Annexe 2 p.77

urbain interroge. Aujourd'hui, si certaines villes jouent leur attractivité sur la dynamique et l'image de leurs campagnes, et de leur "territoire", les coopérations entre espaces restent largement à bâtir, et constituent un enjeu pour l'avenir.

Ce regain des campagnes procède d'une relation dialectique à la ville. C'est à la fois le fruit et la fuite de la dynamique métropolitaine. Pour le candidat à l'installation en milieu rural, être à la campagne c'est être hors de la ville, et c'est chercher une rupture par rapport à l'espace urbain ; mais c'est pour autant rester en relation étroite avec la ville, en tant que lieu de l'activité, lieu des services ou référent culturel. Les petites villes ou villes moyennes jouent par conséquent un rôle prédominant dans les parcours d'installation : soit en tant que destination provisoire (étape pour trouver un lieu de résidence plus conforme au désir des migrants), soit en tant que lieu d'implantation (lieu de compromis acceptable entre le désir de campagne d'un côté, les activités et les services de l'autre). Et, quoi qu'il en soit, les mobilités internes au territoire passent à un moment ou un autre par la ville centre (courses, loisirs, éducation, administration, activités...).

On constate aujourd'hui que la relation entre les territoires et leurs villes dans la mise à l'agenda et la mise en œuvre des politiques d'accueil est quasiment absente. Ce silence des politiques d'accueil sur le fait urbain (l'accueil étant en quelque sorte la "revanche" des campagnes sur les villes) s'avère paradoxal et problématique. Paradoxal, parce que ces politiques s'organisent généralement sur des territoires (Pays, groupes d'actions locaux) structurés de facto par une ou des villes petites ou moyennes, ou ayant un caractère périurbain ; problématique parce que les politiques de l'accueil ont besoin, pour réussir, que se tissent des rapports avec les dynamiques urbaines. A terme, la complémentarité entre l'attractivité d'un territoire rural et la qualité de l'offre de services de la (ou des) villes petites ou moyennes devra idéalement être mise en avant, pensée et actionnée.

L'approche systémique du territoire "bassin de vie" reste donc à construire dans le cadre de ces politiques d'accueil et d'attractivité en incluant de manière explicite et participative la ville centre. De la même manière, les relations entre territoire de projet et ville centre, entre territoire de projet et communautés et enfin entre communautés d'un même bassin de vie restent également à construire pour parvenir à peser sur l'attractivité territoriale.

Cinq domaines d'actions stratégiques apparaissent alors nécessaires à appréhender pour les villes centres, en lien plus qu'étroit avec l'intercommunalité et le territoire de projet (bassin de vie) : la connaissance fine des flux démographiques et des mobilités tant infra-territoriales qu'inter-territoriales ; l'image de la ville ancrée dans son territoire (singularité, cadre et qualité de vie) ; la construction d'une offre globale et transversale (triptyque des politiques d'accueil) ; la fiscalité (locale et territoriale) ; l'urbanisme (local et territorial) ; la gouvernance locale et territoriale.

L'enjeu majeur pour ces villes à terme consisterait au final à sortir d'une sorte de "splendide isolement" afin de se réenraciner dans "leurs" campagnes et de faire "système". On entend par là l'importance de développer un rapport ville-campagne fort et pertinent pour l'avenir : la ville qualifie le territoire, mais le territoire qualifie la ville. L'approche opérationnelle des politiques d'accueil peut permettre d'y parvenir de manière concertée et cohérente en s'appuyant sur le triptyque activités, réceptivités (question du logement et de l'habitat⁸), et aménités (mise en place de services, cadre de vie, lien social, rapport à l'environnement, vie socioculturelle etc⁹.

⁸ Cf. cartographie n°22 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

⁹ Cf. contribution de Jean-Yves Pineau, Sylvie Le Calvez et Vincent Piveteau intitulée « Les petites villes dans les politiques d'accueil en milieu rural : un rôle à construire » disponible en Annexe 2 p.56

Un territoire équilibré : un réseau de pôles structurants dynamiques et complémentaires.

Pour conforter sa position de région dynamique, la Basse-Normandie doit maintenant mettre en place des actions qui lui permettront de mobiliser et rassembler les acteurs du territoire et d'anticiper les mutations futures. Pour cela, elle doit élaborer un nouveau modèle de gouvernance des territoires qui prendrait en compte un meilleur équilibre entre la ville et la campagne et une meilleure définition de son espace en mutualisant les équipements et les décisions et en développant les actions en réseau¹⁰.

Il est évident que la vitalité de la Basse-Normandie vient de son maillage important de petites et moyennes villes, mais il faut être réaliste, elles sont "victimes" de l'attraction des grandes métropoles. Les grands pôles urbains doivent alors se positionner comme des moteurs de développement économique pour le monde rural : il paraît nécessaire de devoir renforcer les pôles forts de la Normandie pour qu'ils deviennent des courroies d'entraînement véritables pour les villes moyennes, celles-ci devenant des chefs de files pour les territoires ruraux.

Mettre en place un tel modèle passera forcément par un changement dans la façon de gouverner les territoires en s'orientant vers un modèle de gouvernance villes/campagnes basé sur la co-construction, et sur l'instauration d'un dialogue très fort entre ces deux mondes : il faut travailler en réseau pour permettre de l'emploi partagé et mutualiser des systèmes de décisions. Sur ce point, il conviendrait de ne pas négliger et minimiser le travail déjà effectué avec les pays, qui restent une vraie solution en termes d'espaces d'échanges entre communauté de communes, permettant de répondre ainsi aux attentes de la population sur l'évolution de leur territoire (travail en réseau, notion de partage). En effet, le pays est une dimension du territoire propice au développement de projets en lien avec la population, car il possède les atouts nécessaires : territoire d'identité et de réflexion commune. On ne peut mobiliser une population qu'à partir du moment où il y a une volonté de participer à un territoire commun, avec des valeurs partagées : en ce sens le rôle des pays comme territoires d'intervention reste particulièrement utile.

Il serait ensuite nécessaire de mettre en place l'organisation d'une coopération spécifique de finances et de projets entre les grandes collectivités territoriales (communautés d'agglomérations, conseils généraux, conseil régional) dans une dynamique qui activerait les différents niveaux et structurerait les espaces (emboîtement et mutualisation des moyens financiers et humains). Ainsi, la métropole normande Caen-Rouen-Le Havre y jouerait un rôle central en faisant travailler ensemble, et dans une logique de complémentarité, les différentes collectivités territoriales : région, département, commune, communauté d'agglomération ou de communes et l'arrière-pays en développant des démarches d'aménagement du territoire.

Cette approche ne pourra pas se réaliser sans penser à assurer une meilleure cohérence entre les outils de réflexion et de planification de l'espace (Scot¹¹), pour construire un projet partagé par le territoire en évitant la superposition des découpages administratifs et en favorisant les démarches inter-Scot.

La Basse-Normandie se doit de construire pour l'avenir une politique volontariste d'aménagement du territoire au regard de la mondialisation et des attentes du XXIème siècle ainsi que de ceux qui le vivront : une politique d'aménagement qui devra nécessairement s'appuyer sur les critères du développement durable¹².

¹⁰ Cf. contribution d'Anne Hébert intitulée « Quelques pistes de réflexion pour compléter les enjeux, après relecture du projet Normandie 2020 et en intégrant les éléments de l'intervention de Pierre Radane » disponible en Annexe 2 p.71.

¹¹ Cf. contribution de Jean Lévêque intitulée « Le SCOT dans l'aménagement du territoire régional » disponible en Annexe 2 p.77

¹² Cf. cartographies n°20 et 21 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

Caen : Technopole normande, “locomotive” du développement et de l’irrigation des territoires bas-normands.

La Basse-Normandie a la capacité de bâtir un projet de développement commun entre les trois villes normandes (Caen, Rouen et Le Havre) au sein d’un territoire proposant un réseau de villes pour une Normandie “polycentrique”. Contrairement au modèle français dominant fortement “polarisé” par la mégalopole parisienne et des métropoles “d’équilibre” régionales qui reproduisent à l’échelle régionale le modèle parisien, le défi normand est de proposer une “métropolisation décentralisée” ou polycentrique du territoire régional pour irriguer au lieu de drainer les territoires.

A terme, pourrait émerger une possible répartition des rôles entre Caen, Rouen et Le Havre pour animer le grand réseau des villes moyennes normandes qui pourraient recevoir des antennes et des décentralisations de niveau régional. Poser le principe de Caen comme “capitale de la Normandie” serait probablement passé à côté de la réalité fondamentale de la géographie urbaine normande qui est polycentrique. Néanmoins, Caen, qui est en position centrale, pourrait prétendre à être à terme une véritable technopole normande, siège du Conseil régional normand dans le cadre du réseau métropolitain Caen-Rouen-Le Havre, sachant que le Calvados est le département limitrophe de tous les autres départements.

Pour prendre une image forte, on pourrait représenter ce réseau de villes comme une bicyclette : Caen, la roue directrice avant plus légère, Rouen, la roue arrière motrice plus lourde et Le Havre, le pédalier qui par son mouvement donne l’impulsion à l’ensemble.

A terme, les politiques publiques devraient donc idéalement accompagner l’émergence d’une “polycentralité” normande originale sinon unique en France tant dans sa vitalité que dans sa diffusion profonde et équilibrée sur le territoire régional¹³.

> S’appuyant sur l’accessibilité aux services et aux ressources culturelles

Enjeu n°2

Comment prendre en compte l’importance et la diversité culturelle de la Basse-Normandie (patrimoine, histoire, créativité...) comme support de la recherche, de l’éducation et du développement d’innovations sociales et économiques futures ?

Orientation et actions potentielles liées à l’enjeu n°2

Développer l’attractivité du territoire en valorisant la diversité des ressources culturelles et en le dotant d’équipements de qualité répondant aux attentes futures.

Développer l’attractivité du territoire bas-normand, c’est affirmer et mettre en évidence l’importance d’un “bien public” régional normand patrimoine-culture-tourisme-nature pour le développement régional et l’importance de la qualité des manifestations culturelles.

Cela pourrait notamment se traduire par la création d’un réseau des institutions culturelles normandes autour des points forts de l’offre culturelle normande : le théâtre, la musique, le livre, les arts plastiques.

¹³ Cf. contribution de Philippe Cléris intitulée « Expériences normandes : ce qui existe déjà sur le territoire et qui pourrait faire naître à terme un nouveau modèle de développement territorial régional en France... » disponible en Annexe 2 p.50.

Il conviendrait également d'envisager la création, la généralisation et la conduite d'événements culturels ou sportifs majeurs en Normandie permettant à la fois d'attirer les visiteurs extérieurs et aux habitants, de se réapproprier leur propre région. L'exemple de la manifestation "Normandie Impressionnisme" est révélateur et devrait permettre à terme d'encourager et généraliser ce type de démarche.

Enfin, rendre le territoire bas-normand plus attractif et plus dynamique, c'est penser et mettre en place des équipements de qualité qui sauront répondre aux besoins et attentes des populations.

Ainsi, il serait primordial de développer un haut niveau de moyens de communication au profit de tous les territoires, à travers la connexion à très haut débit et également la desserte ferroviaire. Le développement de la fibre optique et du très haut débit sur l'ensemble du territoire normand contribuera entre autre à faciliter son accessibilité (maisons des services publics, accès aux services publics via internet, etc.) et à éviter l'isolement des territoires ruraux.

Enjeu n°3

Comment surmonter la mauvaise image de soi et dépasser les divisions structurelles ainsi que la difficulté chronique des Normands à coopérer entre eux et avec les autres, afin de valoriser leurs qualités et d'atteindre les développements recherchés ?

Orientation et actions potentielles liées à l'enjeu n°3

Porter collectivement les atouts de la Basse-Normandie.

La Basse-Normandie ne doit pas rester une "belle endormie" : l'affirmation et le portage collectif des atouts de la région, en s'appuyant sur les compétences reconnues en recherche particulièrement, devient donc un défi essentiel pour l'avenir.

Cela passe notamment par une nouvelle façon de concevoir les problématiques futures en termes de changement, de mobilité, de prise de risques, plutôt que d'acquis, de stabilité, de défensive, de maintien dans les frontières. Il ne faut plus faire à terme "comme on a toujours fait". On rejoint là l'importance de penser à une nouvelle méthodologie pour construire le territoire et travailler sur ses ancrages (populations, entreprises, etc.), et d'avancer dans une démarche démocratique de co-construction pour réfléchir aux propositions qu'il est nécessaire de faire.

> Répondant aux défis du changement climatique et de l'énergie

Enjeu n°4

Comment promouvoir une gestion durable de l'énergie par des mesures d'économies, le développement d'énergies renouvelables et l'utilisation de modes de transports plus propres ?

Dans un contexte mondial de raréfaction des énergies fossiles et de renchérissement général de l'énergie, la Basse-Normandie dispose de tous les atouts pour promouvoir une gestion raisonnée des ressources et une plus grande diversification de la production d'énergie.

Orientations et actions potentielles liées à l'enjeu n°4

La maîtrise de l'étalement urbain pour une meilleure préservation du territoire.

L'étalement urbain et le développement durable ne font pas bon ménage. Le développement durable est un processus économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable alors que l'étalement urbain produit des effets indésirables et présente un certain nombre de risques, notamment :

- › des risques environnementaux et agricoles liés à la dégradation des espaces naturels et à l'augmentation de la pollution due à l'allongement des distances à parcourir en voiture ;
- › des risques économiques liés aux dépenses d'aménagement des équipements publics et à la répercussion du coût des transports sur la population (augmentation du prix du pétrole).

La Basse-Normandie doit prendre soin de son territoire aux ressources précieuses. C'est la raison pour laquelle des mesures doivent être mises en place pour protéger et préserver les ressources foncières qui se fragilisent.

Cela passe par une adaptation de l'aménagement du territoire à la nouvelle donne énergétique, qui devra à la fois préserver les terres agricoles riches et fertiles (les reconquérir) dans l'ensemble du territoire et plus particulièrement à proximité des centres de production et de consommation, mais aussi promouvoir une nouvelle mixité des emplois, des services et des logements pour ainsi densifier l'urbanisme près des infrastructures de transport.

L'efficacité énergétique : faire de la maîtrise de l'énergie une politique d'urgence pour le territoire.

L'efficacité énergétique est la façon la plus simple, la plus rapide et la plus propre pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

La demande mondiale d'énergie va augmenter de manière considérable dans les prochaines années et les sources d'énergie actuelles, notamment le nucléaire, ne pourront faire face à la demande, ni même les énergies fossiles qui diminuent inexorablement. Dans le même temps, les émissions de CO² devront être réduites pour limiter le réchauffement de la planète. Pour résoudre ce dilemme, le seul moyen est de mettre en œuvre des solutions d'efficacité énergétique qui permettent de faire mieux et plus, avec moins de ressources. Devenue l'un des premiers défis des politiques publiques, elle a pour objectif d'amener tous les secteurs économiques, les entreprises comme les particuliers, à consommer moins d'énergie en la maîtrisant.

Pour intégrer ce processus d'efficacité énergétique au niveau de son territoire, la Basse-Normandie devra s'inscrire dans une démarche structurée en visant dans un premier temps l'amélioration des performances énergétiques du bâti. D'autres mesures pourront suivre comme la sensibilisation de la population à leur empreinte environnementale (information et formation aux gestes éco-responsables) et à l'intégration dans les bâtiments de systèmes intelligents capables de réguler les flux d'énergie.

Les transports : proposer une nouvelle approche de la mobilité sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, les déplacements sont majoritairement organisés autour de l'automobile, mode de transport qui, sauf bond technologique rapide, va atteindre ses limites économiques à court terme à cause de la raréfaction des énergies fossiles et du prix du pétrole qui ne cesse d'augmenter.

Construire un territoire durable et équitable, suppose que la politique des transports participe à la préservation de l'environnement tout en répondant aux besoins de chacun dans ses déplacements quotidiens. A ce titre, le transport ferroviaire apparaît de plus en plus pertinent pour les territoires qui s'engagent dans une politique tournée vers le développement durable et les modes de transport alternatifs. Cependant, le TER de demain devra répondre à des critères d'excellence comme l'accessibilité plus facile pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite et le respect de la qualité tout le long du trajet pour les voyageurs.

Pour que la population bénéficie d'une véritable alternative à l'automobile, le développement d'une utilisation solidaire et complémentaire entre les modes doux (vélo, marche, etc.), les transports en commun, le ferroviaire et la voiture devra gagner en efficacité. La mise en place de projets traitant de l'intermodalité des transports devra se faire en concertation et en co-construction avec les acteurs ruraux et urbains du territoire en privilégiant l'intelligence collective : l'organisation d'une conférence régionale sur les transports et l'utilisation des outils de la gouvernance que sont les SCoT et les comités de ligne paraissent être à ce titre deux actions importantes à réaliser à terme.

D'autres actions et réflexions devront être menées mettant en avant :

- › les nouveaux usages des véhicules (co-voiturage, vélo-voiture...), réduction de la vitesse en centre-ville ;
- › la sensibilisation aux "éco-gestes" (éco-conduite) ;
- › les plans de déplacement d'entreprise ;
- › le télétravail ou le travail à domicile (limiter les déplacements) ;
- › la création de parkings relais disposés en zone périphérique de la ville permettant de faciliter le changement de mode ou réseau de transport (transports en commun, location de vélos électriques, etc.).

La Basse-Normandie devra par conséquent favoriser de manière importante la mobilité de proximité pour se donner les moyens de rendre son territoire plus attractif, notamment pour les jeunes.

Les énergies renouvelables : miser sur les atouts du territoire pour les développer.

Dans le contexte international de la crise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables n'a jamais été autant d'actualité. La Basse-Normandie dispose d'atouts géographiques et industriels importants dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les énergies marines renouvelables qui justifient une mobilisation forte de la région. En effet, le potentiel du territoire bas-normand est considérable. Il dispose de 50% du potentiel énergétique hydrolien français, auquel il faut ajouter l'éolien off-shore. La région bas-normande devrait donc s'engager fortement dans le développement d'une filière industrielle spécialisée dans les énergies marines renouvelables.

Construire une région pour et avec les jeunes

> En rendant les jeunes “acteurs” de la vie régionale

Enjeu n°5

Comment établir les ponts nécessaires entre l'ambition d'un positionnement territorial fort et d'une nouvelle place dans l'économie innovante, d'une part, et les fragilités actuelles des acteurs en termes de ressources humaines, d'autre part ?

L'enjeu consiste notamment à rendre la Basse-Normandie plus attractive pour les jeunes grâce à la prise en compte de leurs représentations et de leurs questionnements, et à co-construire cette attractivité. Il faut inciter les jeunes à projeter leur avenir en Basse-Normandie en améliorant leur perception de la région et en les encourageant à être davantage acteurs de la vie régionale.

Orientations et actions potentielles liées l'enjeu à n°4

Renforcer encore et toujours la politique de la jeunesse pour éviter que les jeunes ne quittent définitivement la Basse-Normandie.

Face à un contexte de vieillissement de la population, promouvoir la jeunesse et construire une politique pour et avec les jeunes devient un enjeu majeur pour l'avenir de la Basse-Normandie¹⁴. Associer les jeunes aux projets du territoire et mettre en œuvre une politique intégrée de la jeunesse est une priorité pour la Région. Il est donc nécessaire de mettre en place une stratégie adaptée pour rendre cette vision possible et réalisable.

Un des facteurs à prendre en compte est que le vieillissement de la population va considérablement diminuer la part de jeunes dans la société. Ainsi, leur champ d'action dans le processus décisionnel dans lequel ils sont déjà peu présents va encore diminuer. Il y a un risque de marginalisation pour eux, d'où l'importance de mettre en valeur les qualités qui les caractérisent : la vivacité ou la créativité par exemple.

Il faudrait donc renforcer la politique de la jeunesse pour éviter que des jeunes ne quittent définitivement la Basse-Normandie et sortir ainsi la Basse-Normandie de la spirale de la fatalité qui la conduirait inexorablement dans les années qui viennent à voir partir les jeunes générations et à devenir une région vieillissante¹⁵.

Une des premières actions à mettre en œuvre pourrait être la création d'un observatoire régional de la jeunesse, visant à comprendre et identifier les différentes populations de jeunes, et piloter et déployer les politiques publiques régionales en fonction des besoins identifiés, et impliquer les jeunes dans la construction et le fonctionnement de cet observatoire. En effet, une politique de la jeunesse est d'abord une politique de confiance donc de reconnaissance des potentialités des jeunes en Basse-Normandie.

Il pourrait être intéressant également de développer un lieu de concertation entre les jeunes, les entreprises, les associations et aussi les familles et faire du territoire bas-normand un espace de citoyenneté active et de dialogue pour permettre aux jeunes de s'informer sur leurs droits et devoirs, de rechercher des convergences innovantes et dynamisantes, de bénéficier des savoir-faire intergénérationnels et créer du lien entre les générations (faire de la Basse-Normandie un territoire du “bien vivre ensemble à tous les âges”). La mise en place d'un service civique régional pourrait aussi faire partie de ces propositions.

¹⁴ Cf. contribution de Thierry Jeantet intitulée « Basse-Normandie/Prospective - Une politique pour la jeunesse » disponible en Annexe 2 p.64.

¹⁵ Les cartographies n°14 et n°19 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carluier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

Une politique proactive de la Région envers la jeunesse devra nécessairement concentrer ses efforts sur :

- › une plus grande efficacité de la formation ;
- › une ouverture de l'accessibilité à l'emploi ;
- › une meilleure communication sur les forces culturelles et les atouts de la région.

Rendre les jeunes acteurs de leur projet de vie grâce à une meilleure connaissance de leur territoire et leur donner réellement le pouvoir.

L'objectif d'une nouvelle politique pour la jeunesse serait de rendre les jeunes acteurs de leur projet de vie pour qu'ils inventent le futur de leur territoire et se sentent partie prenante des décisions et projets qui les concernent. Le rôle de l'adulte doit intervenir comme facilitateur : aider les jeunes à construire leur projet de vie en Basse-Normandie en les rapprochant du monde professionnel. On pourrait imaginer des rencontres avec des jeunes intégrant des cercles de réflexion regroupant des chefs d'entreprise et des professionnels. Le but de ces rencontres serait de mettre les jeunes en "mode projet" et d'accompagner leurs idées et stimuler leur créativité. Elles pourraient également créer des vocations sur le territoire ("les rencontres créent les vocations"). Ce même type de rencontres pourrait être organisé au sein d'établissements scolaires par exemple. Afin de rendre les jeunes acteurs de leur projet de vie et aussi leur donner envie de revenir sur le territoire bas-normand au cours de leur vie, il conviendrait également de travailler sur des ancrages forts et les aider à découvrir et s'appropriier leur territoire pour qu'ils en connaissent toutes les richesses (appropriation de manière ludique, par des supports vidéo, par des outils qu'ils utilisent).

Ainsi, la réflexion collective sur les futures orientations du territoire concernant un large champ de thématiques (déplacement, culture, éducation, santé, logement, emploi, environnement, etc.) devrait intégrer plus les jeunes en leur donnant les moyens de s'exprimer en tenant compte de leurs attentes et de leur vision. Les adultes doivent accepter de ne plus penser à la place des jeunes sans les associer en prenant le risque de se laisser surprendre.

C'est aussi en favorisant la culture de la participation collective et en valorisant mieux leurs savoir-faire et être, au sein d'associations par exemple, que les jeunes pourront passer du statut d'apprenant à celui d'acteur de la transmission de savoirs. Ainsi en apprenant aux autres jeunes, ils se sentiront reconnus par la collectivité favorisant la construction d'une mémoire collective qui leur donnera envie de rester vivre au pays, de porter ses atouts et valeurs et de créer pour celui-ci.

Les nouvelles technologies pourraient aussi interpeller les jeunes et leur permettre de s'appropriier leur territoire à travers les nouveaux réseaux sociaux virtuels. La particularité de ces réseaux est de pouvoir s'organiser pour agir dans l'instant en créant du lien social ; on utilise donc du lien virtuel pour créer du lien réel.

Enfin, les jeunes qui partent en stage hors de la Région (Erasmus, Eurodyssée, etc.) pourraient être systématiquement formés et "équipés" comme "Ambassadeurs de la Normandie", ce qui, outre la valorisation des atouts de la Région en dehors de celle-ci, leur permettrait de prendre conscience de leur propre identité normande. Une identité qui ne serait pas nécessairement la fierté d'être Normand mais serait davantage celle d'habiter la Normandie.

Accompagner la passerelle de la sortie des études à la stabilisation dans l'emploi pour favoriser la mise en projet de vie et professionnel.

Pour faciliter le choix de l'orientation professionnelle des jeunes, renforcer de manière conjointe et simultanée l'éducation, la qualification et la formation tout au long de la vie et opérer la mise en place de systèmes passerelles de participation à la vie productive et citoyenne, il faudrait :

- › conclure un pacte régional de l'enseignement et de l'emploi engageant la Basse-Normandie dans le développement des expériences professionnelles tout au long du cursus scolaire comme en fin de scolarité pour l'ensemble des jeunes ;
- › offrir aux jeunes diplômés la possibilité d'intégrer des entreprises régionales, tout en les encourageant à s'ouvrir aux autres régions françaises et du monde et en organisant ainsi des allers et retours en Basse-Normandie tout au long de leur carrière.

On pourrait également promouvoir la mise en place de "parcours jeunes" pour les accompagner sur la voie de leur indépendance et les aider à construire leur profil de carrière et mieux les orienter dans leur projet avec, par exemple, une intensification des relations entre les CFA et l'université. Les structures d'accompagnement devront, dans leur fonctionnement, être plus efficaces et accessibles dans la promotion de la formation tout au long de la vie pour que l'aboutissement soit, d'une part, l'obtention du diplôme qui va servir à entrer dans le monde du travail, et d'autre part, la garantie de la stabilité du parcours professionnel. De même, le niveau d'excellence devra être idéalement réparti sur tout le territoire bas-normand, et pas uniquement focalisé sur l'agglomération de Caen, afin d'élever le niveau général des compétences.

Encourager l'apparition de parcours de réinsertion scolaire et professionnelle pour les jeunes qui restent touchés par l'échec scolaire ou le chômage devrait également constituer une priorité. Cela permettrait d'enrayer l'échec scolaire qui frappe les jeunes les plus défavorisés en leur offrant des possibilités de s'inscrire dans un parcours personnel et professionnel au sein de la région comme au-delà.

Enfin, l'accompagnement de la sortie des études à la stabilisation dans l'emploi pourrait également se traduire sous d'autres formes :

- › valoriser les compétences acquises par le bénévolat ;
- › favoriser le tutorat, les stages en entreprise au cours de la scolarité ou déterminés en fonction d'un projet ;
- › favoriser l'émergence de périodes hors études pour permettre aux jeunes de construire leur projet ; des temps qui pourraient se situer pendant la période scolaire ou après celle-ci (démarches des missions locales élargies à plus de jeunes).
- › favoriser les associations et les réseaux d'anciens élèves qui travaillent sur le territoire et qui sont de véritables ambassadeurs de l'économie locale.

Mettre en valeur les initiatives des jeunes et valoriser au maximum leurs capacités d'inventivité.

Afin d'encourager les jeunes à s'installer dans la région, il faudrait mettre en place des dispositifs spécifiques, comme par exemple, la création d'un fonds jeunesse de Basse-Normandie pour soutenir l'effort en faveur de la jeunesse, ou la création d'un label Entreprises citoyennes dans lequel les jeunes seraient amenés à contribuer aux politiques et aux actions qui les concernent. Le rôle de ces dispositifs serait de fixer l'avenir (formations, emplois, services) dans les villes normandes pour permettre la réussite des jeunes porteurs de projets issus de la région.

¹⁶ Cf. contribution d'Anne Hébert intitulée « Une modeste approche sensible de l'ambitieuse réflexion concernant les perspectives Normandie 2020 » disponible en Annexe 2 p.71.

¹⁷ Cf. contribution de Thierry Jeantet intitulée « Basse-Normandie/Prospective - Économie Sociale et Solidaire » disponible en Annexe 2 p.64.

Il serait important aussi de valoriser les capacités d'inventivité de tous pour que soient utilisées au mieux toutes les ressources naturelles du territoire. Cette capacité de créativité devrait être développée dans toutes les formations : le développement de cette compétence auprès des jeunes leur donnerait le goût de l'aventure et du risque, stimulerait leur envie de créer sur place et leur permettrait de mieux se positionner dans le paysage mosaïque complexe du territoire¹⁶. On notera par ailleurs qu'un environnement créatif devient beaucoup plus attractif pour les jeunes.

> En renforçant l'attractivité économique

Enjeu n°6

Comment mettre en place un nouveau modèle de développement fondateur d'activités créatrices de richesses qui réponde à des critères d'efficacité sociale, environnementale, civique autant qu'économique et financière, dans le respect d'un pluralisme des formes d'initiatives, d'entreprises, d'organisations, dans une vision territoriale commune, durable, intégrative ?

A côté, et en complémentarité de l'économie d'entreprises marchandes "classique", l'économie sociale et solidaire apparaît notamment comme une réponse nécessaire aux nouveaux enjeux qui se profilent¹⁷. Si certaines entreprises ont intégré ce volet dans leur stratégie, celui-ci a néanmoins besoin d'un cadre de fonctionnement mieux défini pour être accessible à l'ensemble des entreprises et associations du territoire.

Orientations et actions potentielles liées à l'enjeu n°6

Renforcer et Développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire bas-normand, en coexistence avec l'économie d'entreprises marchandes classique.

Le modèle de développement économique actuel a atteint ses limites et il faut désormais penser un nouveau modèle qui réponde aux problématiques de tous les acteurs du territoire en se dotant de nouveaux outils de mesure intégrant le bilan sociétal et l'économie sociale et solidaire. En coexistant le modèle classique et le modèle de l'économie sociale et solidaire définissent ainsi une nouvelle forme d'économie très attachée aux valeurs du territoire. Chaque fois que cela est possible, la rencontre entre ces deux mondes du développement, doit être favorisée.

En effet, l'économie sociale et solidaire est très ancrée en Basse-Normandie dans de nombreux domaines, mais elle aurait besoin que l'on renforce son image par une communication et une diffusion auprès de nouveaux partenaires prêts à l'aider dans son financement. Les entreprises sont notamment les premières cibles de ce nouveau modèle : sur le volet transmission et reprise d'entreprises par exemple, l'économie sociale et solidaire pourrait jouer un rôle important en apportant des réponses et des solutions aux salariés sur les modalités à suivre pour réaliser ce type de procédure (reprise par les salariés, transmission,...). De même, pour faciliter le financement de projets, la création d'une plateforme dédiée à ce nouveau modèle de développement régional serait à envisager avec les acteurs de la finance comme les investisseurs institutionnels, les fondations et les banques alternatives. La mobilisation de l'épargne permettrait le développement d'activités économiques endogènes ou mixtes (capitaux extérieurs) ainsi que le financement de la vie collective et sociale.

Il conviendrait également d'encourager les complémentarités et les partenariats entre territoires, les secteurs associatif, coopératif et économique, les entreprises de petite dimension, la formation, la recherche et le secteur économique local, en organisant la concertation aux différentes échelles du territoire, entre le

¹⁸ Cf. contribution de Thierry Jeantet intitulée « Basse-Normandie/Prospective - La promotion de Clusters sociaux régionaux » disponible en Annexe 2 p.64.

monde urbain et le monde rural, entre agriculteurs et citoyens pour mieux partager et répartir les richesses économiques et humaines. Cette même approche pourrait s'appliquer aux entreprises en créant et développant des réseaux d'entreprises (cluster) qui mutualiseraient leurs savoir-faire et leurs compétences pour accroître leur compétitivité, mais aussi aider les jeunes entreprises innovantes à se lancer et à devenir autonomes.

Une autre piste de réflexion consisterait à mettre en place de nouvelles activités à travers un processus permanent pour développer le système productif (les filières), cela permettrait d'anticiper et d'atténuer les effets des reconversions des secteurs industriels "classiques" (comme l'automobile, la pétrochimie, le nucléaire, etc.) et de développer d'autres filières énergétiques en repensant la logique industrielle pour se rapprocher d'une logique artisanale sans les opposer.

Faire de la Basse-Normandie une plateforme d'innovation sociale, c'est aussi amener les acteurs sociaux à se regrouper et à agir ensemble en favorisant la création et la promotion de clusters sociaux¹⁸ comme autant d'espaces d'innovations sociales, réunissant des acteurs de tous les milieux. Leur vocation serait de répondre de manière fine aux besoins des plus démunis et des exclus ainsi qu'à concevoir les modalités d'un investissement social en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Les clusters sociaux serviraient de base pour définir les contours des politiques publiques sociales à l'échelon régional, d'une part en renforçant les dimensions assurancielles traditionnelles pour la santé, la retraite et les accidents du travail et d'autre part en faisant émerger un ensemble d'actions en faveur de l'emploi, des politiques familiales et des retraites. Ils s'inscriront aussi dans la création d'espaces d'innovations sociales en direction de la jeunesse et de l'enfance autant qu'en direction des populations défavorisées et encourageront les initiatives convergentes des multiples acteurs économiques, sanitaires et sociaux, aussi bien publics que privés.

S'engager en faveur de l'Economie sociale et solidaire, c'est jouer un rôle fédérateur et structurant en incitant à une forte implication des acteurs du territoire pour financer l'action de jeunes entreprises innovantes dans les domaines sanitaires et sociaux ; créer des passerelles entre les entreprises et les universités, donner l'accès aux TPE et PME aux donneurs d'ordre en développant des réseaux et des projets collaboratifs.

Enfin, bon nombre d'initiatives dans l'Economie sociale et solidaire se développent sur le territoire bas-normand, citons le cas de l'association R'PUR (entreprise d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés par la récupération des Déchets d'Equipements électriques et électroniques [DEEE]). Cette association montre que l'Economie sociale et solidaire peut être un modèle économiquement viable et un vecteur d'épanouissement sociétal. L'Association R'PUR connaît en effet une croissance constante depuis sa création, et son activité devrait encore augmenter de 50% d'ici à 2015 ; elle a également réussi à nouer des partenariats étroits avec de grandes entreprises comme VEOLIA, et est devenue un site pilote sur le territoire français pour la collecte des DEEE.

⋮ **L'agriculture : un patrimoine économique et culturel régional à renforcer.**

L'agriculture est un outil de production économique, mais aussi le premier aménageur de l'espace ("l'agriculteur est le jardinier des paysages") et une composante majeure dans la qualité du cadre de vie sur le territoire bas-normand. L'agriculteur s'affirme ainsi comme un acteur majeur en termes d'aménités, d'attractivité et de tourisme. Le développement urbain offre une proximité entre la ville et la campagne, et cela a pour conséquence de produire des zones de contacts qui fragilisent l'agriculture (exemple avec la réglementation des zones d'épandage).

Il faudrait donc bâtir une nouvelle dynamique agricole en tenant compte du réaménagement foncier du territoire agricole (moins de déplacements, intégrer les valeurs du développement durable), reconstruire un espace de vie avec une large approche sociale (formation, santé, etc.) et implanter des services de bases (commerces, transports, accès aux soins médicaux etc.) sur les territoires ruraux.

La situation aujourd'hui est plutôt difficile, la profession d'agriculteur intéresse moins les jeunes et le nombre d'exploitants agricole diminue régulièrement. Il paraît donc impératif de créer de nouveaux métiers agricoles pour attirer les jeunes dans ce secteur et considérer l'agriculture comme une activité fondamentale pour la Basse-Normandie, porteuse d'innovations scientifique, économique et sociale grâce notamment aux savoir-faire avec le vivant. Les entreprises agricoles bas-normandes doivent également être aidées à mieux se positionner sur les marchés internationaux grâce à la formation.

Au delà de la production agricole proprement dite, l'agriculture ne se cantonne pas à la fourniture de biens matériels mais aussi de services dans le domaine du tourisme, des loisirs, du social, de l'environnement, il s'agit là de services marchands. L'agriculture est un aménageur du territoire et participe au développement du territoire à différents niveaux (paysager, touristique, culturel, etc.). Aujourd'hui le dérèglement du climat génère des phénomènes météorologiques (hivers plus froids, étés plus chauds) qui engendrent des problèmes environnementaux (phytosanitaires, la chimie des sols). Cette évolution climatique réclame une véritable reconversion écologique de l'économie pour lutter contre le dérèglement du climat. Le changement radical des modes de production est incontournable.

L'évolution du climat va également directement impacter la gestion de l'eau qui constitue un enjeu majeur en tant que ressource et élément identitaire pour la région. Afin de préserver les ressources en eau, il faudrait favoriser de nouvelles cultures plus efficaces qui ne mettent pas en péril l'écosystème, notamment les nappes phréatiques. De même, réintroduire des rotations de culture adaptées aux températures plus élevées permettrait de dépenser moins d'énergie.

La sécheresse est aussi révélatrice des modes de production agricoles qui utilisent trop d'eau : implanter des cultures moins exigeantes en eau grâce à la recherche agronomique et gérer l'eau, c'est aussi favoriser des jachères qui assurent la recharge des nappes phréatiques et préservent les sols. Il faudrait diversifier les cultures moins consommatrices d'eau, développer les cultures biologiques et raisonnées qui sont plus respectueuses de l'environnement et instaurer en parallèle une cohérence entre les filières de production et les circuits de distribution de proximité. Ainsi, on favoriserait le développement régional de bassins d'emplois non délocalisables.

En développant des démarches durables (productions de qualité, cultures bio, circuits courts, etc.), les savoir-faire et des potentialités de l'agriculture bas-normande permettront de s'adapter aux contextes mondial et européen en contribuant à répondre à la demande alimentaire et aux évolutions de la Politique agricole commune. Cette action sera nécessaire pour instaurer, de manière plus forte, de la cohérence entre les circuits de production et de distribution. Aussi, pour réussir à mettre en place cette démarche, des outils (filières) qui répondent à ces attentes devront probablement être créés en repositionnant ainsi une agriculture éco-responsable et labellisée au centre de ces projets.

La sauvegarde de la qualité de vie, des ressources agricoles et le maintien de la durabilité dans les espaces ruraux seront des atouts qui apporteront des réponses aux questionnements du XXIème siècle, bénéficieront à l'attractivité touristique, tandis que la périurbanisation sera maîtrisée, permettant ainsi la réalisation du "modèle normand".

L'économie verte : porteuse d'un nouveau modèle de développement économique pour le territoire.

Le bouleversement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et le déclin de la biodiversité auront inévitablement des effets sur le développement et le bien-être humain. Il s'agit donc de construire sur le territoire bas-normand un système économique qui, à long terme, utilise moins ou mieux les ressources énergétiques, une économie à la fois sobre et qui émet beaucoup moins de gaz à effet de serre.

Ainsi, la Basse-Normandie devra identifier les filières de la croissance verte envisageables sur son territoire et définir des nouvelles politiques industrielles pour remplir les meilleures conditions d'un développement vers une économie verte.

L'économie résidentielle comme autre composante importante du développement territorial.

Dans les années à venir, le vieillissement de la population aura des conséquences pour la Basse-Normandie. Il est primordial d'en anticiper les effets. Une arrivée massive de retraités sur le territoire est probable, notamment en provenance de l'Île-de-France. Cela aura des répercussions en matière de logements, mais aussi en matière de services. Le développement de l'économie résidentielle et l'apparition de nouvelles formes de commerce sont à attendre. Il faut donc considérer cette économie régionale comme un véritable atout. L'économie résidentielle bas-normande se nourrit de la proximité parisienne appelant à la satisfaction de besoins en services à la personne et très liée au vieillissement de la population régionale ainsi qu'à la mobilité de cette population (émigration)¹⁹.

Les pôles d'excellence : centres économiques tournés vers l'avenir, moteurs pour le développement de la région.

Les pôles d'excellence sont des parcs d'activités spécialisés dans un domaine spécifique (santé, nouvelles technologies, etc.). Ce sont des centres économiques moteurs qui exercent des effets d'entraînement sur leur environnement.

Un des atouts de la Basse-Normandie est le nombre de ses pôles de compétitivité dans des secteurs de pointe où naissent des applications technologiques comme le paiement sans contact par exemple (Pôle TES), ainsi que ses nombreux savoir-faire dans le domaine de la recherche (Pôle VALORIAL, les Énergies Marines Renouvelables (EMR), l'aquaculture, etc.). Un des enjeux pour l'avenir serait de mieux structurer et mieux faire connaître ces filières d'excellence et ces secteurs de pointe au niveau international. Il serait également important d'augmenter la dimension internationale des entreprises bas-normandes aussi bien dans les échanges commerciaux que dans des nouvelles coopérations internationales. Accompagner les acteurs économiques dans le développement à l'international, c'est aussi valoriser les atouts régionaux à l'étranger pour accroître l'attractivité de la Basse-Normandie et pour attirer de nouveaux projets sur le territoire.

¹⁹ Les cartographies n°13 à n°18 de l'analyse cartographique prospective réalisée par Frédéric Carlier - CreActive Place - intitulé « Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020 » <http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>

> En développant l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et l'emploi

Enjeu n°7

Comment renforcer la politique dynamique de recherche et de formation pour qu'elle réponde aux profondes mutations en cours dans ces domaines, conduise à la construction d'alliances fortes avec les entreprises, du régional à l'international ?

L'enseignement supérieur et la recherche vivent actuellement une profonde réorganisation au niveau national. En Normandie, la synergie entre la formation, la recherche et les entreprises n'est pas suffisamment visible, et on observe un manque d'interconnexions entre ces différents domaines.

Orientations et actions potentielles liées l'enjeu à n°7

Construire une nouvelle stratégie de conquête en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

La région doit se positionner comme acteur dans l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche grâce à de meilleures collaborations entre institutions et acteurs afin de "rapprocher les intelligences", et une plus grande ouverture à l'extérieur.

Il serait nécessaire de construire une nouvelle stratégie de conquête en matière de recherche et d'innovation, en s'appuyant sur les pôles et potentiels industriels mais aussi commerciaux : développer une stratégie de recherche et d'innovation qui contribuerait au rayonnement de la région, qui reposerait sur des capacités de formation et d'attractivité "des producteurs de connaissance scientifique et d'innovation". Cette stratégie déboucherait ainsi sur un maillage où chaque acteur du territoire exploiterait ses potentialités dans une approche ouverte sur le monde.

L'ouverture à l'international de la formation, de l'innovation et la recherche régionale est un enjeu majeur pour le territoire et demande à être renforcée par une communication sur les savoir-faire du territoire bas-normand qui ne sont pas suffisamment mis en avant. A l'instar de ce qui se fait dans le monde de l'entreprise (exemples de l'Association normande des Entreprises agro-alimentaires ou du réseau Aerospace), mettre en place une stratégie de lobbying dans les pôles de recherche dans lesquels les acteurs normands sont présents mais pas suffisamment actifs pour les faire "éclore", permettrait à la région d'affirmer que la recherche est un point fort de la Normandie, et qu'il faut la valoriser de manière importante.

Aussi conviendrait-il de renforcer le dispositif d'accompagnement pour les étudiants dans leur parcours aux niveaux européen et international, par l'instauration d'accords de coopérations avec des établissements partenaires à l'étranger et la mise en réseau d'activités de formation et de recherche.

Intégrer l'évolution de l'enseignement supérieur en Europe et en France en établissant de meilleurs liens entre la recherche et le tissu des PME normandes.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent sortir de leur cadre de fonctionnement traditionnel, en s'engageant avec d'autres acteurs de la région, notamment les entreprises, et en offrant des possibilités de formation tout au long de la vie contribuant ainsi à développer des emplois de haut niveau de qualification et permettant aux diplômés de trouver un travail sur place.

Il est important de penser globalement l'offre de formation proposée sur le territoire en relation avec le profil du marché local de l'emploi, et proposer des formations davantage spécialisées en corrélation avec les spécificités et besoins des entreprises bas-normandes (secteurs de l'aéronautique, du bâtiment, etc.).

A noter que l'attractivité de la région pour les jeunes passera par la mise en place de formations innovantes à très haut niveau de qualification et en adéquation avec les atouts du territoire et les besoins de la société : une ouverture de la formation aux nouveaux métiers autour de la technologie d'internet par exemple (développements pour les Smartphones, etc.) permettrait de répondre aux besoins des entreprises qui se développent dans ce secteur (exemple de l'association NOVEA qui forme aux métiers de la fibre optique). Il y a là une nécessité de valoriser, voire de généraliser certaines initiatives prises pour répondre aux nouveaux besoins en termes d'emplois, de formations et de recrutements.

Le tissu économique régional de demain sera composé en partie de TPE innovantes qui seront solidement connectées aux marchés internationaux. Dès lors, préparer les jeunes à rentrer sur le marché mondial passe en priorité par la maîtrise des langues internationales et en particulier de l'anglais. Il s'agit d'une démarche indispensable pour s'ouvrir au monde. L'apprentissage de l'anglais doit être une base fondamentale dans l'enseignement supérieur pour chaque étudiant bas-normand : des propositions de cursus bac+4 avec la moitié des cours en anglais, ou encore de bac+5 totalement en anglais seraient intéressantes à étudier. On notera que certaines initiatives sont déjà prises en Basse-Normandie pour mettre l'accent sur la dimension internationale des formations : notamment à Flers par la création de l'Ecole d'Ingénieurs en mécanique, option génie des matériaux, avec un campus industriel à vocation internationale. Il s'agirait donc impérativement à l'avenir de devenir un territoire exemplaire en termes d'apprentissage des langues étrangères et en particulier de l'anglais.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent également accompagner les initiatives économiques en favorisant la création d'une plateforme d'information commune. Les acteurs pourront ainsi mutualiser leurs actions avec l'ambition de promouvoir le réel potentiel de développement économique du territoire. Plus que les accompagner, l'enseignement supérieur et la recherche doivent faire l'effort de "devenir" des initiatives économiques. Le modèle suédois est sur ce plan intéressant à étudier, car il existe une relation directe entre entreprises et universités pour des actions de recherche (technopôles). Des sujets sont déposés par les industriels et proposés aux chercheurs qui peuvent alors les traiter avec comme possibilité de créer leur entreprise ou de breveter leurs travaux sous forme de joint-venture. Ce modèle permet réellement de transformer la recherche en valeur économique (PIB), et permet surtout de rattacher la recherche à l'emploi.

De nouveaux programmes pourraient également préparer les étudiants au monde du travail et aux nouveaux métiers de demain, en collaboration avec les entreprises dans la définition des supports à mettre en place et dans des propositions de stages qui aideraient les étudiants à réussir leur transition entre les études et leur activité professionnelle. Le mécanisme de l'alternance, fortement développé dans le cadre de l'Economie sociale et solidaire, pourrait également être plus généralisé.

Renforcer les relations entre les PME et les laboratoires de recherche pour accompagner et amplifier le développement des entreprises innovantes est nécessaire : la recherche et l'innovation doivent se faire avec des partenariats solides entre le monde de l'enseignement et les entreprises, avec une véritable volonté de faire progresser les coopérations et qu'elles soient bénéfiques à tous les niveaux. Il faut insister sur l'importance du dialogue à nouer ou à renouer entre les acteurs de la formation, de la recherche, de l'innovation et des entreprises et accroître le dialogue entre ces domaines, mais également au sein

même de ces différents domaines en travaillant sur l'animation et la mise en réseau : la mise en place d'un réseau autour de projets communs entre ces différents acteurs permettrait d'atteindre une taille critique pour une plus grande visibilité au niveau international.

Trois points semblent importants à prendre en considération pour que le rapprochement entre entreprises et universités puisse fonctionner :

- › la gouvernance ;
- › la logique de filières : il faut pouvoir s'appuyer sur des filières intégrées, dans le monde professionnel comme dans le monde de la recherche (il existe des exemples pertinents dans le domaine des matériaux) ;
- › l'envie et l'ambition : il faut par exemple s'inspirer de la motivation et de l'envie de la Bretagne de faire fonctionner ses différents réseaux et ses entreprises.

Enfin, si tous les acteurs semblent s'accorder pour dire que la Région a fait d'énormes efforts depuis plusieurs années pour développer et renforcer l'adéquation enseignement supérieur et entreprises (allocations doctorales, programme innovation recherche, la MIRIADE etc.), il reste impératif pour l'avenir de travailler et d'améliorer fortement la communication, tant sur l'affirmation de nos forces et de nos savoir-faire que sur les dispositifs de rapprochement existants.

Structurer et décloisonner la recherche et constituer des pôles d'excellence.

Il conviendrait d'encourager davantage les passerelles entre la recherche publique et la recherche privée, en décloisonnant les cultures, en favorisant les échanges et en croisant les expériences. Ainsi, le renforcement des liens entre la recherche fondamentale et la recherche industrielle permettra la création et l'émergence de nouvelles filières débouchant sur de nouveaux métiers. Réussir le transfert entre la recherche fondamentale et, de l'autre côté, l'entreprise qui a besoin de technologie et donc d'application industrielle, passe nécessairement par la création d'instituts de transfert technologique. Si un certain nombre d'outils sont déjà mis en place en Basse-Normandie dans ce but, il va néanmoins falloir trouver et construire des dispositifs qui soient fortement incitatifs, et qui donnent envie aux acteurs (entreprises/chercheurs) de progresser : cela passe par des dispositifs extrêmement simplifiés et pratiques.

La structuration et le décloisonnement de la recherche passera par la constitution de pôles d'excellence : repérer les voies de développement innovantes et recenser les spécificités de la recherche à l'université, montrer les recoupements et le caractère transdisciplinaire de plusieurs activités de recherche à travers la création de pôles d'excellence.

Il serait intéressant, par exemple, de développer des programmes de recherche en biologie sur les matériaux vivants et favoriser les démarches de concertation et de travail en réseaux pour créer du lien social et de l'innovation en s'appuyant sur les enjeux du XXI^{ème} siècle : l'autonomie des systèmes d'exploitation, la production d'une alimentation de qualité, le développement des énergies renouvelables, une politique de la mobilité raisonnée à tous les échelons.

Une autre piste à explorer serait de mettre en réseaux des centres de recherche, de créer des alliances avec d'autres régions sur des secteurs communs ou complémentaires afin d'atteindre des masses critiques tout en gardant des positionnements raisonnables et en tenant compte de la diminution tendancielle des ressources publiques. Cela consisterait à s'appuyer sur les ressources existantes en matière de recherche, de valoriser leurs atouts et de les mettre en réseau pour qu'ils atteignent une taille critique.

Sur ce point, il serait recommandé d'établir des alliances avec d'autres régions en ne se limitant pas à l'unification de la Haute et de la Basse-Normandie mais en intégrant la révolution qui se joue aujourd'hui dans la restructuration très

importante de l'enseignement supérieur et de la recherche en France : nécessité de construire une forte solidarité de réseaux au niveau régional, pertinente pour coopérer efficacement avec le futur plateau universitaire et scientifique francilien, de niveau mondial.

Enjeu n°8

Comment optimiser le potentiel d'innovation existant en Normandie, interconnecter les acteurs sur l'Europe et l'international, éviter l'isolement économique de la région et faire émerger des TPE et PME ?

La Basse-Normandie possède des pôles de recherche de qualité insuffisamment connus et des entreprises sur lesquels elles pourraient s'appuyer pour développer des produits ou services innovants. Le développement et la croissance des entreprises vont se chercher au-delà de nos frontières en se connectant au réseau européen et international.

Orientation et actions potentielles liées à l'enjeu n°8

Mettre en place un système d'innovation et de créativité performant.

La conjoncture économique et sociale actuelle doit pousser à modifier les schémas économiques et "réactiver ou renforcer" la capacité du territoire bas-normand à innover (faire mieux avec moins).

Optimiser le potentiel d'innovation et de créativité, c'est nécessairement mettre en place un système d'innovation performant, fondé sur une collaboration des universités et des institutions de formation, d'éducation et de recherche en réseaux, des clusters, des pôles de compétitivité et des filières bien arrimées au territoire, une stratégie culturelle ainsi que des capacités réelles d'exportation.

Il s'agirait alors de favoriser l'ancrage des entreprises sur le territoire en développant la création et l'innovation de projets et en les intégrant dans le réseau des pôles de compétitivité ou dans des clusters en collaboration avec des universités et des instituts de recherche. Il s'agirait aussi de soutenir la création d'activités par un accompagnement fort des démarches de projet auprès des jeunes et de redonner ainsi le goût de l'innovation et de la créativité.

Afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation et d'exportation, et de simplifier les démarches des chefs d'entreprises dans les secteurs émergents comme les énergies marines renouvelables ou les secteurs liés à l'économie verte, il conviendrait de mettre en place, structurer et rationaliser "un guichet unique" ou, en tous cas, une plateforme mutualisée, multi-entrées, avec des protocoles communs, quel que soit l'endroit où l'on entre. De même, une partie du financement des jeunes entreprises pourrait se faire à travers un fond d'intervention interrégional permettant l'amorçage de l'activité de l'entreprise. A noter qu'une démarche identique à celle-ci serait à mettre en œuvre pour la reprise et la transmission d'entreprise : faciliter la succession et la transmission de PME et PMI en mettant en place un système de financement plus efficace et éviter ainsi que les PME performantes ne se fassent absorber par de grands groupes qui sont déconnectés du territoire.

La question de la taille des entreprises est également à prendre en considération : l'Etablissement de Taille Intermédiaire (ETI), format d'entreprise qui se situe entre la PME et la grande entreprise (de 250 à 5000 salariés), permet un positionnement sur le marché international plus pertinent. C'est probablement vers ce modèle que la région devrait s'orienter : l'enjeu pour l'avenir consisterait donc en partie à "faire grossir" les TPE et PME pour qu'elles deviennent des ETI, créateurs d'emplois et tournés vers l'export, via un certain nombre d'outils (prêts remboursables, dispositif des investissements aidés et garantis, etc.).

Outre l'optique de faire grandir les entreprises, il serait par ailleurs important de mettre en évidence la diversité comme force économique, et le besoin d'interconnectivité pour rendre cette économie plus efficace (capacité à produire du volume) et dotée d'une meilleure résilience (capacité d'adaptation et de résistance). Si la diversité des entreprises sur des secteurs porteurs est bien présente en Basse-Normandie, ce qu'il manque certainement aujourd'hui c'est :

- › une interconnectivité visible, pour que les PME soient plus attractives pour des partenaires potentiels, pour l'emploi des jeunes, pour permettre de transposer certains fonctionnements en réseaux, en investissements ou en emplois partagés, et bien évidemment pour innover et développer de nouveaux marchés ;
- › des mécanismes et outils de veille, d'anticipation et de proactivité économiques, à mettre en place par les acteurs régionaux, et en particulier les entreprises (Chambres de Commerce et d'Industrie, etc.), afin de mieux réagir aux changements énergétiques et économiques.

Affirmer une région ouverte, connue et reconnue

> En renforçant et en développant les coopérations internationales et interrégionales

Enjeu n°9

Comment réussir l'intégration de la Basse-Normandie dans l'espace européen et réaliser toutes les liaisons possibles à partir de l'axe "Paris-Seine-Normandie" ?

Le projet du "Grand Paris" constitue une réelle opportunité pour la Normandie de se positionner comme façade maritime de la région Île-de-France et comme une des portes d'entrée de l'Europe, avec l'objectif de connecter tout le territoire aux flux européens et internationaux.

Orientations et actions potentielles liées à l'enjeu n°9

L'importance de la coopération : interconnecter la Basse-Normandie aux autres régions d'Europe et du monde.

Les intérêts de la coopération territoriale européenne et mondiale pour la Basse-Normandie sont d'accélérer le développement économique, de générer une croissance plus élevée et de réduire l'impact négatif des frontières sur le développement du territoire bas-normand par la coopération entre régions d'Europe et du monde.

Afin de mettre en place cette approche, il faut reconfigurer l'espace institutionnel régional, tant par la logique de l'estuaire que par l'unification des Normandie et surtout par la prise de conscience du positionnement de la Basse-Normandie située à la jointure de l'arc atlantique et de l'espace manche. Cette reconfiguration permettra ainsi de valoriser et de développer toutes les liaisons et les irrigations possibles de la Basse-Normandie à partir de l'axe "Basse-Seine" pour en faire un axe européen et international incontournable.

Le renforcement de la notoriété : accroître la visibilité et l'influence de la Basse-Normandie à l'extérieur des frontières.

L'internationalisation de la Basse-Normandie et de ses entreprises est un axe prioritaire de la stratégie régionale de développement économique. L'action de la Région est axée sur un objectif principal : conforter le positionnement de l'économie bas-normande au plan international à travers le développement de l'attractivité de ses territoires et de ses entreprises à l'international.

S'appuyer sur la marque "Normandie" pour promouvoir les compétences reconnues à l'international pourrait être un point d'ancrage de la stratégie de marketing territorial. Il s'agirait du socle à partir duquel toutes les actions à mettre en œuvre auraient pour objectif d'attirer les projets sur le territoire normand. Le rapprochement stratégique des deux régions normandes dans un plan de communication commun semblerait être l'échelle la plus pertinente pour communiquer à l'international.

Afin d'encourager les investisseurs à venir s'installer sur le territoire, la Basse-Normandie devrait accroître son attractivité sur le plan économique pour accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux investisseurs. Des actions de promotion territoriale définies autour des atouts régionaux (culture, recherche, environnement), des compétences et savoir-faire du territoire, permettraient de renforcer la notoriété de la Basse-Normandie face à la concurrence d'autres régions.

²⁰ Cf. contribution d'Eric Depardieu intitulée « Comment capter une part de la Valeur ajoutée liée au trafic mondial de conteneurs ? » disponible en Annexe 2 p.75.

Un meilleur positionnement et une approche collective des acteurs normands à l'extérieur des frontières.

Un positionnement international des acteurs normands pourrait être renforcé en tissant des liens privilégiés avec l'Angleterre. Cette coopération franco-britannique devrait se traduire idéalement par la construction de projets communs.

Pour faciliter les relations et le positionnement des acteurs bas-normands au niveau international, la maîtrise de la langue anglaise semble un préalable indispensable. Ainsi, pour faire face à cette nécessité, la mise en place d'un enseignement bilingue plus développé aux différents niveaux de formation, avec de véritables filières bilingues dans les universités, la création de diplômes européens et internationaux co-habilités devront être développés.

Il faut aussi noter que certains marchés internationaux nécessitent une approche collective. Ainsi, pour répondre d'une même voix à un marché à l'étranger, la stratégie d'alliance entre entreprises ou régions de proximité possédant des savoir-faire identiques ou complémentaires permettrait une plus grande reconnaissance du territoire au niveau européen et international. Il est ainsi essentiel pour l'avenir de mettre en réseau les acteurs pour qu'ils jouent "collectif" à l'étranger ("importance de chasser en meute").

L'ouverture vers le Grand Ouest : la coopération avec la Haute-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire.

La Basse-Normandie bénéficie d'un positionnement géostratégique qui la place au cœur des différents espaces européens pour développer de nombreuses coopérations européennes. De plus, son rattachement au projet du "Grand Paris" l'invite à développer à terme des coopérations interrégionales dans l'organisation de cet espace en y intégrant les espaces ruraux qui subissent, d'un côté, l'expansion de la région parisienne, et de l'autre, l'attraction des agglomérations présentes sur le territoire.

Ainsi, des corridors logistiques pourraient idéalement être mis en place avec le Port du Havre pour bénéficier des effets positifs indirects du Grand Paris : aujourd'hui 70 % des containers qui arrivent à Paris viennent d'Anvers, contre 40 %, il y a cinq ans. La perte de parts de marché est considérable et engendre des conséquences et des enjeux sociaux qui dépassent l'échelle de la Normandie.

Aussi, des alliances ou des partenariats stratégiques, aussi bien avec des pays émergents qu'avec d'autres régions françaises de proximité (sur le nucléaire, les EMR, etc.), permettraient de sortir la Basse-Normandie de "l'angle mort" (région située entre deux territoires dynamiques Bassin Parisien/Grand Ouest) : des partenariats mis en place et développés dans une logique gagnant/gagnant. Sur ce point, il serait impératif de clarifier et contractualiser ces alliances de proximité géographique (Haute-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne) sur des thèmes précis.

Il paraît donc nécessaire à terme de développer des coopérations culturelles et géopolitiques avec les régions voisines limitrophes, notamment la Bretagne (Mont Saint-Michel, liaison ferroviaire Caen-Rennes) et les Pays de La Loire (préoccupations agricoles, Jeux équestres mondiaux (2014) et problématiques scientifiques de l'avenir de la filière équine, etc.) et agrandir ainsi l'échelle d'intervention du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale), mettre en coïncidence les bassins de vie et les services à proposer à la population, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

La Basse-Normandie ne pourra se développer qu'en rassemblant ses territoires et en se mettant en synergie avec ses territoires voisins. De plus, la Normandie devra continuer à se positionner de manière très forte vis à vis de la politique des fonds européens, car sans les aides de l'Europe, les projets de développement normands ne pourront pas se faire avec l'ambition souhaitée.

> En développant et en valorisant la façade maritime

Enjeu n°10

Comment mieux capter les flux sur la façade maritime Cherbourg-Le Havre²⁰, ainsi que construire un corridor ouest sur les plans infrastructurel et environnemental, pour donner un débouché au port du Havre en tant qu'avant-port ouest-européen, fixer de l'activité, créer de la valeur et, ainsi, générer des emplois sur place ?

Les ports du Nord de l'Europe traitent des volumes de marchandises beaucoup plus importants que les ports normands alors qu'ils ont des positions géographiques moins favorables. Les infrastructures, qu'elles soient ferroviaires ou logistiques, ne sont pas adaptées pour traiter un flux de containers importants surtout au Sud et à l'Ouest du territoire normand.

Orientations et actions potentielles liées à l'enjeu n°10 :

la Basse-Normandie comme porte d'entrée maritime.

Compte tenu de son positionnement stratégique ouvert sur le plus important trafic maritime au monde, la Basse-Normandie possède un potentiel de développement conséquent, notamment deux plateformes ferries. Dans cette situation, la mutualisation et la synergie des ports bas-normands présenteraient un atout incontestable pour, d'une part, renforcer les liens du territoire avec l'Angleterre (nécessité de promouvoir la Normandie sur le marché britannique) et, d'autre part, pour ouvrir la Basse-Normandie à l'international (s'inscrire dans les grands couloirs européens de transport du futur et jouer la connexion aux systèmes d'information nouveaux). La valorisation de la façade maritime passera donc par une nécessaire complémentarité des ports bas-normands (potentiel important de stockage, de transformation et distribution vers l'Angleterre, coopération interportuaire avec les Grands Ports Maritimes Du Havre et de Rouen), et par une capacité de mobilisation et de coopération de l'ensemble des acteurs régionaux pour atteindre une masse critique et gagner en visibilité et en compétitivité au niveau international.

Pour atteindre cet objectif, Il faudrait s'engager sur la voie du développement du fret ferroviaire et sur la captation des flux de containers en produisant de la valeur ajoutée. C'est en privilégiant le développement des flux logistiques sur un axe Nord-Sud que des connexions se feront avec les territoires au Sud de la région (jusqu'à l'Espagne) et à l'Ouest de la France et en mettant en place des plateformes logistiques régionales capables de drainer ces flux (potentiel à Lisieux, Mézidon-Canon, Sées, Argentan et Alençon).

Pour faire face également à l'augmentation de flux de marchandises, la construction d'un hinterland de la façade maritime serait nécessaire, avec ses infrastructures logistiques mais aussi en bénéficiant de la qualité de la main-d'œuvre normande. Le rôle de cet hinterland serait d'apporter des nouveaux services aux marchandises transitant par le territoire haut-normand et d'intensifier les flux d'échanges de marchandises avec l'Île-de-France tout en évitant la saturation de la Basse-Seine grâce à la valorisation des espaces et sites disponibles en Basse-Normandie qui seront nécessaires au développement des ports normands.

Enfin, d'une manière plus générale, un certain nombre de leviers seraient également pertinents à prendre en considération concernant le transport de marchandises, plus particulièrement le développement d'un réseau ferroviaire à dominante fret et le renforcement du transport combiné.

L'économie maritime : vers un renforcement et un développement des activités aquacoles, conchyliques et de la pêche.

Afin d'ancrer et d'affirmer pleinement le caractère maritime de la région, il conviendrait d'établir un nouveau rapport entre le bas-normand et la mer et développer de nouvelles ressources comme les énergies marines et la valorisation des produits de la mer et de la pêche.

Aujourd'hui, le secteur des produits de la mer manque de visibilité alors qu'il représente un pan important de l'économie bas-normande. Il existe donc une marge de manœuvre pour accélérer le développement de secteurs économiques venant de la mer mais aussi de ceux qui sont tournés vers la mer en s'appuyant sur le triptyque "économie, recherche, pôles d'excellence" notamment pour le développement du secteur des Economies Maritimes Régionales. La mise en place à terme d'une action visant à une meilleure valorisation des filières mer et terre, parties intégrantes de l'identité normande, devrait par conséquent s'inscrire dans les orientations régionales.

> *En s'intégrant dans l'espace européen en construisant une euro-région maritime*

Enjeu n°11

Comment construire une eurorégion maritime autour de l'espace Manche, entre Londres et Paris, bénéficiant de la proximité de la mer la plus fréquentée du monde, mettre en œuvre une politique volontariste d'innovations énergétiques et économiques marines et une politique d'aménagement du territoire, conforme à ce grand projet ?

Prendre conscience des réelles potentialités qu'offre la façade maritime de la région (ne plus tourner le dos à la mer) ainsi que du positionnement géographique stratégique entre Paris et Londres. Le développement des énergies marines renouvelables, la proximité de Londres sont autant d'atouts à valoriser autour d'une stratégie territoriale de dimension européenne.

Orientations et actions potentielles liées à l'enjeu n°11

Le Grand Paris et la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) comme projets d'ouverture fédérateurs autour d'une vision d'avenir commune et maritime.

Situé entre Paris et Londres, le territoire bas-normand doit profiter de cet atout majeur et participer au futur chantier du Grand Paris afin de se connecter au réseau grande vitesse national et européen.

Le projet du Grand Paris concerne l'ensemble du territoire normand et doit de ce fait agir comme un catalyseur et vecteur d'une coopération structurelle et fédérative entre les régions de Haute et de Basse-Normandie autour d'une vision d'avenir commune, notamment maritime, impliquant la prise de conscience, la volonté et la mobilisation des acteurs et des populations.

Cela doit passer par la mise en réseau des acteurs publics et privés sur l'ensemble de l'espace normand afin de créer plus de synergies et d'ententes entre les deux territoires voisins et de travailler sur un périmètre plus large que celui de la vallée de la Seine.

De même, l'ouverture du réseau de transports bas-normand au réseau européen se fera notamment à travers les lignes ferroviaires et la Ligne Nouvelle Paris Normandie, levier majeur pour le développement et l'attractivité de la région. La LNPN est en effet une réelle opportunité de connecter le territoire au réseau LGV européen et de renforcer la coopération avec les régions limitrophes en particulier avec la Haute-Normandie. Aussi serait-il peut-être judicieux de concevoir pour cette Ligne Nouvelle Paris Normandie un autre modèle que la grande vitesse basé sur la régularité, la sécurité et pas uniquement la rapidité : engager

une discussion avec l'ensemble des partenaires sur ce projet, faire partie de ce projet avec l'ensemble du territoire normand et en mesurer les apports de richesse (équilibre entre les dépenses et les recettes) sont là des priorités majeures pour l'avenir.

Toujours dans cette approche d'ouverture, Le Havre se positionnerait idéalement comme le port de Paris, la porte d'entrée pour irriguer tout le territoire normand et notamment tout l'arrière-pays avec des prolongements de lignes envisageable (Paris-Granville) jusqu'au Mont-Saint-Michel. Cependant, si la région souhaite profiter pleinement à terme de l'effet grande vitesse et drainer au mieux les flux, il convient de rappeler qu'une démarche proactive devra nécessairement être mise en œuvre en développant des plateformes logistiques réparties sur des points stratégiques du territoire et en tenant compte de l'axe essentiel de contournement ouest de l'Île-de-France pour le fret.

Le projet de ligne ferroviaire nouvelle Paris-Normandie justifie d'inclure outre la Haute-Normandie et les Yvelines, et de façon évidente, la Basse-Normandie : l'approfondissement des coopérations entre les deux régions normandes devient donc un réel enjeu stratégique²¹. Au delà de la question de la réunification ou du choix de la capitale, l'horizon territorial sera forcément normand (projets structurants communs, LNPN, développement portuaire, PRES...).

La construction par la Normandie d'un projet commun autour de l'Estuaire de la Seine en s'appuyant sur les pôles urbains de niveau mondial que sont Paris et Londres.

La Basse-Normandie doit également tirer profit de son positionnement géographique privilégié, à mi-chemin entre Paris et Londres, et du potentiel qu'offre le port du Havre pour capter une partie de la croissance générée par ces pôles. Ainsi, la région devra jouer l'ouverture et nouer des liens très étroits avec le projet du Grand Paris en ayant une démarche proactive consistant entre autre à renforcer et amplifier ses partenariats avec Londres et sa métropole.

Construire un projet territorial avec les trois villes Caen, Rouen et Le Havre pour ne pas seulement subir la puissance d'attraction de Paris et développer une logique d'unification territoriale normande intégrant le sud de l'Angleterre en tant qu' "avant- pays" paraît également une action importante à mener pour l'avenir. Force est de constater que pour l'instant, il n'y a ni de véritable coopération engagée avec l'Angleterre et sa capitale, ni de coopérations évidentes entre les trois villes normandes sur ce point.

Enfin conviendra-t-il d'assurer une meilleure coordination entre les grands ports maritimes de l'axe Seine (Le Havre et Rouen) et les ports de la Baie de Seine dans la logique d'un avant-port européen mis en réseau.

²¹ Cf. contribution de Philippe Cléris intitulée « La vision d'Alain Lecomte : l'espace Paris-Seine-Normandie » disponible en Annexe 2 p.50.

Annexes Livre Blanc

LA NORMANDIE,
HORIZON 2020+

Les documents présentés en annexes permettent d'apporter des éclairages supplémentaires aux contenus développés dans le livre blanc. Ils reprennent en partie les contributions des membres du groupe de travail ayant participé à l'exercice de prospective.

Vous trouverez sur le site "la Basse-Normandie à la carte" (<http://sig.crbn.fr/index.php/etudes/etudes-regionales>) une analyse cartographique prospective rédigée par Frédéric Carlier – CreActive Place- intitulé "Analyse du poids et de la dynamique de la Basse-Normandie à l'horizon 2020".

Annexe 1

Contributions écrites des membres du groupe

Normandie 2020 49

Contributions écrites de Philippe Cléris 52

- > *La vision d'Alain Lecomte : l'espace "Paris-Seine-Normandie" – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*
- > *Vers un fédéralisme normand : coopérations, réseaux et solidarités, la Normandie, laboratoire régional pour un nouveau modèle d'aménagement du territoire en France ? – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*
- > *Expériences normandes : ce qui existe déjà sur le territoire et qui pourrait faire naître à terme un nouveau modèle de développement territorial régional en France – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", avril 2011.*

Contribution écrite de Jean-Yves Pineau, Sylvie Le Calvez et Vincent Piveteau 58

- > *Les petites villes dans les politiques d'accueil en milieu rural : Un rôle à construire – contribution faite dans le cadre du Colloque "Villes petites et moyennes, un regard renouvelé", 09/12 – 10/12/2010, Tours, France.*

Contributions écrites de Thierry Jeantet 66

- > *Basse-Normandie/Prospective : la promotion de clusters sociaux régionaux – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*
- > *Basse-Normandie/Prospective : une politique pour la jeunesse – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*
- > *Basse-Normandie/Prospective : l'Economie Sociale et Solidaire – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*

Contributions écrites d'Anne Hébert 73

- > *Une modeste approche sensible de l'ambitieuse réflexion concernant les perspectives Normandie 2020 – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*
- > *Quelques pistes de réflexion pour compléter les enjeux, après relecture du projet Normandie 2020 et en intégrant les éléments de l'intervention de Pierre Radane – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*

Contribution écrite d'Eric Depardieu 77

- > *Comment capter une part de la Valeur ajoutée liée au trafic mondial de conteneurs ? - contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*

Contributions écrites de Jean Lévêque 79

- > *L'importance des villes moyennes et petites : Une caractéristique de la Basse-Normandie contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*
- > *Basse-Normandie/Prospective : Réflexion sur la méthode – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", janvier 2011.*
- > *Le SCOT dans l'aménagement du territoire régional – contribution faite dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, horizon 2020", mars 2011.*

Annexe 2

Synthèse des réunions de concertations..... 85

Synthèse des réunions thématiques..... 85

- > 23 mai 2011 : l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur
- > 25 mai 2011 : les transports et la mobilité
- > 30 mai 2011 : l'action internationale
- > 9 juin 2011 : l'économie et l'innovation

Synthèse des réunions territoriales de Caen, Cherbourg et Alençon..... 95

- > 1^{er} thème : vers un nouveau modèle de développement
- > 2^{ème} thème : penser et construire l'avenir pour et avec les jeunes

ANNEXE 1 CONTRIBUTIONS DU GROUPE NORMANDIE 2020

La vision d'Alain Lecomte : l'espace "Paris-Seine-Normandie"

Par Philippe CLÉRIS,

P/O le collectif citoyen et républicain "Bienvenue en Normandie",
Caen, le 03/03/11.

Ou comment sortir du corridor séquanien d'une Normandie surtout utile à... Paris.

En juin 2009, le collectif citoyen et républicain "Bienvenue en Normandie", suite à la présentation très médiatique d'un "**Grand Paris maritime**" proposé par l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach, s'était mobilisé pour dénoncer une nouvelle tentative de capter au profit de la région parisienne, le potentiel portuaire, industriel et urbain de la Basse Seine normande comme au bon vieux temps du SDAU et du plan "Delouvrier" de la fin des années soixante, schéma d'aménagement qui, ne l'oublions pas avait justifié la division administrative régionale normande...

"Un grand pari ? Avaler la Seine aval sans l'aval des Normands" avions-nous dit à l'époque en découvrant l'utopie "Seine-Métropole" proposée par Grumbach dans le but de doter les 12 millions d'habitants de la région parisienne d'une fenêtre maritime et espérer que le "Grand Paris" soit une ville monde comme les autres...

Une fenêtre, hélas seulement ouverte sur "**l'axe Seine**", lumineux corridor de Paris au Havre, tranchant la nuit normande : le visuel proposé par l'agence Grumbach à l'exposition de la cité de l'architecture était cauchemardesque !

Une fenêtre au lieu de penser la façade sinon le "visage de majesté" (Jules Michelet) qu'offre la France au Monde grâce à la Normandie en tant que premier potentiel d'économie maritime de notre pays : penser cette façade, l'organiser, l'unifier voire la recréer voilà l'enjeu national d'une Normandie qui a finalement les clefs de la projection du "Grand Paris" vers la mer la plus fréquentée du monde.

2011, 11^{ème} centenaire de la Normandie : trois ans plus tard, avant que la Commission Nationale du Débat Public ne soit définitivement chargée de trancher de l'intérêt national d'une Normandie ferroviaire moderne mieux connectée à la région parisienne (LGV ; TGV ; fret) nous y sommes enfin...

L'axe Seine est désormais intégré à un espace d'études et de projets enfin conforme à l'échelle des enjeux : c'est l'espace "**Paris-Seine-Normandie**" proposé par Alain Lecomte, président du comité technique "Mission Grand Paris" nommé par Jean-Louis Borloo pour organiser enfin la réflexion sur le "Grand Paris" maritime après les propositions faites par Grumbach et Attali qui avaient l'inconvénient d'être trop "séquaniennes".

L'espace d'études proposée par Alain Lecomte va dans le sens des propos tenus par le conseiller d'état Jean-Pierre Duport le 17 janvier dernier à Evreux : **il faut définir un projet global de développement pour la Normandie dans le cadre du "Grand Paris"** afin de donner tout son sens à la réalisation de la nouvelle infrastructure ferroviaire. Sans un vrai projet, à la bonne échelle, les investissements coûteux pour la sortie ferroviaire la plus performante de Paris vers la Normandie n'auraient aucune justification...

Alain Lecomte constate qu'il est nécessaire de travailler sur un **périmètre plus large que celui de la vallée de la Seine**. Le projet de ligne ferroviaire nouvelle "Paris-Normandie" qui desservira Mantes, Rouen, Caen, Le Havre, justifie d'inclure outre la Haute-Normandie et les Yvelines, une partie de la Basse-Normandie : l'approfondissement des coopérations entre les deux régions administratives normandes devient enfin un enjeu stratégique...

Mais on n'attendra pas que la Normandie institutionnelle se réunifie pour agir : il faudra précisément faire le contraire. Alain Lecomte : "attendre de définir une stratégie complète reviendrait à retarder le lancement des projets publics ou privés déjà prêts, dont certains pourraient bénéficier des ressources du grand emprunt". Il faudra de la souplesse et associer les acteurs publics et privés car on n'a plus le temps d'attendre : **Anvers est déjà, de fait, le port de Paris.**

Il s'agirait d'avancer projets par projets en reprenant l'exemple allemand qui autorise les acteurs publics et privés intéressés à se mettre d'accord dans le cadre de conventions décennales obligeant fortement les partenaires concernés à agir (démarche labellisée à partir de principes qui font consensus). Un comité de direction regroupant les collectivités territoriales concernées et l'Etat pourrait faire le pilotage technique, les études nécessaires, instruire la labellisation et faire la promotion de l'espace "Paris-Seine-Normandie" à l'international.

"Paris-Seine-Normandie", pour quoi faire ?

Valoriser à sa juste mesure, **la Seine** seul grand fleuve navigable français, **Paris** comme métropole mondiale et **la Normandie** comme façade portuaire à l'entrée de l'Europe. Alain Lecomte souligne : *"Ce territoire a bien d'autres atouts, car il est riche de sa vocation industrielle, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'automobile, de la diversité de son agriculture, de son patrimoine naturel et paysager, de son patrimoine monumental, de ses lieux d'histoire, du berceau de l'impressionnisme aux plages du débarquement..."*

Néanmoins, cet espace, en raison de **l'éparpillement normand** connaît des **faiblesses structurelles** que les partisans de l'unité normande ont depuis longtemps diagnostiquées :

Une croissance démographique faible et des migrations négatives (fuite des jeunes diplômés ; arrivée de résidents retraités) ; une agriculture qui connaît sa plus grande crise sociale et économique ; une industrie vieillissante qui doit se préparer à de nouvelles restructurations et reconversions ; un émiettement des pôles d'enseignement et de recherche ; un faible niveau d'encadrement ; des grandes villes normandes pas assez dotées en "emplois métropolitains supérieurs" ; une image régionale vieillissante et brouillée ; une mauvaise desserte ferroviaire dans tout le quart nord-ouest du Bassin Parisien... (On retrouvera ce diagnostic complet et ses conséquences en relisant le rapport Ineum Edater sur les avantages et inconvénients d'une fusion régionale normande paru en avril 2008)

Après avoir auditionné les principaux élus et acteurs des territoires concernés par l'espace "Paris-Seine-Normandie", Alain Lecomte propose d'explorer **9 axes stratégiques** :

- > **1. Renforcer en qualité la filière automobile et énergétique** : énergies renouvelables ; véhicule électrique ; recyclage ; chimie verte...

- > **2. Trois secteurs de pointe en Normandie : l'économie maritime et portuaire ; l'agro-alimentaire ; la pharmacie ;**
- > **3. Mise en réseau de la recherche supérieure (le PRES) et des pôles de compétitivité ;**
- > **4. Développer la logistique ;**
- > **5. Aménager de façon durable, espaces naturels ; ruraux, urbains et industriels** (cf. l'Estuaire) ;
- > **6. Créer en Normandie le corridor fret ferroviaire "Le Havre-Espagne"** via Mézidon-Canon : contournement ferroviaire Ouest de la région parisienne ;
- > **7. Développer l'agriculture labellisée pour la qualité des produits et des paysages ;**
- > **8. Limiter l'étalement urbain autour des agglomérations existantes ;**
- > **9. Valoriser le tourisme notamment les destinations et événements culturels** (La Normandie possède une notoriété internationale et 5 sites ou objets inscrits à liste du patrimoine mondial de l'UNESCO).

Conclusion : "Paris-Seine-Normandie", une initiative parisienne de plus ou une occasion à saisir pour enfin **penser un projet régional normand ?**

Une fois de plus on s'intéresse à la Normandie. La Normandie peut-elle encore apporter quelque chose à l'avenir en France ?

Penser l'avenir bas ou haut normand de la Basse ou de la Haute Normandie n'intéresse personne ou presque.

Faut-il donc que la "Normandie" soit toujours pensée de l'extérieur ? Pensée depuis des bureaux parisiens ? Pensée dans l'esprit des nombreux visiteurs français ou étrangers qui admirent ici sites, œuvres et monuments ? Ou pensée dans la tête de ces nombreux Normands qui vivent en région parisienne ou ailleurs faute de n'avoir pu trouver à s'accomplir personnellement ou professionnellement en Normandie ? La Normandie sera-t-elle enfin pensée par ses habitants et les acteurs de ses territoires ?

On peut répondre que la société civile et les forces vives normandes pensent déjà "Normandie" et ce de plus en plus.

On pourrait répondre aussi que les institutions politiques et administratives en Normandie, faute de donner les impulsions nécessaires pour intégrer enfin "l'évidence normande", ne feront pas grand-chose ou seront tentées de suivre les décisions de l'Etat central, comme d'habitude...

Mais il se pourrait bien que l'Etat central ne décide finalement de rien ou plutôt qu'il décide simplement de suivre et d'accompagner les porteurs de projets et les territoires qui sauront se montrer les plus convaincants possibles, l'argent public se faisant rare...

On s'intéresse enfin sérieusement à nous. À nous de nous intéresser enfin sérieusement à nous-mêmes. A nous de nous entendre pour qu'on nous entende. Non pas pour être, une fois de plus agi, mais pour agir...

Vers un fédéralisme normand : coopérations, réseaux et solidarités, la Normandie, laboratoire régional pour un nouveau modèle d'aménagement du territoire en France ?

Par Philippe CLÉRIS,

P/O le collectif citoyen et républicain "Bienvenue en Normandie",
Caen, le 10/03/11.

"Paris et le désert français" (Jean-François Gravier, 1947)

"Décoloniser la province" (Michel Rocard, 1966)

Telles ont été les justifications du grand effort historique d'aménagement du territoire et de décentralisation mis en œuvre dans la France de l'Après-Guerre et de la Reconstruction, dans le cadre de la planification de l'Etat central et piloté par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale).

On ne rappellera pas ici le bilan de cette politique fondamentalement républicaine qui visait à une véritable péréquation des territoires pour un accès général au développement économique, aux services publics sociaux, aux grandes infrastructures de transports, à la formation, à la culture, à la recherche scientifique ou à l'innovation technologique...

On rappellera surtout hélas, que ces deux grandes politiques historiquement liées (aménagement du territoire = décentralisation et vice-versa) sont aujourd'hui en déliquescence suite au désengagement de l'Etat central qui a largement transféré ses compétences aux collectivités territoriales au nom de la "décentralisation" sans pour autant transférer les moyens ou l'autonomie financière nécessaires à ces dernières (externalisation).

Avec la rentabilité, la concurrence, la restructuration voire la privatisation des services comme nouveaux paradigmes des politiques publiques, l'Etat central accélère son désengagement des territoires obligeant les collectivités à prendre de plus en plus de responsabilités et d'initiatives (contractualisation avec l'Etat ; recours aux fonds européens ; financements croisés entre collectivités ; partenariats public /privé) : **la compétitivité a remplacé l'aménagement des territoires et la décentralisation, faute de s'accomplir enfin en une véritable "régionalisation", aboutit à reproduire les effets négatifs de l'hyper-centralisation parisienne à l'échelle régionale.** (micro-centralisation : "Toulouse et le désert de Midi-Pyrénées").

En effet, la compétitivité actuelle des territoires a pour conséquence paradoxale de mettre en concurrence parfois rude les anciennes "métropoles d'équilibre" chères à la DATAR devenues autant de **"petits Paris de province"** qui polarisent pour leur seul profit des territoires qui ne sont plus irrigués mais drainés sinon asséchés par un effet de **métropolisation** : nous assistons au grand retour du modèle "centre dominant / périphéries dominées"...

Faute d'un "acte III" de la décentralisation, clairement et rapidement engagé, l'échec actuel de la politique "d'aménagement du territoire" nous obligerait à la gestion d'urgences économiques, sociales voire politiques graves dans les territoires qui souffrent le plus des excès de la **polarisation métropolitaine**.

Quels sont ces territoires en souffrance ?

- > **1. Les territoires ruraux en marge** : à plus de 80km d'une métropole, encore enclavés, avec une faible densité de population, avec des services publics et sociaux en déshérence, une population vieillissante (fuite des jeunes), subissant la crise terminale du monde agricole.
- > **2. Les territoires "péri-urbains"** : dans un rayon de 30 à 40 km d'une métropole (aire urbaine), là où réside désormais la majorité de nos concitoyens qui vivent de la métropole (travail ; services éducatifs, commerciaux et loisirs) sans avoir les moyens d'y vivre (prix du mètre carré) avec pour conséquence une forte dépendance à l'automobile (prix des carburants) et un mitage pavillonnaire qui dévore l'espace.
- > **3. Les territoires des "banlieues sensibles"** : dans la périphérie immédiate de la métropole, les quartiers créés dans l'optimisme de la période précédente pour une nouvelle civilisation urbaine (villes nouvelles ; grands ensembles devant assurer confort moderne et mixité sociale) sont devenus depuis plus de 20 ans des "ghettos" abritant les plus précaires ou les populations d'origine étrangère suite au départ des classes moyennes préférant la propriété dans le péri-urbain pavillonnaire que la location dans une tour ou une barre. Ces quartiers déjà au bord de l'explosion sociale fond l'objet principal de la "politique de la ville" (ex.: ANRU)
- > **4. Les territoires des régions situées dans un rayon de 200km autour de la Région Parisienne** : c'est le "grand Bassin Parisien", véritable impensé de l'aménagement du territoire en France depuis plus de 40 ans. Ce sont des territoires "interstitiels" subissant, à la fois, les effets de la "macrocéphalie" de la région parisienne et la polarisation exercée par la couronne périphérique des métropoles d'équilibre. Des "métropoles oubliées" (Yves Guermond) : Rouen, Tours, Reims... Ces territoires pourtant très riches qui ne doivent pour l'instant leur avenir que dans une relation d'étroite dépendance avec la région parisienne (déconcentration) sont fragilisés par la polarisation actuelle : quel avenir possible entre Paris et Lille ; Nantes ; Lyon ; Strasbourg ? Et pour ce qui nous concerne, entre Paris et la Mer ? Si l'on considère qu'une métropole devrait fixer l'avenir d'un territoire régional...

Quelles solutions ?

- > **1. Contrarier la logique "centre dominant/ périphéries dominées" en sortant du modèle de centralisation** : contre la vieille culture politique et géographique française de la capitale centrale (jacobinisme) il faut un nouveau volontarisme politique pour imposer la logique de réseaux de villes animés par des pôles de métropoles mises en réseau pour un maillage de l'avenir plus harmonieux et plus profond sur l'ensemble du territoire. (Irrigation).
- > **2. La "coopétition" est un mot valise dangereux !** Rappelons l'évidence : compétition et coopération sont inconciliables. Face aux logiques actuelles de compétition entre des territoires ouverts à toutes les échelles, la seule solution viable est **la coopération et la solidarité des collectivités territoriales autour d'un projet d'avenir commun.**
- > **3. Affirmer enfin de vrais territoires régionaux en France en réconciliant la géographie institutionnelle avec les évidences "géo-historiques" constitutives du pays** : en 1790 les députés révolutionnaires ont tenu compte des anciennes provinces ou diocèses pour créer les départements. L'abandon du modèle de centralité métropolitaine (une région = une préfecture = une métropole capitale) au profit de la **réactivation des réseaux de villes ou de métropoles légués par la géo-histoire**, permettrait de faire émerger un vrai maillage régional : les "néo-régions" ne seraient plus des machins "logotypés" mais enfin de vraies régions clairement identifiées par leurs habitants ! (ex. : le réseau des villes bretonnes ; le réseau des villes ligériennes...).

- > **4. Mettre en œuvre une vraie réforme des collectivités territoriales, c'est-à-dire le contraire de l'actuelle réforme prévue pour 2014 :** un "acte III" de la décentralisation assumant la nécessité d'une vraie régionalisation qui ne doit ni être la "cantonalisation du conseil régional" (Adrien Zeller) prévu par l'actuelle réforme qui institue un cumul des mandats, dénoncé par ailleurs, entre élus départementaux et élus régionaux (futur "conseiller territorial") et encore moins la suppression des départements qui ont acquis depuis plus de deux siècles leur légitimité "géo-historique" et qui ont la charge essentielle de la politique sociale de proximité.

Face à l'Etat central et à ses préfets, une vraie régionalisation serait d'admettre l'existence de conseils régionaux enfin maîtres de leurs finances donc de leurs projets avec comme compétence principale sinon comme enjeu fondamental la relance d'une politique durable et solidaire d'aménagement du territoire.

La Normandie, laboratoire régional pour un nouveau modèle d'aménagement du territoire en France ?

- > **1. La "géo-histoire" a doté la Normandie, province densément peuplée et riche de son commerce agricole et maritime, d'un remarquable réseau de villes par sa densité, son maillage et par sa répartition équilibrée sur le territoire :** cinq grandes agglomérations portuaires et maritimes sur l'estuaire et la baie de la Seine (Rouen ; Caen ; Le Havre ; Cherbourg ; Dieppe) ; deux "capitales" historiques (Caen et Rouen) ; une métropole régionale (Rouen) ; une technopole régionale (Caen) ; un port international (Le Havre) pour animer un vaste réseau de villes moyennes remontant au Moyen-Age ou à l'Antiquité (villes épiscopales, préfectures et sous-préfectures, villes portuaires secondaires) que relaye à son tour le maillage plus fin des bourgs chef-lieu de canton qui animent les territoires ruraux tous les 10km...

Bref ! s'il y a une région française où le rayonnement d'un "petit Paris de province" est rigoureusement impossible, c'est la Normandie : aura-t-on enfin le courage politique de lire correctement le mode d'emploi que nous impose la géographie et l'histoire ? L'exemple européen nous prouve en outre la plus grande pertinence et la plus grande efficacité des réseaux de villes pour animer et irriguer les territoires (ex.: la "Randstadt" néerlandaise).

- > **2. La coopération de finances et de projets entre collectivités territoriales :** depuis 2005, la région administrative de Haute-Normandie est la première en France à expérimenter une **contractualisation de finances et de projets** entre conseil régional, conseils généraux et grandes agglomérations (**accord "276"**) : cette méthode originale qui permet de financer des politiques publiques ambitieuses au service des populations pourrait être généralisée à l'ensemble des cinq départements et des deux régions de Normandie dans le cadre **d'une coopération interrégionale unique en son genre...**
- > **3. L'évidence normande ou l'enjeu national d'organiser l'ouverture de Paris vers la mer :** les collectivités territoriales normandes doivent prendre conscience qu'elles ont à mettre en œuvre **un projet territorial original** qui porte aussi un enjeu national :

Organiser la façade maritime, logistique et portuaire de la région parisienne tout en proposant une nouvelle façon de penser (panser ?) des territoires complémentaires et polyvalents avec un objectif de qualité (d'où la nécessité d'utiliser de nouveaux indicateurs économiques). La Normandie, bénéficiant d'une notoriété internationale exceptionnelle, est une mosaïque subtile entre urbanité et ruralité, terre et mer, puissance industrielle ou agricole et qualité paysagère, culturelle et résidentielle connectée à l'une des plus puissantes régions urbaines d'Europe.

Les réseaux normands permettraient l'animation autonome et spécifique d'une façade maritime susceptible d'intéresser la région parisienne à la mer...

> 4. Un vrai conseil régional pour une vraie région : la Normandie.

Un conseil régional enfin doté de son autonomie de finances et de projets aurait pour mission d'animer **la mise en réseau** des collectivités territoriales de la région (ex.: conférence des exécutifs régionaux). Car la spécificité **d'un conseil régional unique en Normandie** serait moins de concentrer fonctions et pouvoirs au sein d'une "capitale administrative" que d'animer un **fédéralisme normand** dont nous voyons déjà les prémices (ex.: coopération interrégionale portuaire ; intégration de l'Estuaire...), dans un souci d'équilibre du territoire (ex.: antennes du conseil régional dans le réseau des villes normandes).

Inutile de préciser qu'à terme, **l'intégration totale de l'évidence normande** (fusion régionale ou "réunification") pour en faire le laboratoire d'un autre possible (coopération = réseaux = solidarités) ne manquerait pas de faire de la question régionale normande, un autre enjeu national : celui de l'achèvement de la décentralisation et de la recomposition régionale en France (ex. : "réunification" de la Bretagne ; émergence du "Val de Loire" ; fusion départementale des Savoie ; création d'un département "Pays Basque" ; retour des "Hautes-Alpes" en Rhône-Alpes ; maintien ou non de la Picardie etc...).

Boîte à Pandore ou approfondissement de la démocratie ?

Ces réflexionsⁱ sont dédiées à la mémoire de **Pierre Mendès-France**, résistant, président du conseil sous la 4^{ème} République, maire de Louviers et député de l'Eure, attaché fermement comme on le sait, à l'idée de volontarisme et d'authenticité dans l'engagement en politique et à la mémoire de **Gustave Héon**, compagnon de résistance du premier, maire de Bernay, président du Conseil général de l'Eure et qui s'était fermement opposé de 1972 à 1981 à la confirmation de la division administrative régionale de la Normandie.

ⁱSources :

Laurent DAVEZIES, *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses, Le Seuil "la République des idées" (2008).*

Yves GUERMOND, *Rouen, la métropole oubliée, L'Harmattan (2008).*

Michel ROCARD, *Il faut décoloniser la province, discours de Saint-Brieuc (1966), Revue socialiste N°37, 1er trimestre 2010.*

François HULBERT, *La reconstruction géopolitique du territoire français, L'Harmattan (2010).*

Expériences normandes : ce qui existe déjà sur le territoire et qui pourrait faire naître à terme un nouveau modèle de développement territorial régional en France...

Par Philippe CLÉRIS,

P/O le collectif citoyen et républicain "Bienvenue en Normandie",
Caen, le 04/04/11.

La "polycentralité" :

Contrairement au modèle français dominant fortement "polarisé" par la mégapole parisienne et des métropoles "d'équilibre" régionales qui reproduisent à l'échelle régionale le modèle parisien, le défi normand est de proposer une "métropolisation décentralisée" ou polycentrique du territoire régional pour irriguer au lieu de drainer les territoires...

Autrement dit : en Normandie, un petit Paris de province à 200km de Paris est impossible ! Ce qui implique, face à la puissance d'attraction de la région parisienne que "la Normandie ne soit pas qu'un territoire interstitiel entre Paris et la Mer" (Laurent Fabius, in "les Inrockuptibles" n° 800 du 30/03 au 05/04/11 spécial "Normandie").

La seule solution, c'est un réseau de villes pour une Normandie polycentrique...

Cette polycentralité existe déjà et elle est en cours de construction :

Deux capitales historiques : **Rouen** et **Caen** (pour le symbole : Guillaume le Conquérant est mort à Rouen mais a été inhumé à Caen)

Un port international : **Le Havre**

Un centre international de congrès et un aéroport régional : **Deauville**

Une préfecture régionale : **Rouen** (pour la gestion de la DTA de l'Estuaire)

Une technopole régionale : **Caen** (université et plateau de recherche fondamentale)

Un pèlerinage international : **Lisieux**

Le siège du CRT (tourisme régional) : **Evreux**

L'ODIA (coordination culturelle régionale) : **Bayeux**

Le siège de la Caisse d'Epargne de Normandie : **Caen et Rouen**

Le siège de la Chambre régionale d'Agriculture : **Caen**

A venir, le siège de la future CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Normandie) : **Deauville ou Pont-L'Évêque**.

A terme, émerge une possible répartition des rôles dans le triangle Caen/Rouen/Le Havre pour animer le grand réseau des villes moyennes normandes qui peuvent recevoir des antennes et des décentralisations de niveau régional.

Ainsi : **si l'on pose le principe de "Caen capitale de la Normandie" on passe à côté de la réalité fondamentale de la géographie urbaine normande qui est polycentrique. Néanmoins, si Caen qui est en position géographiquement centrale, peut prétendre à quelque chose en Normandie c'est à être :**

> 1. Technopole normande.

> 2. Siège du conseil régional normand dans le cadre du réseau métropolitain "capitale" (Caen/Rouen/Le Havre) sachant que le Calvados est le département limitrophe de tous les autres départements normands.

En gros : Caen, siège du Conseil Régional/ Rouen, siège de la Préfecture régionale

Ou bien : Caen, capitale régionale/ Rouen, métropole régionale/ Le Havre, port international

Avec : des antennes et des agences “décentralisées” dans le grand réseau des villes moyennes normandes (Cherbourg ; Alençon ; Dieppe ; Evreux ; St-Lô ; Vernon ; Flers ; Eu-Le Tréport ; Avranches ; Fécamp ; Louviers ; Bernay ; Lisieux ; Bayeux ; Falaise ; Argentan ; Yvetot ; Aumale ; Neufchâtel ; Verneuil ; L'Aigle ; Bolbec ; Lillebonne ; Caudebec ; Pont-Audemer...).

Une image forte, celle d'une bicyclette :
Caen, la roue directrice avant plus légère,
Rouen, la roue arrière motrice plus lourde,
Le Havre, le pédalier qui par son mouvement donne l'impulsion à l'ensemble.

Le dynamisme culturel des petites et moyennes villes de Normandie

Il faut battre en brèche le constat négatif fait au cours de notre réflexion sur le manque de dynamisme et d'attractivité des petites et moyennes villes des “arrière-pays” ruraux de Normandie : la polycentralité s'exerce pleinement car en l'absence d'une capitale-métropole régionale qui imposerait son ombre portée à tout le territoire régional, on observe au contraire une vivacité de la proposition associative et institutionnelle dans les petites villes.

Le dernier numéro du très “parisianiste” magazine hebdomadaire “Les Inrockuptibles” qui propose 32 pages dans la Normandie du Rock est tout à fait réjouissant : les villes normandes seraient à la pointe du renouvellement actuel de la scène pop rock française. Symbolique : sur le bandeau de présentation du magazine on lit : Caen, Rouen, Le Havre, Evreux et... Saint-Lô ! Cette vitalité des jeunes créateurs normands est efficacement accompagnée par le réseau des “SMAC” (salles musiques actuelles) de la région. L'image de “Ploukistan” normand (bas ou haut) est en train de changer : lors des dernières “Transmusicales” de Rennes, les groupes pop-rock normands ont raflé les premières places du concours “découvertes”.

Le réseau déjà dense des coopérations entre collectivités territoriales normandes :

Quelques exemples :

- › L'Établissement Public Foncier de Normandie (portage foncier et financier des projets de requalification urbaine dans toute la Normandie, structure unique en France)
- › L'accord “276” : contrats de finances et de projets unique en France associant les départements de la Seine-Maritime, l'Eure, le Conseil Régional de Haute-Normandie et les agglos de Rouen et du Havre.
- › Le syndicat mixte pour la gestion de l'aéroport de Deauville
- › Le syndicat mixte “Ports Normands Associés”
- › Le réseau des écoles doctorales universitaires ; la fusion des écoles d'ingénieurs de Caen et Rouen en attendant le PRES qui se fait attendre...

Conclusion :

Les politiques publiques doivent accompagner l'émergence d'une “polycentralité” normande originale sinon unique en France tant dans sa vitalité que dans sa diffusion profonde et équilibrée sur le territoire régional. **Le problème de la capitale de la Normandie est un faux problème agité par quelques grands élus en mal d'inspiration** : la puissance du fait “polycentrique” et les enjeux nationaux qui se présentent désormais face aux décideurs normands (exister entre Paris et la Mer et garder en France donc en Normandie, le premier potentiel d'économie maritime) devraient inciter enfin à une plus grande clairvoyance politique (relance d'un véritable “pôle métropolitain normand” ?)

Les petites villes dans les politiques d'accueil en milieu rural : un rôle à construire.

Par PINEAU Jean-Yves, LE CALVEZ Sylvie, PIVETEAU Vincent,

Collectif Ville-Campagne, 15 rue du Général Catroux, 87000 Limoges,
Dans le cadre du Colloque "Villes petites et moyennes, un regard renouvelé"

09/12 - 10/12/2010, Tours, France.

Résumé

Depuis plus d'une décennie, des territoires ruraux jadis marginalisés, connaissent un regain d'attractivité. Les modalités de cette croissance démographique sont évidemment complexes. Elles correspondent à une mutation dans les représentations et résultent d'une relation dialectique avec la métropolisation. Au désir individuel de s'installer à la campagne répondent des politiques publiques d'aménagement du territoire, mises en place à différents niveaux (Etat, région, département), qui tentent de s'appuyer sur cette nouvelle dynamique pour favoriser le développement des territoires ruraux. Le silence presque général des politiques d'accueil sur le fait urbain interroge. Aujourd'hui, si certaines villes jouent leur attractivité sur la dynamique et l'image de leurs campagnes, et de leur "territoire", les coopérations entre espaces restent largement à bâtir, et constituent un enjeu pour l'avenir. On s'appuie dans cette contribution sur la base de connaissances rassemblée par le collectif ville-campagne, qui constitue depuis 1999, le centre de ressources partagé sur les politiques d'accueil.

Introduction

Loin d'être condamnés à l'exode de leur population, les territoires ruraux connaissent depuis plus de deux décennies un regain démographique remarquable, basé pour l'essentiel sur un solde migratoire largement positif. Si cette tendance reste cependant à nuancer selon les régions, le choix des échelles géographiques, voire les définitions de ce qui fait "rural" (DATAR 2003), elle incite à reconsidérer sous un angle nouveau son ressort essentiel : les migrations et les mobilités.

Ces migrations révèlent des mutations socioéconomiques et culturelles profondes. Elles sont d'abord le signe d'une profonde évolution dans les représentations des "campagnes" (Hervieu et al. 2005). Mais ce sont également le fruit des dispositifs nationaux de solidarité (retraites, allocations sociales...) qui permettent une mobilité des individus sans contrainte géographique (Talandier, 2007) (Davezies, 2008). Aux stratégies migratoires essentiellement économiques se sont surajoutées voire substituées des stratégies migratoires "d'agrément" (colloque CERMOSEM 2010 "L'après tourisme").

Cette nouvelle "donne" démographique réinterroge les stratégies en matière de développement du territoire (Pineau et alii 2009). Au désir individuel de s'installer à la campagne répondent, de manière encore timide mais allant en s'affirmant, des politiques publiques mises en place à différents niveaux (Etat, région, département) qui tentent de s'appuyer sur cette nouvelle dynamique pour favoriser le développement des territoires ruraux. Nombre de territoires de proximité (Pays, PNR, intercommunalités) déclinent cette priorité et font de la question de l'accueil un axe clef de leur stratégie de développement. On compte aujourd'hui 70 Groupes d'action locale, instaurés dans le cadre de l'axe 4 (LEADER) de la politique européenne de développement rural, qui ont choisi l'accueil de nouvelles populations comme stratégie fédératrice pour la période 2007-2013.

Ce regain des campagnes procède d'une relation dialectique à la ville. C'est à la fois le fruit et la fuite de la dynamique métropolitaine. Pour le candidat à

l'installation en milieu rural, être à la campagne c'est être hors de la ville, et c'est chercher une rupture par rapport à l'espace urbain ; mais c'est pour autant rester en relation étroite avec la ville, en tant que lieu de l'activité, lieu des services ou référent culturel. Si l'imaginaire des migrants vers les territoires ruraux reste principalement nourri par le "fait rural" et non par le "fait urbain", il n'en demeure pas moins que, dans la pratique, les petites villes ou villes moyennes jouent un rôle prédominant dans les parcours d'installation : soit en tant que destination provisoire (étape pour trouver un lieu de résidence plus conforme au désir des migrants), soit en tant que lieu d'implantation (lieu de compromis acceptable entre le désir de campagne d'un côté, les activités et les services de l'autre). Et, quoiqu'il en soit, les mobilités internes au territoire passent à un moment ou un autre par la ville centre (courses, loisirs, éducation, administration, activités...). Enfin, comme le soulignent les travaux de l'INSEE, nous sommes en présence aujourd'hui de mobilités résidentielles de plus en plus liées au cycle de vie des ménages. Ainsi, il est un temps où l'on habite à "la ville", puis un temps où l'on habite à la "campagne", puis à nouveau à "la ville" selon des stratégies visant à se rapprocher de services plus densément implantés (services de santé notamment).

Nous nous interrogerons dans cette contribution sur la relation entre les territoires et leurs villes dans la mise à l'agenda et la mise en œuvre des politiques d'accueil. Autrement dit, quelles formes de collaboration existent-t-il entre les actions mises en œuvre à l'échelle des territoires de projets (pays, parcs naturels régionaux, intercommunalités) qui font montre d'une politique d'accueil, et celles mises en œuvre par les villes au sein de ces territoires ?

Nous montrons que cette relation est quasiment absente. Ce silence presque "génétique" des politiques d'accueil sur le fait urbain (l'accueil étant en quelque sorte la "revanche" des campagnes sur les villes) s'avère paradoxal et problématique. Paradoxal, parce que ces politiques s'organisent généralement sur des territoires (Pays, groupes d'actions locaux) structurés de facto par une ou des villes petites ou moyennes, ou ayant un caractère périurbain ; problématique parce que les politiques de l'accueil ont besoin, pour réussir, que se tissent des rapports avec les dynamiques urbaines. Ainsi les coopérations entre espaces restent largement à bâtir, et constituent un enjeu pour l'avenir, dont commencent à se saisir certains territoires. Nous proposons pour conclure quelques pistes pour organiser dans ce sens une politique de l'accueil.

Nous nous appuyons dans ce travail sur l'expérience acquise et l'observation empirique conduite au sein de notre association. Le "Collectif Ville Campagne" accompagne depuis plus de 10 ans autant des individus désireux de s'installer à la campagne que des territoires à dominante rurale souhaitant développer une stratégie d'accueil de nouvelles populations. Le collectif est à l'origine ou est l'un des initiateurs d'un certain nombre de manifestations, comme "Campagnes en mouvement" (2004) ; "projets en campagnes" (PEC 2001 - 2003 - 2005 - 2007 - 2009) ; "l'université européenne de l'accueil" (2006-2008-2010) et assure l'animation du site installation-campagne (www.installation-campagne.fr).

La ville, point aveugle des stratégies individuelles d'installation en milieu rural

Les "nouveaux arrivants" dans les campagnes ont des profils extrêmement variés. Un certain nombre d'enquêtes et de sondages permettent de comprendre ce qui motive ou motiverait les migrants dans leurs parcours de mobilité (les ressorts personnels ou professionnels, les facteurs d'attractivité des territoires ruraux...), et d'approcher les raisons du choix résidentiel (la localisation géographique). Il ressort que leur rapport à la ville reste souvent implicite.

> Des stratégies individuelles variées

Il existe une grande hétérogénéité des profils. On peut sommairement les rattacher à quelques archétypes.

- › Le “migrant patrimonial” : il est incarné par le ménage d’actifs urbains qui cherche à la campagne un cadre de vie plus agréable. L’arrivée dans la commune rurale correspond souvent à l’accession à la propriété. On vient y chercher “un terrain”. L’activité professionnelle et une part importante des services restent liés au pôle urbain. Le migrant patrimonial alimente le phénomène de desserrement urbain. Sur le plan personnel, l’installation à la campagne est vécue comme une “continuité dans la rupture”. Les CSP sont essentiellement représentées par les employés, les professions intermédiaires et les cadres.

- › Le “migrant salarié” est proche du profil précédent. Il s’installe à la campagne à l’occasion d’une mutation professionnelle qui l’amène à travailler dans une nouvelle région ou une nouvelle ville. L’installation peut être parfois davantage subie que choisie.

- › Le “migrant en rupture” : il est incarné par le ménage ou l’individu qui abandonne un “schéma de vie antérieure” pour engager une nouvelle étape en milieu rural. L’installation se traduit par un nouveau “projet de vie”, à la fois professionnel et personnel. Le profil sociologique du “migrant en rupture” est varié. On y trouve souvent les individus disposant d’un niveau de formation élevé. A noter qu’il y a là une source stimulante en matière de projets professionnels “innovants” ou “atypiques”, parfois révélateurs de nouvelles ressources pour les territoires, ainsi que des “modes de vie” souvent en rupture avec les schémas traditionnels ou conventionnels.

- › Le “migrant retraité”. Il possède une attache avec le territoire où il s’installe, qu’il s’agisse de racines familiales, de références à une histoire personnelle (“nous sommes venus en vacances dans la région souvent”), ou d’une résidence secondaire. Le migrant retraité peut avoir un projet d’activité. Il est souvent assez proche du “migrant en rupture”, dans ce qu’il porte comme “projet de vie” en espace rural. On observe ainsi de plus en plus de cas de retraités qui installent un commerce !

- › Le “migrant rural”. Il est originaire du milieu rural et s’installe à titre professionnel en milieu rural. C’est le jeune exploitant qui s’installe hors cadre familial, le salarié de la coopérative agricole... Sur le plan sociologique on retrouve souvent des ouvriers et des artisans.

- › Le migrant “en relégation”. C’est le profil du nouvel arrivant en grande difficulté sociale ou financière, qui vient chercher refuge. Cette catégorie a fait beaucoup fantasmer. Les observations de terrain ont généralement montré que les profils sociaux “fragiles” étaient peu mobiles et que les urbains dans cette situation avaient peu tendance à quitter les dernières attaches dont ils disposent en ville. Cependant, les exemples existent.

A ces profils, qui correspondent majoritairement à des ménages, il faut bien sûr ajouter des nouveaux arrivants “individuels”, aux séjours souvent saisonniers : étudiants trouvant domicile à la campagne ; travailleurs saisonniers ; artistes en résidence ; le salarié en période d’essai...

On dispose cependant de très peu de données quantitatives sur l’ensemble de ces différents profils. Les données INSEE permettent d’approcher les catégories des retraités et des actifs (14% des flux migratoires en milieu rural pour les premiers cités et 41% pour les seconds). Mais même l’immense majorité des territoires engagés dans la construction de politiques d’accueil disent ne pas disposer de ces informations au niveau local. Des travaux plus fins mériteraient d’être conduits, en intégrant notamment une dimension longitudinale, pour appréhender les trajectoires migratoires au cours du temps.

> Le fait urbain impalpable mais présent dans la géographie de l'installation.

Les candidats à l'installation en milieu rural n'évoquent jamais les modes de relations à la ville qu'ils souhaitent établir en venant habiter en milieu rural. Leur détermination tient dans l'affichage de "l'effet repoussoir" du pôle urbain. Le sondage réalisé pour PEC 2009 montrent que 66% des habitants issus des agglomérations de plus de 200 000 habitants recherchent un meilleur cadre de vie et 60% un meilleur environnement. Les migrants potentiels pensent d'abord "campagne".

L'analyse des projets des candidats à l'installation recensés lors des différentes éditions de "Projets en Campagnes" (les visiteurs du salon appartenant plutôt au profil des "migrants en rupture") montre que dans plus d'un cas sur deux, l'individu ou le ménage n'a pas d'idée précise du lieu de destination finale. Même pour ceux qui ont déjà un endroit géographique visé, ce lieu reste très ample (de l'ordre d'une région administrative, voire plus). Les migrants semblent raisonner plus par "plaques" géographiques que par villes ou bassin de vie.

Il reste cependant que le fait urbain est présent implicitement dans les choix d'implantation. L'absence de services de type urbain reste le point le plus problématique pour les candidats à l'installation : les principaux freins évoqués (sondage PEC/IFOP 2009 auprès de citoyens de villes de plus de 200 000 habitants) sont le manque de commerces de proximité (56 %), le manque d'installations et d'activités culturelles (41 %), pour les seniors, le déficit en matière d'offre de services de santé (53 %) et pour les plus jeunes, le manque de perspectives professionnelles (42 %). Et à l'inverse, la décision finale d'installation procède d'un processus d'arbitrage fin et subjectif entre le projet de vie (y compris en ce qui concerne les ménages la question de l'emploi du conjoint et des services - éducation, crèches...pour les enfants), le projet professionnel et le territoire (support du projet de vie et du projet professionnel). Les qualités reconnues aux territoires incluent de facto l'offre d'aménités des villes.

Le rapport ville-territoire, point aveugle des politiques d'accueil en milieu rural

Depuis plusieurs années, des territoires de projets (PNR, pays, intercommunalités) mettent en place des politiques d'accueil. Ces politiques, qui s'inscrivent souvent dans un cadre départemental ou régional, se caractérisent par un changement de perspective, et la constitution d'une offre territoriale qui assemble et se nourrit de :

- › l'offre d'un "cadre de vie" (aménités naturelles, paysages, image et identité du territoire)
- › l'offre d'activités (reprises - créations - emplois - potentiels d'activités...)
- › l'offre de locaux professionnels, de fonciers
- › l'offre en matière de logement (marché immobilier, locatifs disponibles...)
- › l'offre de services (éducation, santé, transports, loisirs, commerces = Qualité de vie)
- › l'offre d'accompagnement (structures et personnes ressources, offres de formations, sessions d'accueil, outils : coopérative d'activité, incubateur...)
- › l'offre "d'hospitalité" du territoire (caractère accueillant des populations, vie sociale et culturelle...)

Les analyses comparatives (Guide répertoire de l'installation en milieu rural - Rural Innova 2006) de ces politiques d'accueil et d'attractivité montrent qu'elles nécessitent d'être clairement portées (légitimées) par les élus et partagées par les acteurs locaux (populations). Parce que transversales, multidimensionnelles et altruistes, ces politiques doivent s'inscrire dans un temps long (10 à 15 ans). Il s'agit en effet de travailler en profondeur le territoire (mentalités, infrastructures, conditions économiques, sociales...) et d'orchestrer les multiples intervenants, cadres ou dispositifs autour du projet phare et fort du territoire.

Les villes petites et moyennes qui structurent l'espace rural n'ont en général pas leur propre politique d'accueil.

Si l'on s'en réfère aux observations faites depuis plus de dix ans par le Collectif Ville Campagne (CVC), aucune ville (petite ou moyenne) ne s'est lancée à première vue dans la construction de politique d'accueil telle que définie précédemment. Si certaines d'entre elles ont le souci de travailler leur attractivité, aucune ne semble avoir construit de stratégie spécifique autour de la question de l'accueil. Peu d'entre elles ont d'ailleurs entrepris des études qualitatives concernant les flux démographiques et les facteurs d'attractivité de leur territoire urbain (pourquoi les gens viennent, pourquoi ils partent, d'où viennent-ils, où vont-ils, quels sont les facteurs attractifs ou répulsifs...).

Par contre, il semble assez fréquent d'observer des outils d'accueil (guides d'information), des initiatives municipales (pot d'accueil pour les nouveaux venus) à destination des nouvelles populations. A noter également la présence du réseau Accueil des Villes Françaises (AVF) fort de 350 associations locales et dont l'objectif est de faciliter "les mobilités" et l'intégration des nouveaux arrivants. Toutes ces actions relèvent d'un accueil "passif" et sont peu ou pas reliées aux questions d'emplois, de formations, de vie sociale et économique.

Territoires de projet et ville(s) centre(s) : des stratégies communes balbutiantes.

A travers différentes études et enquêtes, le collectif a essayé d'évaluer les relations de travail qui pouvaient se tisser entre les territoires et leur(s) ville(s) centre(s). Il s'agissait de mesurer les articulations entre les échelons infra territoriaux et d'analyser comment et avec quelle intensité les stratégies et le projet de développement du territoire étaient portés, partagés entre villes et campagnes d'un même territoire.

Là aussi, force est de constater que peu de territoires de projet travaillent en lien étroit avec leurs villes. Dans les politiques territoriales d'accueil, la question urbaine n'est pas évoquée. Autrement dit la complémentarité entre l'attractivité d'un territoire rural, et la qualité de l'offre de services de la (ou des) villes petites ou moyennes n'est pas mise en avant (pas pensée, pas actionnée).

Il semble exister, encore, un décalage important entre les pratiques des habitants qui vivent, parcourent, utilisent le territoire "bassin de vie" (mais aussi les territoires plus lointains telles que les agglomérations ou chefs-lieux de département) et une action publique (gestion, développement, planification) appliquée trop étroitement à des espaces cloisonnés par des frontières administratives. Il y a une partition très nette entre territoire/intercommunalités du territoire/intercommunalité englobant la ville centre/ville centre. Chacun semblant raisonner à l'aune de ses compétences juridiques, de son espace géographique et de ses ressources humaines et financières.

L'étude "Attractivité des territoires ruraux et accueil de nouvelles populations" (CVC/MTP Prospective 2008) analyse les structures impliquées dans les stratégies d'accueil dans 36 territoires GAL LEADER +. Moins d'un tiers des territoires de projet partagent cette stratégie avec leur ville centre. Un travail similaire a été conduit sur un échantillon de 30 nouveaux GAL en 2010. Si la stratégie d'accueil peut constituer un objectif partagé dans certains territoires, en revanche aucun territoire n'a concrètement entamé d'opération conjointe sur cette question depuis l'adoption du programme de développement rural, et 10% ont une opération en perspective.

Une enquête auprès de 10 pays et auprès des villes qui les structurent et présentant des dynamiques démographiques contrastées (pertes de population, comme à Thouars, Aubusson ; gain de population comme à Issoire, La Souterraine ; stabilité démographique, comme à Guéret) réalisée en 2010 par le CVC donne des résultats convergents. Dans aucun des territoires la ville centre (ou le réseau de villes centre - comme dans le Pays Ouest Limousin autour de Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne, Rochechouart) n'affiche une stratégie claire en matière

d'accueil des populations. L'adhésion des élus urbains à la démarche d'accueil du Pays est jugée encourageante dans moins d'un cas sur deux. Soit la même proportion que les cas de collaboration entre les équipes techniques des territoires et les services de développement de la ville.

L'approche systémique du territoire "bassin de vie" reste à construire dans le cadre de ces politiques d'accueil et d'attractivité en incluant de manière explicite et participative la ville centre. Dans certains cas (Pays de Fougères), la mise en œuvre du SCOT s'avère jouer ce rôle.

Les raisons du défaut de transversalité entre les territoires et leurs villes.

Dans les enquêtes, les territoires de projet nous disent avoir des difficultés à élaborer, partager et concevoir des stratégies et des outils en commun avec leur réseau de petites villes ou ville centre. L'intercommunalité apparaît agir ici comme un "filtre" qui rend plus difficile l'élaboration et/ou la mise en cohérence des stratégies entre communautés d'un même bassin de vie, d'un même territoire de projet. Si le "couple" ville/intercommunalité semble fonctionner de mieux en mieux, les relations entre territoire de projet et ville centre, entre territoire de projet et communautés et enfin entre communautés d'un même bassin de vie restent à construire pour parvenir à peser sur l'attractivité territoriale.

Plutôt qu'une mise en cohérence à l'échelle du "bassin de vie", on assiste plutôt à une mise en concurrence (fonciers, services, zones d'activités, zones résidentielles, zones commerciales...) peu propice à l'économie de fonds publics et à l'investissement raisonné. On peut rapporter ici les analyses produites par les élus eux-mêmes ou les techniciens interrogés et formuler les raisons évoquées de la manière suivante :

- › Des échelles infra-territoriales en tension "politique" quand celles-ci ne représentent pas toutes le même "bord", courant ou parti.
- › Une "intercommunalité" souvent inquiète du poids de la ville et de ses ambitions.
- › Des "intercommunalités" souvent inquiètes du poids de l'intercommunalité qui inclue la ville centre.
- › Des villes souvent inquiètes des charges de "centralité" au regard de leurs ressources fiscales (mais peu d'entre elles intègrent dans leurs calculs les retombées économiques produites par les habitants du territoire "usagers" de la ville, eux-mêmes moteur essentiel de l'économie "présentielle" et facteur de richesses).
- › Des compétences juridiques parfois absentes ou peu appréhendables au niveau local (logement, transport...) qui sont préjudiciables pour travailler de manière efficiente sur les mobilités et l'attractivité. Il faut ajouter ici une difficulté signalée par les techniciens locaux à travailler de manière concertée avec les échelons supra territoriaux (collectivités, services déconcentrés, établissements publics...), notamment quand il s'agit de compétences partagées (santé, éducation, formation, emploi...).
- › Des organisations administratives encore trop sectorielles qui rendent difficiles les approches et les actions transversales.
- › Une mobilisation des acteurs et des opérateurs publics/privés difficile à organiser, à entretenir souvent faute de projet de développement clairement identifié voire identifiable en matière de politiques d'accueil et d'attractivité.
- › Des ressources humaines en ingénierie et animation de développement souvent peu présentes au détriment d'une ingénierie de gestion et d'administration.

Conclusion et pistes de travail

Les politiques d'accueil s'appuient sur un triptyque : activités, réceptivités (question du logement et de l'habitat), aménités (mise en place de services, cadre de vie, lien social, rapport à l'environnement, vis socioculturelle etc.). Ce triptyque met en jeu des échelles territoriales différentes, peu prises en compte simultanément dans la très grande majorité des cas. La gestion des enjeux de l'accueil se situe souvent "entre" les institutions et "entre" les services d'une même collectivité, ce qui présente une difficulté de conception et de mise en œuvre. A titre d'illustration, il n'y a pas de stratégie (clairement affichée) dans les villes qui structurent ces territoires "d'accueil" qui utiliserait le lien entre logements, activités (reprise, création, emplois salariés), services, urbanisme, comme levier offensif en matière d'attractivité. De la même manière, peu de villes semblent jouer la carte du territoire "bassin de vie" pour mieux se promouvoir et épaissir ainsi son attractivité et son offre globale (cadre de vie, emplois, services, loisirs, culture...).

De fait, les villes centres semblent subir, au fil de l'eau et au gré de fortunes diverses, les arrivées ou les départs des populations. Les actions, multiples (en matière de logements, de services, de développement économique...) sont autant de réponses à des demandes, mais peu s'inscrivent dans une dimension intersectorielle, stratégique, offensive en ce qui concerne la construction d'une offre transversale et, par là même, "qualifiée".

Ainsi, si les territoires enquêtés voient leurs populations ne plus baisser ou même croître, le "desserrement" résidentiel à partir de la ville centre en est, selon les techniciens (territoires et villes centres) une des principales raisons (foncier moins cher, habitat individuel plus adapté à la demande, accessibilité et proximité des services...). Pourtant, à notre connaissance, aucune ville n'a mis en œuvre une étude qualitative sur les flux démographiques la concernant. Il en résulte une connaissance plutôt vague des facteurs d'attractivité ou de répulsion. Cette connaissance se base sur des données surtout quantitatives (INSEE), du "dire" d'acteur, du "ressenti" ou des diagnostics très sectoriels.

Cinq domaines d'actions stratégiques apparaissent nécessaires à appréhender pour les villes centres, en lien plus qu'étroit avec l'intercommunalité et le territoire de projet (bassin de vie) :

- › La connaissance fine des flux démographiques et des mobilités tant infra territoriales qu'inter territoriales ;
- › L'image de la ville ancrée dans son territoire (singularité, cadre et qualité de vie) ;
- › La construction d'une offre globale et transversale (triptyque des politiques d'accueil) ;
- › La fiscalité (locale et territoriale) ;
- › L'urbanisme (local et territorial) ;
- › La gouvernance (locale et territoriale).

L'enjeu majeur pour ces villes ne serait-il pas, au final, de sortir d'une sorte de "splendide isolement" afin de se ré-enraciner dans "leurs" campagnes et de faire "système" ?

La ville qualifie le territoire mais le territoire qualifie la ville. C'est un des principaux enseignements que nous révèlent les travaux autour de ces nouvelles mobilités humaines. L'approche opérationnelle des politiques d'accueil peut permettre d'y parvenir de manière concertée et cohérente.

Sources :

Collectif Ville Campagne, MTP prospective, 2008, Attractivité des territoires ruraux et accueil de nouvelles populations, étude réalisée dans le cadre du programme LEADER +, Collectif Ville Campagne, MTP prospective, 104 p.
 DATAR, 2003, *Quelle France rurale en 2020 ? DATAR- La documentation française.*
 DAVEZIES, L. , 2008 *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses. Ed. Seuil, Paris, 110 p.*
 PINEAU, J.Y ; PIVETEAU, V. , 2010, *Les politiques d'accueil en milieu rural. Un révélateur et un stimulateur d'une nouvelle intelligence territoriale, in Rencontre Grand Ouest de l'intelligence*

territoriale. Nantes-Rennes, 22-24 mars.

PINEAU, JY ; MAYER, E., 2006, *Guide répertoire de l'installation de nouvelles populations*, 148 p.

TALLANDIER, M. 2007, *Un autre modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural*, Paris XII. 327 p.

Basse-Normandie/Prospective : La promotion de clusters sociaux régionaux.

Par Thierry Jeantet,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, Horizon 2020", Mars 2011.

Problématique

La proposition de promouvoir des clusters sociaux en Basse-Normandie s'inscrit dans un mouvement de fond, qui vise à repenser le modèle de l'Etat-providence français en rassemblant et fédérant l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, mutualistes ou associatifs.

Configuré à l'origine pour une économie industrielle de masse, dans le cadre d'une croissance économique soutenue, d'un environnement familial stable et d'une espérance de vie relativement limitée, ce modèle ne parvient plus aujourd'hui à répondre aux objectifs qui lui étaient assignés ; surtout, il fait désormais face à des tendances lourdes qui, à l'image du risque de la dépendance des personnes âgées et handicapées (5^{ème} risque), mettent totalement à mal les politiques publiques traditionnelles. Ces tendances, couplées à la crise financière et à un niveau très élevé des déficits publics, imposent d'inventer dans les années qui viennent un nouveau modèle. Le 5^{ème} risque, au même titre que les autres risques d'ailleurs, ne pose pas seulement la question de sa couverture financière ; il exige à moyen terme de trouver les personnels nécessaires pour faire face aux besoins, de structurer et coordonner un secteur où les multiples acteurs agissent généralement de manière très isolée et selon des cultures professionnelles hétérogènes et de développer une culture "gestionnaire" rendue incontournable pour gérer les masses financières en jeu. L'ensemble de ces transformations opérera sur fond d'importantes évolutions technologiques et médicales, qui modifieront forcément le paysage de l'aide et de l'action sociales.

Le positionnement de la Basse-Normandie dans ce mouvement d'ensemble s'impose, l'échelon régional se présentant comme un niveau de référence pertinent, bien que non exclusif, pour les politiques publiques sociales et de santé, ainsi qu'en témoigne la mise en place, en 2010, des Agences Régionales de Santé (ARS). C'est aussi à ce niveau que se jouera une part non négligeable du devenir de politiques sociales appelées à migrer d'un modèle où le social est défini par ses coûts à un modèle où il s'appréhende comme un investissement. L'investissement social, tel qu'il est désormais prôné en Europe, se définit non plus seulement autour du principe de la compensation et de l'assurance, mais s'ouvre aussi au principe de la prévention.

Objectifs

La promotion de clusters sociaux en Basse-Normandie vise donc à :

- > **Définir les contours des politiques publiques sociales à l'échelon régional**, d'une part en renforçant les dimensions assurancielles traditionnelles pour la santé, la retraite et les accidents du travail, d'autre part en faisant émerger un ensemble d'actions en faveur de l'emploi, des politiques familiales et des retraites ;
- > **Créer des espaces d'innovations sociales, en direction de la jeunesse et de l'enfance autant qu'en direction des populations défavorisées ;**
- > **Encourager les initiatives convergentes des multiples acteurs économiques, sanitaires et sociaux, aussi bien publics que privés.**

Champs et formes d'intervention

La notion de cluster social régional s'entend au sens de "pôles de compétence et de projet" dont l'ambition est de maîtriser en Basse-Normandie les enjeux sociaux et solidaires. Les clusters sociaux ont vocation à répondre de manière fine aux besoins des plus démunis et des exclus ainsi qu'à concevoir les modalités d'un investissement social en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

L'enjeu est tout autant de mettre au point une ingénierie sociale à la mesure des bouleversements qui s'annoncent que de structurer des politiques à la croisée des champs publics, semi-publics et privés, comme à la croisée de l'université, de la recherche et du développement et des acteurs de terrain.

En tant qu'espaces d'innovations sociales, les clusters sociaux réunissent de multiples acteurs tels que les acteurs sociaux publics (villes, CCAS, départements, Cnam,...), les associations sociales, les mutuelles de santé et d'assurance, les institutions de retraites, les comités d'entreprises, les fondations (voire des entreprises à forme classique mais voulant se rapprocher de ce modèle). Ils encouragent les coopérations inter-entreprises, notamment les Tpe et les Pme pour éviter leur isolement, les aider à se renforcer, à s'ouvrir à de nouveaux marchés, etc., mais aussi à rester implantées dans des localités dispersées sur le territoire. Ils appuient et accompagnent les initiatives en matière de création d'emplois, assurent les relais entre acteurs, transfèrent de la connaissance et financent des projets.

Au cœur des clusters innovants, on trouve obligatoirement des relations fortes entre différents "mondes", celui des entreprises industrielles et de services, celui des collectivités publiques ainsi que celui de la recherche et du développement.

Processus

La mise en œuvre des clusters sociaux en Basse-Normandie repose sur :

- > Un engagement de la région en faveur de l'ESS, appelée à jouer un rôle fédérateur et structurant ;
- > Une forte implication des acteurs pour financer l'action de jeunes entreprises innovantes dans les domaines sanitaires et sociaux ;
- > L'existence de passerelles entre les entreprises et les universités ;
- > L'accès des TPE et des PME aux donneurs d'ordre ;
- > Le développement de réseaux et de projets collaboratifs.

Basse-Normandie/Prospective : une politique pour la jeunesse.

Par Thierry Jeantet,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, Horizon 2020", Mars 2011.

Problématique

La politique pour la jeunesse consiste à sortir la Basse-Normandie de la spirale de la fatalité qui la conduirait inexorablement dans les années qui viennent à voir partir les jeunes générations et à devenir une région vieillissante.

Le cas de la Basse-Normandie n'est certes pas isolé puisque la situation des jeunes s'est largement dégradée avec la crise en France, comme en Europe d'ailleurs, le chômage frappant désormais particulièrement les moins de 25 ans. Toutefois, les régions les moins porteuses économiquement mais aussi les moins attirantes pour les jeunes seront les premières et les plus pénalisées. Echafauder une politique pour la jeunesse en Basse-Normandie suppose donc de bien comprendre les mécanismes globaux qui frappent cette "génération galère" et de trouver localement les clés pour les enrayer.

Les jeunes sont communément engagés dans une course aux diplômes, ils dépendent financièrement de leurs parents, ils accèdent difficilement à un logement dont le prix peut être exorbitant et attendent longtemps leur premier CDI. Mais tous les jeunes ne sont pas logés à la même enseigne. On sait ainsi que le système scolaire est très inégalitaire et que ceux qui en sortent sans diplôme (16% des jeunes de 20 à 24 ans en 2009 ont quitté le second cycle du secondaire sans aucun titre scolaire) sont particulièrement vulnérables au chômage. Si, d'un côté, le diplôme fait office de sésame, d'un autre les entreprises ont tendance à faire des jeunes leur variable d'ajustement, sans forcément toujours se soucier de leur mission citoyenne.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les enjeux de la région Basse-Normandie. Il s'agit avant tout d'éviter que les plus diplômés ne quittent majoritairement et définitivement la Basse-Normandie à la recherche de bonnes opportunités d'emploi sur d'autres bassins tandis que les jeunes les moins dotés en diplômes seraient prisonniers de leur région d'origine et contraints de subir leur sort.

Objectifs

La politique pour la jeunesse en Basse-Normandie vise à :

- > Contribuer à enrayer l'échec scolaire frappant les jeunes les plus défavorisés pour leur offrir des possibilités de s'inscrire dans un parcours personnel et professionnel au sein de la région comme au-delà ;
- > Offrir aux jeunes diplômés des capacités d'intégration au sein des entreprises régionales, tout en les encourageant à s'ouvrir aux autres régions françaises et du monde et en prévoyant ainsi des allers et retours en Basse-Normandie tout au long de leur carrière ;
- > Attirer des jeunes issus d'autres régions françaises ou du monde afin de faire de la Basse-Normandie un carrefour des cultures.

Champs et formes d'intervention

L'engagement de la région en faveur de la jeunesse, qui ne peut se faire sans la mobilisation forte de l'ensemble des acteurs, doit avoir un rôle structurant, aussi bien en termes d'équipements, de moyens d'incitation que d'outils d'accompagnement, dès lors qu'il faut enrayer un phénomène qui paralyse nombre de décideurs tant il semble marqué par le sceau de la fatalité.

Plusieurs champs et formes d'intervention sont à privilégier :

1. Créer un observatoire régional de la jeunesse :

- > Identifier de manière fine les différentes populations au sein de la jeunesse en fonction de leurs caractéristiques (échec scolaire ; parcours d'excellence ; insertion plus ou moins réussie dans la vie professionnelle ; capacité à prendre leur indépendance financière et résidentielle,...) ;
- > Situer géographiquement ces populations sur les territoires de la Basse-Normandie : repérage et description fine des zones (côtières, arrière-pays, urbanisées, rurales, développées,...) ;
- > Piloter et déployer les politiques publiques régionales en fonction des besoins ainsi identifiés ;
- > Faire une place et impliquer les jeunes dans la construction et le fonctionnement de cet observatoire ;

2. Forger des outils régionaux d'intervention et d'appui en direction de la jeunesse :

- > Diagnostiquer l'état des outils disponibles à l'échelle de la région : fédérer l'ensemble des acteurs afin de mettre en commun les outils ;
- > Concevoir des outils spécifiques à la région, en s'appuyant sur les pratiques les plus abouties en France et à l'étranger, en mandatant les clusters sociaux sur le terrain de l'innovation ;
- > Labelliser ces outils, former les partenaires à leur utilisation et en suivre l'application ;
- > Auditer et évaluer l'impact de ces outils pour permettre les ajustements ;

3. Créer des Parcours jeunes :

- > Définir des itinéraires et des outils pour accompagner les jeunes sur la voie de leur indépendance ;
- > Concevoir ces parcours en fonction des caractéristiques principales des différentes populations identifiées ;
- > Permettre à chaque jeune d'identifier et de caractériser les dispositifs d'appui et d'accompagnement appropriés à sa situation spécifique, tout au long de son cheminement scolaire et universitaire jusqu'à son indépendance financière et résidentielle ;
- > Créer et/ou rendre visible les outils d'accompagnement : soutien scolaire, assistance à la première expérience professionnelle, aide à la prise d'indépendance financière, soutien aux expériences individuelles ou collectives innovantes ;

4. Concevoir et/ou encourager l'apparition de parcours de réinsertion scolaire et professionnelle pour les jeunes touchés par l'échec scolaire et le chômage :

- > Rompre la fatalité frappant les populations les plus fragiles afin de les faire sortir de la spirale de l'exclusion ;
- > Accompagner individuellement et en petits groupes ces populations afin de toutes les situer dans un dispositif approprié ;
- > Mettre en place les cellules d'accompagnement et fédérer celles qui existent : antennes, réseaux sociaux,... ;
- > Encourager et certifier les initiatives innovantes et efficaces ;

5. Créer un pacte régional de l'enseignement et de l'emploi engageant la Basse-Normandie dans le développement des expériences professionnelles tout au long du cursus scolaire comme en fin de scolarité, pour l'ensemble des jeunes sans distinction :

- > Faire du lien Ecole-Entreprise un impératif régional ;
- > Promouvoir les échanges tout au long de la période scolaire et universitaire : séjours en entreprise, stages, apprentissage, contrats de qualification,...
- > Accompagner les jeunes dans leur premier emploi : tutorat, mentoring,...

- > Impliquer l'Education Nationale et les Universités pour encourager les entreprises à participer à des expériences citoyennes de première embauche, à valeur pédagogique et rémunérées justement ;

Créer un label Entreprises citoyennes de Basse-Normandie :

- > Certifier les entreprises qui mettent en place des politiques d'accueil des jeunes ;
- > Encourager les entreprises à proposer des stages qualifiants et justement rémunérés ;
- > Faciliter l'identification de ces entreprises et leur apporter un soutien méthodologique ;

Faire de la Basse-Normandie un Espace de Citoyenneté Active, dans lequel les jeunes seraient conduits à contribuer résolument aux politiques et aux actions qui les concernent :

- > Aider à la création d'associations dès l'âge de 16 ans (responsabilisation et inclusion des jeunes) ;
- > Appuyer la création de structures d'accès aux droits ;
- > Lancer, avec le monde associatif et le monde syndical, une campagne régionale annuelle en faveur du bénévolat, du volontariat, plus largement de l'engagement ;
- > Créer des liens intergénérationnels forts pour permettre aux seniors d'apporter leur soutien aux plus jeunes ;
- > Créer des carrefours Ecoles-Universités-Entreprises-Jeunes

Assurer le rayonnement de la Basse-Normandie à l'étranger comme dans les autres régions françaises :

- > Encourager les jeunes à s'installer dans la région grâce à des dispositifs spécifiques : formalisation des offres d'emploi, appuis matériels et financiers à l'installation ; accompagnement des nouveaux venus ;
- > Créer un évènement annuel rendant visible l'effort délibéré de la région en faveur des jeunes de tous horizons ;
- > Aider les jeunes de la région à s'ouvrir au monde : partenariat avec d'autres régions du monde, avec des entreprises de Basse-Normandie ayant des succursales à l'étranger, avec des universités étrangères,...

Créer un Fonds Jeunes de Basse-Normandie pour soutenir l'effort en faveur de la jeunesse et mettre ainsi en place une politique régionale structurante :

- > S'engager dans le développement du logement étudiant sous toutes ses formes : faire en sorte que l'offre de logements de qualité soit à la hauteur des besoins ;
- > Appuyer la prise d'indépendance des jeunes : prêts à taux zéro,...
- > Développer de manière délibérée toutes les politiques en faveur du premier emploi : apprentissage, qualification...;

Processus

La mise en œuvre d'une politique de la jeunesse en Basse-Normandie repose sur :

- > L'existence de passerelles entre les entreprises, les universités et l'Éducation Nationale ;
- > La mobilisation de tout le tissu économique, depuis les TPE jusqu'aux grandes entreprises ;
- > L'implication forte de l'ESS et des clusters sociaux ;
- > La mobilisation des associations et des organisations étudiantes ;

Basse-Normandie/Prospective : L'Économie Sociale et Solidaire.

Par Thierry Jeantet,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, Horizon 2020", Mars 2011.

La région se doit de jouer un rôle pilote en matière de développement durable et, plus précisément, partageable, intégratif et soutenable.

Raisonner sur un mode de croissance répondant aux trois critères suivants :

- > Partage plus équitable de la valeur ajoutée ;
- > Intégration sociale, civique et donc sociétale de toutes les personnes vivant en Basse-Normandie ;
- > Respect de l'environnement et respect des territoires.

Mesurer cette croissance :

- > Instaurer des indices (Progrès Humain,...) et des outils (Bilan Sociétal,...) ad hoc ;
- > Conditionner le soutien du CRBN au respect effectif de ces critères ;
- > Organiser une campagne de sensibilisation et de formation sur l'importance de ces critères et sur leur mode d'application;
- > Passer, dans cette perspective, des conventions ad hoc avec les partenaires sociaux, les associations, les collectivités locales (villes, départements, communautés de pays et d'agglomération,...).

Faire de l'Économie Sociale le vecteur d'un modèle de développement répondant aux trois grands critères énoncés :

- > Grâce à une convention CRBN/CRESS portant sur :
 - › L'engagement des coopératives, mutuelles, associations et fondations à publier chaque année un rapport sociétal en même temps que leur rapport financier ou moral ;
 - › La présentation de plans d'action intégrant sur 5 ans l'application des 3 critères ;
 - › L'impact de leur efficacité sociale, civique, environnementale, le respect des hommes et des territoires grâce à l'application de leurs principes fondamentaux ;
- > En contrepartie, le CRBN dédierait un vrai budget de soutien à la création d'entreprises et d'organisations de ce type :
 - › En lien avec les chercheurs qui souhaitent appliquer et diffuser leurs découvertes via le monde de l'entreprise et qui ont aussi l'ambition de participer à un mode de développement partageable ;
 - › Via des coopératives d'activités, des Scic créés en partenariat avec des laboratoires, privés comme publics ;
 - › En lien, plus généralement, avec les réseaux de créateurs d'entreprises, les organismes chargés de les aider pour que la formule coopérative ou mutualiste devienne réellement connue et accessible ;
 - › En lien avec les collectivités locales qui veulent sauver des activités locales utiles ou en recréer (PME sous forme de Scop, commerces sous forme de Scop, artisanat sous forme de coopérative...) ;
 - › En lien avec le monde syndical quand il veut promouvoir des entreprises territorialement stables, pratiquant une forme de démocratie économique ;
 - › En lien avec le monde classique des entreprises lors de la reprise d'entreprises (absence de succession), de la constitution de groupes de PME (coopératives de PME, d'artisans...), du redéploiement d'activités agricoles ou de pêches en lien avec les organisations syndicales concernées (coopératives dans le secteur bio, Cuma par les jeunes,...) ;

- › Ceci suppose d'organiser des ateliers tripartites (CRBN, ESS, partenaires) afin de dégager des accords sur des lignes d'actions communes. Exemple d'ateliers : atelier CRBN, ESS, CGPME sur le thème de la reprise d'entreprise par des salariés en cas de problème de succession ou en cas de difficultés avec un recensement des entreprises en mal de succession, une politique d'information des dirigeants et salariés, une approche des banques coopératives et autres pour mettre au point les dispositifs financiers types... ; atelier CRBN, ESS, communes et CDC sur le thème de la sauvegarde ou de la création d'activités : examen des besoins par exemple en matière de récréation de commerces locaux, études de dispositifs-types comme celui des SCIC,..., examen des modes de "baby sitting" d'entreprises par des jeunes, étude de dispositifs-types comme celui des coopératives d'activités,... ;
- › Parallèlement, initier, en lien avec le Conseil Économique et Social de la Région et en y associant les syndicats, des rencontres entre l'ESS et les autres formes d'entreprises de sorte qu'elles comparent leurs façons de contribuer à un nouveau modèle de développement régional, testent ou adoptent des instruments de mesure communs de leurs performances sociales, environnementales,...

Créer une plate-forme de financement de ce nouveau développement régional :

- › Avec le CRBN lui-même, grâce à ses différents outils de financement, avec les banques par le canal de leurs outils de capital risque, les investisseurs institutionnels, les fondations, les banques alternatives ;
- › Pour leur demander :
 - › D'adapter leurs critères d'intervention ;
 - › D'intégrer dans leurs objectifs de façon plus nette le financement de l'ESS et des entreprises s'engageant à respecter les critères définis ;
 - › De faire évoluer leurs modes et outils d'intervention ;
- › Pour favoriser l'orientation des placements financiers, de l'épargne individuelle vers l'ESS ainsi que vers les PME.

Une modeste approche sensible de l'ambitieuse réflexion concernant les perspectives Normandie 2020.

Par Anne Hébert,

Communauté de communes Sèves Taute en pays de Périers,
Dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, Horizon 2020",
Mars 2011.

[...]

La région Basse-Normandie [...] a **une particularité, c'est une mosaïque riche et complexe** tant du point de vue économique que du point de vue patrimoine et organisation de l'espace urbain et rural. **Cette mosaïque économique** se caractérise par l'existence d'un nombre très important d'activités économiques et sociales de faible taille, diverses, variées, à échelle humaine et qui contiennent beaucoup d'intelligence, d'ingéniosité au service de l'économie locale, nationale ou même internationale. Ce tissu économique est constitué de savoir-faire très différents, complexes et riches, **c'est un peu "notre réservoir de la biodiversité des savoir-faire"**.

Cette mosaïque spatiale est représentée par :

- > **La variété des paysages**, la diversité et la richesse des espaces naturels,
- > **Un réseau des villes moyennes** qui sert de relais pour les bourgs ruraux et les métropoles, **un trait d'union entre les espaces ruraux** (garant des ressources naturelles) et **les espaces urbains**,
- > **Un habitat dispersé**, cette "non-concentration" urbaine est une identité forte de la Basse-Normandie.

Cette représentation en mosaïque représente **un atout de développement** pour ceux et celles qui sauront **les découvrir et les associer, les faire travailler ensemble** dans un même but... **en intégrant une bonne dose de solidarité et de développement durable.**

A défaut on ne les distingue pas, on les ignore et pourtant tout est là, à portée de notre raisonnement, de notre développement.

Il faut imaginer, trouver les moyens de les associer, les accorder, car c'est un support extraordinaire de créativité économique et sociale.

Cette mosaïque est une force pour les raisons suivantes :

- > **Une activité diversifiée** : la multitude d'activités et les orientations de ces activités offre à la BN "une faible sensibilité aux chocs Macro-économiques",
- > **Une économie enracinée** : l'économie résidentielle, touristique, agricole et agroalimentaire qui constitue la base de cette mosaïque économique, protège notre développement des délocalisations.
- > **Un secteur d'activité préservé** : cette diversité mal prise en compte dans les études de marché, ou les schémas de développement, a permis le maintien d'un réseau de commerces indépendants, de proximité et encore dense. Cette vitalité commerciale est à préserver.
- > **Un grand potentiel** : tant du point de vue agricole (secteur du vivant), que du point de vue culturel ou social. La Basse-Normandie regorge d'activités de qualité. Il reste des potentialités importantes à développer dans ces domaines en termes de volume et de qualité. Pour exemple : la renommée de la gastronomie Normande n'est pas toujours valorisée, profitons du classement de la gastronomie Française par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité pour sortir de notre discrétion et revendiquer nos savoir-faire du terroir et culturels.
- > **Une urbanisation particulière** : un réseau urbain (villes, villages) qui en évitant une concentration privilégie une tranquillité de vie.

Comme le dit Pascal Buléon : “Un grand potentiel.....une faible visibilité et une faible taille”.

En effet cette mosaïque donne au territoire une faible visibilité pour les habitants et les partenaires extérieurs et ainsi génère des effets contraires au développement recherché :

- > **Des difficultés plus importantes pour les jeunes qui souhaitent travailler** en Basse-Normandie de trouver une formation ou un emploi qui corresponde à cette diversité, et rend plus complexe la recherche d'emploi. Mais c'est également difficile pour les entreprises et les centres de formation de répondre à cette diversité.
- > **Des difficultés pour toutes ces petites entreprises à coordonner et mutualiser** leurs besoins dans une économie mondialisée et concurrentielle pour développer, exporter ces savoir-faire, oser créer de l'emploi, et optimiser leur management. Quelques expériences de travail en collaboration (exemple : les clubs d'entreprise, le réseau AQM.) démontre l'intérêt de ces démarches (démarche verticale ou transversale). Celles-ci peuvent aboutir à des emplois partagés qualifiés, et qui deviennent attractifs pour des jeunes.
- > **Des difficultés pour les visiteurs à découvrir et consommer des produits touristiques, repérer des édifices ou des événements culturels** qui en dehors des produits d'appel forts (Mont Saint Michel et plages du débarquement...) ne sont pas toujours coordonnés ou identifiés comme tels.
- > **Des difficultés pour les investisseurs de choisir et de risquer** face à cette diversité.
- > Pour accueillir de nouveaux habitants, et être attractif pour les jeunes, **des difficultés pour les bourgs ruraux et les petites villes à offrir un cadre de vie de qualité et des services** d'éducation, culturels, de santé et d'animations **de proximité de qualité**. Des difficultés pour supporter seul, les couts des aménagements urbains (rendus plus complexe avec l'habitat dispersé), l'organisation et le financement **des transports publics**, et la **professionnalisation des activités** sociales, sportives et culturelles demandées par les habitants.

Un des défis important à relever pour la région BN sera de s'appuyer sur les atouts de cette mosaïque qui aujourd'hui est un support moderne et innovant propre à notre territoire, en corrigeant les freins qu'elle comporte.

[...]

Pour conclure, je me suis autorisée à imaginer ce que pourrait être notre futur :

Nous devons réfléchir à un développement plus solidaire, promoteur des principes de l'économie partagée.

Trois idées pour avancer :

- > **Encourager les complémentarités et les partenariats entre territoires**, entre secteurs associatif, coopératif et économique, entre entreprise de petite dimension, entre formation –recherche et secteur économique local. **Construire l'inter modalité du développement** pour agir local grâce à la pensée globale.
- > **Valoriser au maximum les capacités d'inventivité de tous** pour que soient utilisées au mieux toutes nos ressources naturelles. **Développer cette capacité de créativité dans toutes les formations**. (Le développement culturel est à mon sens essentiel pour atteindre ce but). Le développement de cette compétence auprès des jeunes leur donnera le goût de l'aventure, du risque, stimulera leur envie de créer sur place et leur permettra de mieux se positionner dans ce paysage mosaïque complexe. De plus, un environnement créatif devient beaucoup plus attractif pour les jeunes.
- > **Conforter les pôles forts de la BN** avec une dimension internationale, afin qu'ils soient une **courroie d'entraînement pour les villes moyennes**. Celles-ci pourront à leur tour devenir un partenaire important, **un chef de fil** (à travers les pays par exemple), **pour les territoires ruraux**. **Ce développement en emboîtement** permettrait une réflexion aux différentes échelles, **sur les possibilités de mutualisation de moyens financiers et humains**, afin d'assurer pour tous des services de qualité, dynamiques et adaptés aux différents

territoires. Cette démarche pourrait également permettre de réfléchir la mobilité de proximité (grâce à l'intermodalité) à l'échelle de chaque territoire.

Quelques pistes de réflexion pour compléter les enjeux, après relecture du projet Normandie 2020 et en intégrant les éléments de l'intervention de Pierre Radane.

Par Anne Hébert,

Communauté de communes Sèves Taute en pays de Périers,
Dans le cadre de l'exercice prospective "La Basse-Normandie, Horizon 2020",
Mars 2011.

Les stratégies de développement les plus importantes concernant le projet Normandie 2020 mises en perspective avec les enjeux du XXIème Siècle seront guidées essentiellement par le changement profond de gouvernance et une réappropriation par tous de l'intérêt fondamental de l'agriculture et surtout de sa multifonction, et une co-construction des possibles avec les générations futures, plutôt que par une liste d'actions.

Ce changement de gouvernance pourrait se décliner selon 3 axes qui, à mon sens devraient transparaître dans chacun des enjeux que nous avons élaborés au cours des 3 réunions de réflexion :

Concierter pour partager et mutualiser, pour illustrer voici quelques exemples :

- > Mieux concerter ou stimuler la concertation avec les territoires, entre les différentes échelles et avec les usagers pour améliorer la mobilité de tous. Chaque échelle peut prendre en charge une partie des réponses en responsabilité, et nous arriverons peut être par cette méthode à proposer une offre de service de transport cohérente, complète, intermodulable et qui répondra aux demandes des acteurs du territoire.
- > Mieux concerter ou stimuler la concertation avec les territoires, entre les différentes échelles et avec les usagers pour une offre culturelle cohérente, professionnelle et répartie sur le territoire. (Par forcément plus d'offre mais mieux répartie). Ceci permettrait d'occuper de manière optimale les différents territoires, les différents lieux culturels et la culture pourrait devenir plus accessible.
- > Mieux concerter ou stimuler la concertation avec les territoires, entre les différentes échelles et avec les usagers pour partager l'espace entre la ville et la campagne et surtout éviter le gaspillage d'espace.
- > Mieux concerter ou stimuler la concertation avec les territoires, entre les différentes échelles et avec les usagers pour mutualiser, coopérer, cofinancer... et activer les capacités de création des acteurs locaux, enfin pour innover et s'enrichir au sens large du terme.
- > Mieux concerter ou stimuler la concertation avec les territoires, entre les différentes échelles et avec les usagers pour permettre à la recherche d'adapter ces programmes à la demande sociale.

Co-construire une symbolique culturelle forte de la Normandie qui répondrait aux défis du XXIème siècle, retrouver une culture partagée de notre territoire Normandie grâce à la **concertation avec les générations futures**. Cette nouvelle image permettra de mieux communiquer pour que chaque normand devienne un ambassadeur de la Normandie.

Considérer l'agriculture comme une activité fondamentale pour la Normandie, **porteuse d'innovations scientifiques**, économiques et sociales grâce notamment aux savoir-faire avec le vivant. **Revendiquer cette spécificité et en être fier**.

"Des agriculteurs dépendent le contour des paysages, la qualité de l'eau, la protection des sols, les produits qu'il y a dans notre assiette, et la capacité demain à nourrir la planète" (Nonna MAYER - Sociologue et politologue française).

Comment capter une part de la Valeur ajoutée liée au trafic mondial de conteneurs ?

Par Eric Depardieu,

UCBN IUT Alençon, Département Gestion Logistique et Transport,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Basse-Normandie, Horizon 2020",
Février 2011.

Le monde en boîtes : 73 % des produits manufacturés proviennent de Chine !

Le constat, au-delà des questions idéologiques, implique d'adopter une attitude pragmatique avec la porte d'entrée européenne que constitue le port du Havre. La bataille des ports, au delà de l'actualité des évolutions statutaires de la manutention portuaire, se joue en bonne partie dans l'Hinterland portuaire.

La sortie de port des conteneurs (fluidité, sécurité, multimodal).

Entre les Ponts de Normandie, Tancarville et Brotonne, les franchissements routiers de la Seine sont aujourd'hui assurés avec notamment les deux premiers ponts qui assurent une bascule rapide vers la Basse-Normandie.

De l'avis des professionnels, le maillage routier et autoroutier de Basse-Normandie est aujourd'hui très satisfaisant dans ses axes pénétrants à l'exception de la continuité 2x2 voies de la RN 12 qui reste à achever pour relier rapidement le sud de la région au Bassin Parisien et de l'axe Paris Granville (transversale via Vire, Flers, Argentan, l'Aigle, Verneuil sur Avre).

Avec l'achèvement des autoroutes transversales A85 (bascule sur A71), s'ajoute à la connexion A10 Espagne, une connexion sur le couloir Rhodanien et l'Italie.

La région bas-normande voit donc transiter de plus en plus de tractions de conteneurs import et export.

Comment capter (pour tout dire "stopper") une partie de ces boîtes afin de générer de la valeur ajoutée autour de deux pistes (2 et 3) ?

La Basse-Normandie : "plate-forme" de distribution pour les importateurs.

Le nouveau schéma autoroutier modifie les isochrones du transport routier.

Les seuils fatidiques de 4h30 et 9h00 qui séquent le transport routier conduisent une palette partie d'Alençon à Calais donc en Angleterre à 4h30 ou près de la frontière espagnole en 9h00 ...

Au delà du transport, le conteneur peut et doit chaque fois que cela est possible être l'objet d'un "travail" de prestation logistique afin de générer valeur et emploi.

Remarque basique : Contrairement à une remorque routière, le dépotage d'un conteneur se fait le plus souvent manuellement ...ce qui en soi est créateur d'emplois.

Après le dépotage, des opérations à plus forte valeur ajoutée, peuvent exister : conditionnement à façon, co-packing, stickage, allotissement ... Et plus classiquement préparations de commandes.

Autant d'opérations qui permettent d'employer une main d'œuvre assez peu qualifiée.

Le développement du sourcing.

Le “sourcing” consiste, pour un prestataire logistique, à accompagner un importateur dans sa démarche de recherche d’un fournisseur overseas (pour la marchandise conteneurisée).

Le sourcing peut être accompli en direct par l’importateur... avec le risque de ne pas organiser ni impacter correctement sa chaîne de coût logistique sur le prix de vente final.

Le logisticien et plus encore le logisticien – transporteur – entreposeur sera le plus à même d’organiser et de maîtriser la supply chain de son client jusqu’à la distribution de ses produits.

Le grandes PME du TRM régional que sont les groupes Normatrans, Noyon, Malherbe ou Châtel sont entrées dans cette logique qui permet de “stopper” des conteneurs pour entreposage et distribution en et depuis la Basse Normandie.

La nouvelle approche “pro-économique” de la Douane qui, au-delà de ses missions régaliennes, accompagne le commerce international licite devrait également bénéficier aux régions de l’hinterland portuaire du Havre en favorisant les régimes douaniers suspensifs sur la courte distance (notamment entrepôt sous douane).

Je souhaitais par cette note témoigner de notre ressenti au contact des anciens étudiants et des entreprises du secteur que nous visitons tous les ans.

L'importance des villes moyennes et petites : Une caractéristique de la Basse-Normandie

Par Jean Lévêque,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Basse-Normandie, Horizon 2020",
Février 2011.

Une évolution démographique en général défavorable dans les villes moyennes et petites bas-normandes depuis 1982 et qui s'est accentuée depuis 10 ans.

Une dépendance forte mais fragilisée à l'égard de l'industrie et plus particulièrement du secteur automobile :

- > Un taux d'emploi dans l'industrie supérieur à la moyenne nationale avec un poids relativement fort dans les villes moyennes et petites.
- > La présence d'un tissu industriel lié à l'automobile : ensembliers, sous-traitants.
- > L'avenir de ce tissu urbain est lié fortement à la place future de l'industrie et plus particulièrement du secteur automobile.

Le paradoxe des orientations retenues dans les SCOT et des programmes de constructions dans PLU :

- > L'option centrale est d'affecter les possibilités de constructions d'habitats dans les villes moyennes et petites et de limiter fortement les possibilités des communes rurales, où la croissance démographique est la plus forte actuellement.
- > Cette option repose sur un pari : le renversement de cette tendance lourde en 10 ans, permettant dans ce cas de réaliser les objectifs de croissance démographique globale pour les territoires du SCOT.

Cela pose deux problèmes majeurs :

- > La population suivra-t-elle cette option ou ira-t-elle ailleurs vers des régions déjà attractives (Bretagne, Pays de la Loire par exemple).
- > L'accompagnement de cette croissance passe par la création d'équipements et de services complémentaires : la situation financière de ces villes le permet-elle ?

Les villes moyennes et petites compte tenu de leur importance actuelle, comme des évolutions des secteurs d'activités qui s'y trouvent, devraient faire l'objet d'une politique d'ensemble

Renouveler le tissu industriel par la création et le développement d'activités industrielles endogènes :

- > Décliner les possibilités offertes par l'économie résidentielle et les services à la population.
- > Villes moyennes et petites offrent un tissu de services notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, comme des activités d'animation de proximité. Les relations des bassins de vie reposent sur eux comme sur les emplois offerts.
- > Une évolution de la population (vieillesse...) doit offrir de nouveaux services et donc des emplois dans ces villes. L'exemple de Granville est à méditer.

Promouvoir un urbanisme et une architecture attractive répondant aux besoins des populations à venir :

- > L'urbanisme et les logements restent marqués par la vie industrielle de la fin du XIXème, du moins dans les quartiers qui n'ont pas été détruit en 1944 (cf. Lisieux, Flers...).
- > Il est aussi caractérisé par la reconstruction dans les centres-villes.

Les villes moyennes :
(évolution des aires urbaines 1982 - 1999)

Calvados :
Lisieux : + 1075
Trouville : + 2013
Honfleur : +766
Bayeux : + 1229
Falaise : non chiffré
Vire : +473

Manche :
Saint-Lô : -569
Coutances : + 401
Granville : + 2391
Avranches : + 20

Orne :
Flers : - 1419
Argentan : + 455
L'Aigle : + 197
Mortagne : non chiffré

Cf. Carte "retour à la croissance des espaces ruraux", accélération entre 1999 et 2006 par rapport à 1982/1999

Solde migratoire de la Basse-Normandie vers :
la Bretagne : 6 750
Les Pays-de-la-Loire : 5 450

Dans les deux cas, ils “datent” et sont peu attractifs :

- > Un effort de réflexion puis de réalisation sur des formes urbaines et un habitat répondant aux aspirations actuelles et prévisibles renforcerait l'attractivité de ce type de villes et donc leur potentiel en économie résidentielle.
- > Une assistance en matière d'urbanisme de ces villes (études, réalisation d'opérations témoins...) pourrait contribuer à cet objectif.

Comment être attractif auprès des jeunes ?

Comment leur donner envie de rester vivre dans ces villes (par exemple à Flers) ?

Basse-Normandie/Prospective : Réflexion sur la méthode

Par Jean Lévêque,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, Horizon 2020",
Janvier 2011.

Produire du **consensus** n'est pas produire de la **prospective**.

Dégager un projet commun par le consensus s'impose mais détecter des idées nouvelles pour bâtir l'avenir relèvent de deux méthodes différentes qui peuvent s'opposer.

Il y a une forte relation entre les idées partagées en commun et celles qui sont "dans l'air du temps". Celles-ci découlent de la somme des informations que chacun reçoit. Leur intérêt est de traduire une perception collective des faits. Leur perception réclame un temps de maturation plus ou moins long, selon le milieu et l'espace où on se trouve.

Par le consensus, on révèle les idées les plus courantes et les mieux partagées. Il ne garantit pas la meilleure réponse aux enjeux de l'avenir. Beaucoup d'erreurs collectives peuvent en découler.

A cela plusieurs raisons :

- > Les idées les plus courantes sont, le plus souvent, l'expression de réalités passées. Le consensus se bâtit alors sur une réalité intégrée et jugée acceptable ;
- > Ce processus est particulièrement trompeur en période de mutations accélérées, comme c'est le cas actuellement. Comment ces mutations ("la crise") sont-elles ressenties et traduites ?
- > Les mouvements sociaux souvent peu perceptibles dans l'immédiat (les "signaux faibles") déterminent l'avenir.
- > Le consensus n'est pas sélectif : il consiste souvent "à ajouter" et il est très difficile de retrancher. Ce n'est pas favorable au choix d'un nombre limité d'options.

Il est donc nécessaire d'associer consensus et prospective par deux démarches complémentaires : le projet est partagé mais porte sur quelques options qui détermineront l'avenir, issues d'une réflexion prospective. Il est courant de parler des "fondamentaux" c'est-à-dire des principales caractéristiques de par leur poids, et surtout leur permanence. En période de mutation, à l'échelle mondiale, le caractère permanent de certains de ces fondamentaux peut être, plus ou moins, rapidement, remis en cause par des évolutions propres à la Région (par exemple la démographie) ou imposées par l'extérieur (données économiques).

C'est sur ces fondamentaux, qui sont en nombre limité, que doit s'exercer la réflexion prospective dans une région.

Pour la Basse-Normandie, quelques réflexions prospectives dans une région.

L'incidence du vieillissement de la population sur la vie collective, vieillissement accéléré par la diminution des naissances régionales et par l'immigration de populations âgées venant de l'extérieur. Quelles en seront les conséquences sur l'emploi, les équipements et services publics, les demandes de formation, l'offre culturelle... et globalement, sur l'économie résidentielle ?

L'évolution des mouvements migratoires des populations des jeunes dont le bilan est actuellement déficitaire, au profit des régions voisines dans les domaines liés aux formations ou à l'emploi. Va-t-il se poursuivre, s'accélérer en fonction des offres de formations qui n'ont pas et auront de moins en moins de barrières géographiques ? ou en fonction des types d'emplois ou de métiers offerts ailleurs ?

Comment analyser le paradoxe d'une excellence reconnue de l'Université et des Enseignements supérieurs et les flux migratoires des jeunes ?

La Basse-Normandie vit encore sur une liaison assez forte entre la production industrielle et ses villes moyennes ou petites. Cette production industrielle est assurée très souvent par l'existence de groupes extérieurs à la région dans les villes moyennes. Elle a assuré leur expansion pendant les "trente glorieuses", mais actuellement ce n'est plus le cas ; la plupart connaissent une baisse ou une stagnation de leur population liées à la fermeture ou la réorganisation de leurs établissements. Peut-on compter sur ces groupes pour "ré-industrialiser" ces villes moyennes ?

À l'inverse, l'existence de petites entreprises, souvent de caractère familial, assure une meilleure tenue des petites villes, notamment dans le Bocage normand. Comment peut évoluer ce "modèle" de développement dans un contexte de plus en plus ouvert : sont-elles appelées à croître ou à disparaître ? Comment peut-on contribuer à leur maintien, à côté des solutions classiques d'aide à leur implantation ou à leur équipement ? Quels mécanismes financiers peuvent les aider à se pérenniser, un programme analogue à celui "d'Essor HPI" des années 1980 peut-il y contribuer (150 millions mobilisés pour 120 entreprises) ?

Le secteur automobile est très présent (plus de 20 000 emplois) à ses trois niveaux (constructeurs, assembleurs, sous-traitants). Comment va-t-il évoluer à terme, face à un double effet de ciseaux : la montée des productions extra-européennes avec des choix d'investissement prioritaires et la remise en cause de la circulation automobile en France ? Quelles sont les connexions électricité-automobile qui peuvent se développer dans la région (normande) en matière de recherche (avec Movéo), d'innovation et de production ?

La base agricole et agro-alimentaire : son développement fait partie des convictions les plus fortes et les mieux partagées dans la région, a priori à juste titre. Pourtant ne mérite-t-elle pas de faire aussi l'objet d'une réflexion prospective ?

Ses deux principaux piliers, le lait et la viande dépendent pour leur production (surtout le lait) des comportements futurs des agriculteurs vis-à-vis de contraintes difficiles à supporter. La production du bassin laitier et carné bas-normand est en régression relative dans le Grand Ouest. Leur transformation est presque totalement intégrée à de grands groupes, formant oligopoles, extérieurs à la région (cf. le cas de Charral dépendant du groupe Bigard de Quimperlé pour la viande). Quelle sera leur stratégie vis-à-vis des établissements bas-normands, en cas d'arbitrages imposés par l'évolution des marchés ?

Inversement, l'émergence de petites (et moyennes) entreprises dans le secteur agro-alimentaire et les produits de la mer est un atout. N'assiste-t-on pas à la création de nouvelles activités, futures bases d'une industrie renouvelée ? Comment faciliter leur développement et maîtriser leur transmission ?

Le "complexe" patrimoine, culture, tourisme, nature : Ces trois éléments convergent pour assurer s'ils sont considérés comme trois variables dépendant l'une des autres, d'une base de développement important pour la région.

Le patrimoine (qu'il soit monumental, paysager ou culturel) bénéficie déjà d'une image positive favorisant une bonne attractivité.

Le tourisme contribue déjà à 8 % du P.I.B. régional et offre 32 000 emplois salariés. Il ne se limite plus aux régions côtières. Il ne peut plus se fonder sur le seul accueil.

La vie culturelle est intense (mais dispersée) avec 600 manifestations annuelles en Normandie. Trois pistes de réflexion sont proposées :

- > Traiter dans le choix des investissements en priorité ceux qui ont un effet cumulatif sur ces trois secteurs : le tourisme est de plus en plus lié au patrimoine ; les activités culturelles peuvent développer l'attractivité du patrimoine. L'ensemble constitue un complexe ou un gisement de développement ;
- > Patrimoine et culture peuvent fortement contribuer à l'attractivité générale de la région et à celui de l'économie résidentielle. Celle-ci bénéficie déjà d'une immigration positive (Ile-de-France, Haute-Normandie) qui pourrait s'amplifier en agissant tant au niveau des bourgs et petites villes (rénovation et mise en circuits, comme des bourgs fleuris à l'instar de Saint-Fraimbault) que des villes moyennes ("gestes architecturaux" et zones commerciales), que des grandes villes fluvio-maritimes normandes (en assurant une promotion nationale voire européenne des quatre grandes opérations engagée sur le thème "une autre manière d'habiter la ville").

L'urbanisme et l'architecture ont donc un rôle central et la nature est un actif à monétiser.

Le Grand Paris et l'Axe Baie de Seine : le Grand Paris donne un projet à l'espace normand mais ce projet ne doit pas être imposé de l'extérieur.

Il en découle des conditions à respecter :

- > L'espace normand ne peut se réduire à servir de base à la seule fonctionnalité portuaire et logistique de Paris. Le précédent de la "décentralisation industrielle" des années soixante doit être rappelé : c'est la Normandie qui par le chômage industriel en a subi les effets pervers à partir de 1975.
- > La "bande utile" de l'Axe Seine doit s'étendre géographiquement à la "Baie de Seine". C'est la bonne échelle d'aménagement du territoire, comme le précédent de la DTA de l'Estuaire de la Seine le prouve.
- > Le projet de LGV ne se justifie que par celui du Grand Paris qui seul peut assurer les volumes de trafic à mettre en relation avec le montant des investissements. Ce projet de LGV implique une réorganisation ferroviaire passant par l'amélioration des lignes existantes qui répondent à d'autres besoins.

Le SCOT dans l'aménagement du territoire régional.

Par Jean Lévêque,

Dans le cadre de l'exercice prospective "La Normandie, Horizon 2020", Mars 2011.

Cette contribution résulte de la participation de Jean Lévêque comme conseiller au SCOT Pays d'Auge Sud présidé par François Aubray et d'un rapport tout récent du CESER de Haute-Normandie sur la "cohérence de l'aménagement des territoires en Haute-Normandie".

Les Schémas de Cohérence Territoriale, documents d'urbanisme à valeur prescriptive, fixent les objectifs en matière d'habitat, de développement économique et de déplacement (cf. loi SRU du 13 décembre 2000). C'est dire leur importance comme instrument d'aménagement du territoire.

Une grande partie de la région (comme en Haute-Normandie) est couverte par des SCOT approuvés ou en cours d'étude. Ces documents donnent lieu, obligatoirement à l'élaboration d'un diagnostic de territoire, d'un PADD (Projet d'Aménagement) et d'un DOO (Document d'Orientation prescriptive en matière de l'utilisation de l'espace). A partir du 1^{er} janvier 2017, aucune commune non couverte par un SCOT approuvé ne pourra ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser ou une zone naturelle. Les SCOT sont donc appelés à devenir des instruments de planification de l'espace incontournables.

Il en découle que toute réflexion prospective sur le territoire régional doit intégrer les travaux et les conclusions réunis et approuvés par les élus. Ceci afin d'assurer une meilleure cohérence entre les outils de réflexion ou de planification de l'espace.

Par ailleurs, leur élaboration et leur suivi se heurtent à certains obstacles : leur coût de réalisation, la difficulté de construire un projet partagé, la superposition des découpages administratifs et des territoires de projets (pays, etc.).

Dans le but d'y remédier, il est proposé de :

- > Renforcer l'ingénierie des territoires (appui technique et réflexion) singulièrement au niveau des espaces ruraux n'intégrant que des petites ou villes moyennes ;
- > Intégrer les connaissances et les orientations dégagées lors de l'élaboration des SCOT par la mise en œuvre de leur étude comparée afin d'en dégager des objectifs partagés d'aménagement du territoire régional. C'est intégrer une démarche "du bas vers le haut" ;
- > Développer des démarches inter-SCOT, associant en particulier ceux concernant les plus grandes agglomérations et ceux des territoires voisins à vocation rurale.

ANNEXE 2 SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE CONCERTATION

Durant les mois de mai et juin 2011, sept rencontres ont été organisées sur l'ensemble des départements bas-normands. 500 acteurs présents ont pu réagir et s'exprimer sur les grands enjeux identifiés dans le projet de livre blanc "Normandie 2020+".

Quatre réunions de concertation ont, dans un premier temps, été proposées autour des thématiques relatives à l'élaboration des différents schémas régionaux :

- > **Le 23 mai 2011 : l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur**
- > **Le 25 mai 2011 : les transports et la mobilité**
- > **Le 30 mai 2011 : l'action internationale**
- > **Le 9 juin 2011 : l'économie et l'innovation**

Dans le cadre de la réactualisation du Contrat Régional d'Innovation et de Développement Économique Stratégique (CRIDES), cette réunion a eu pour objectif de confronter les idées sur la question de l'attractivité de la région à travers un éclairage sur les secteurs de l'économie agricole et de l'économie maritime.

Enfin, trois dernières réunions de concertation ont été organisées respectivement à Cherbourg le 16 juin 2011, Alençon le 28 juin 2011 et Caen le 30 juin 2011, pour nourrir la réflexion autour de deux thèmes majeurs pour le territoire : vers un nouveau modèle de développement et penser et construire l'avenir pour et avec les jeunes.

L'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche

23 mai 2011

Cette synthèse reprend l'ensemble des échanges et des réflexions qui ont été débattues autour de la thématique de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- > L'enseignement supérieur et la recherche accompagnent les initiatives économiques et les entreprises ;
- > Ouvrir à l'international la formation, l'innovation et la recherche développée en région.

L'ouverture à l'international de la formation, de l'innovation et la recherche régionales demande à être renforcée par **une communication sur les savoir-faire du territoire bas-normand** qui ne sont pas suffisamment mis en avant. Cette action doit être mise en œuvre en insistant sur l'importance du **dialogue à nouer ou à renouer entre les acteurs de la formation, de la recherche, de l'innovation et des entreprises**. Il conviendrait donc d'accroître le dialogue entre ces domaines, mais également au sein même de ces différents domaines en travaillant sur l'animation et la mise en réseau. Ainsi, la mise en place d'un réseau autour de projets communs entre ces différents acteurs permettrait d'atteindre une taille critique pour une plus grande visibilité au niveau international.

L'ouverture du territoire à l'international est un enjeu majeur pour la région. Le renforcement de cette action se fera à l'aide d'un dispositif d'accompagnement pour les étudiants dans leur parcours aux niveaux européen et international, **de l'instauration d'accords de coopération avec des établissements partenaires à l'étranger** et de la mise en réseau d'activités de formation et de recherche. De même que l'attractivité de la région pour les jeunes passera par la **mise en place de formations innovantes à très haut niveau de qualification et en adéquation avec les atouts du territoire et les besoins de la société**.

Le tissu économique régional de demain sera composé en partie de TPE innovantes qui seront en lien avec les marchés internationaux : **préparer les jeunes à rentrer sur le marché mondial passe en priorité par la maîtrise de l'anglais**, c'est une démarche indispensable pour s'ouvrir au monde. L'apprentissage de l'anglais doit être une base fondamentale dans l'enseignement supérieur pour chaque étudiant bas-normand (proposition de cursus bac+4 avec la moitié des cours en anglais, de bac+5 totalement en anglais etc.). On notera que certaines initiatives sont déjà prises en Basse-Normandie pour mettre l'accent sur la dimension internationale des formations : création notamment de l'Ecole de l'Ingénieur à Flers, en mécanique option génie des matériaux, avec un campus industriel à vocation internationale.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent également accompagner les initiatives économiques en favorisant la création d'une plateforme d'information commune. Les acteurs pourront ainsi mutualiser leurs actions avec l'ambition de promouvoir le réel potentiel de développement économique du territoire. Plus qu' "accompagner", l'enseignement supérieur et la recherche doivent faire l'effort de "devenir" des initiatives économiques. Le modèle suédois est sur ce plan intéressant à étudier, car en Suède les entreprises travaillent en relation directe avec les universités pour des actions de recherche (technopôles), où des sujets sont déposés par les industriels et proposés aux chercheurs, qui pourront alors traiter ces sujets en ayant la possibilité par la suite de créer leur entreprise ou breveter leurs travaux sous forme de Joint-Venture. Ce modèle permet réellement de **transformer la recherche en valeur économique (PIB), et permet surtout de rattacher la recherche à l'emploi**.

De nouveaux programmes pourraient préparer les étudiants au monde du travail et aux nouveaux métiers de demain, en collaboration avec les entreprises dans la définition des supports à mettre en place et dans des propositions de stages qui aideraient les étudiants à réussir leur transition entre les études et leur activité professionnelle. **Le mécanisme de l'alternance**, fortement développé dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, pourrait également être plus généralisé.

L'enseignement supérieur et la recherche devraient également sortir de leur cadre de fonctionnement traditionnel, en s'engageant avec d'autres acteurs de la région, notamment les entreprises, et offrir des **possibilités de formation tout au long de la vie** contribuant ainsi à développer des emplois à haut niveau de qualification et permettant aux diplômés de trouver un travail sur place. Il est important de penser globalement l'offre de formation proposée sur le territoire en relation avec le profil du marché local de l'emploi, et **proposer des formations davantage spécialisées en corrélation avec les spécificités et besoins des entreprises bas-normandes** (secteurs de l'aéronautique, du bâtiment, etc.).

Il conviendrait également d'encourager les passerelles entre la recherche publique et la recherche privée, en décloisonnant les cultures, en favorisant les échanges et en croisant les expériences. Ainsi, les liens entre la recherche fondamentale et la recherche industrielle se renforceront, permettant alors la création et l'émergence de nouvelles filières débouchant sur de nouveaux métiers. Réussir le transfert entre la recherche fondamentale et, de l'autre côté, l'entreprise qui a besoin de technologie et donc d'application industrielle, passe nécessairement par la création d'instituts de transfert technologique. Si un certain nombre d'outils sont déjà mis en place en Basse-Normandie dans ce but, il va néanmoins falloir trouver et construire des dispositifs qui soient fortement incitatifs, et qui donnent envie aux acteurs (entreprises / chercheurs) d'y aller : cela passe par des dispositifs extrêmement simplifiés et praticables.

Trois points semblent importants à prendre en considération pour que le rapprochement entre entreprises et universités puisse fonctionner :

- > La gouvernance ;
- > La logique de filières : il faut pouvoir s'appuyer sur des filières intégrées, dans le monde professionnel comme dans le monde de la recherche (exemple dans le domaine des matériaux) ;
- > L'envie et l'ambition : il faut par exemple s'inspirer sur la motivation et l'envie de la Bretagne de faire fonctionner ses différents réseaux et ses entreprises.

Enfin, si tous les acteurs semblent s'accorder à dire que la Région a fait d'énormes efforts depuis plusieurs années pour développer et renforcer l'adéquation enseignement supérieur et entreprises (allocations doctorales, programme innovation recherche, la MIRIADE, etc.), il est cependant impératif pour le futur de travailler et d'améliorer fortement la communication, tant sur l'affirmation de nos forces et savoir-faire que sur les dispositifs de rapprochement déjà existants.

Les transports et la mobilité

25 mai 2011

Cette synthèse reprend l'ensemble des échanges et des réflexions qui ont été débattues autour de la thématique des transports et de la mobilité :

- > Les modes de déplacements qui favorisent la mobilité de proximité et les modes doux.
- > Favoriser la complémentarité et l'intermodalité des modes de transports.

Aujourd'hui, les déplacements sont majoritairement organisés autour de l'automobile, mode de transport qui va atteindre ses limites à court terme à cause de la raréfaction des énergies fossiles et du prix du pétrole qui ne cesse d'augmenter.

Construire un territoire durable et équitable, suppose que la politique des déplacements participe à la préservation de l'environnement tout en répondant aux besoins de chacun dans ses déplacements quotidiens. A ce titre, le transport ferroviaire apparaît de plus en plus pertinent face au territoire qui s'engage dans une politique tournée vers le développement durable et les modes de transport alternatifs. Cependant, le TER de demain devra répondre à des critères d'excellence comme **l'accessibilité plus facile pour tous**, notamment pour les personnes à mobilité réduite et le respect de la qualité tout le long du trajet pour les voyageurs.

Pour que la population bénéficie d'une véritable alternative à l'automobile, le développement d'une **utilisation solidaire et complémentaire** entre les modes doux (vélo, marche, etc.), les transports en commun, le ferroviaire et la voiture devra gagner en efficacité. La mise en place de projets traitant de l'intermodalité des transports devra se faire en concertation et en **co-construction avec les acteurs** ruraux et urbains du territoire en privilégiant **l'intelligence collective : l'organisation d'une conférence régionale sur les transports et l'utilisation des outils de la gouvernance** que sont les SCOTS et les comités de ligne paraissent être à ce titre deux actions importantes à réaliser.

D'autres propositions sont en cours de réflexion mettant en avant :

- > les nouveaux usages des véhicules (co-voiturage, vélo-voiture...), réduction de la vitesse en centre-ville ;
- > la sensibilisation aux "éco-gestes" (éco-conduite) ;
- > les plans de déplacement d'entreprise ;
- > le télétravail ou le travail à domicile (limiter les déplacements) ;
- > la création de parkings relais disposés en zone périphérique de la ville permettant de faciliter le stationnement ;
- > le changement de mode ou réseau de transport (transports en commun, location de vélos électriques, etc.).

La Basse-Normandie devra par conséquent **favoriser de manière importante la mobilité de proximité** pour se donner les moyens de rendre son territoire plus attractif, notamment pour les jeunes.

Concernant le transport de marchandises, un certain nombre de leviers seraient pertinents à prendre en considération, plus particulièrement le développement d'un réseau ferroviaire à dominante fret et le renforcement du transport combiné.

L'ouverture du réseau de transports bas-normand au réseau européen se fera notamment à travers les lignes ferroviaires et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, levier majeur pour le développement et l'attractivité de la région bas-normande. Elle est une opportunité de se connecter au réseau LGV européen et de renforcer la coopération avec les régions limitrophes en particulier avec la Bretagne.

Pris entre Paris et Londres, le territoire bas-normand doit profiter de cet atout majeur pour se rattacher au futur chantier du “Grand Paris” et se connecter au réseau grande vitesse national et européen. Aussi faudrait-il concevoir pour **cette Ligne Nouvelle Paris-Normandie un autre modèle que la grande vitesse basé sur la régularité, la sécurité et pas uniquement la rapidité** : engager une discussion avec l'ensemble des partenaires sur ce projet, faire partie de ce projet avec l'ensemble du territoire normand et en mesurer les apports de richesse (équilibre entre les dépenses et les recettes) sont là des priorités majeures.

Dans cette approche d'ouverture, Le Havre se positionnerait idéalement comme le port de Paris, la porte d'entrée pour irriguer tout le territoire normand et notamment tout l'arrière-pays avec des prolongements de lignes envisageables (Paris-Granville) jusqu'au Mont-Saint-Michel. Cependant, si la région veut profiter pleinement de l'effet LGV et drainer au mieux les flux, une démarche proactive devra nécessairement être mise en œuvre en **développant des plateformes logistiques réparties sur des points stratégiques du territoire et en tenant compte de l'axe essentiel de contournement ouest de l'île de France pour le fret**.

Compte tenu de son positionnement stratégique ouvert sur le plus important trafic maritime au monde, la Basse-Normandie possède un potentiel de développement très important. Dans cette situation, **la mutualisation et la synergie des ports bas-normands** présenteraient un atout incontestable pour, d'une part, **renforcer les liens du territoire avec l'Angleterre** et d'autre part **pour ouvrir la Basse-Normandie à l'international**. La valorisation de la façade maritime passera donc par une nécessaire complémentarité des ports bas-normands (potentiel important de stockage, de transformation et distribution vers l'Angleterre, coopération interportuaire GPM Le Havre / Rouen), et par une capacité de mobilisation et de coopération de l'ensemble des acteurs régionaux pour atteindre une masse critique et gagner en visibilité et en compétitivité au niveau international. Enfin, pour faire face à l'augmentation de flux de marchandises, la création ou la réhabilitation de plates-formes logistiques régionales existantes comme celle de Mézidon-Canon, constituées sous la forme d'un maillage interrégional, seront nécessaires au développement des ports normands.

L'action internationale

30 mai 2011

Cette synthèse reprend l'ensemble des échanges et des réflexions qui ont été débattues autour de la thématique de l'action internationale :

- > Réussir l'intégration de la Basse-Normandie dans l'espace européen et dans le monde ;
- > Les atouts et secteurs d'avenir de nature à porter le territoire à l'international.

L'internationalisation de la Basse-Normandie et de ses entreprises est un axe prioritaire de la stratégie régionale de développement économique. L'action de la région est axée sur un objectif principal : conforter le positionnement de l'économie bas-normande au plan international à travers le pilotage de l'attraction de son territoire et du développement de ses entreprises à l'international.

Intégré dans un environnement mondial, le monde de l'enseignement et de la formation voit ses échanges économiques et culturels s'accélérer où la mobilité internationale devient pour les jeunes un des leviers d'une formation réussie et la garantie d'une insertion professionnelle de qualité. C'est la raison pour laquelle la maîtrise de l'anglais doit devenir une priorité pour la région dans la formation des jeunes. **Développer le bilinguisme et par là même la "mentalité frontalière"** (liens avec l'Angleterre notamment) est essentiel pour l'avenir. De même, la mise en place d'un dispositif permettant **d'étendre les possibilités de mobilité des jeunes à travers l'Europe et le monde**, doit s'inscrire dans un modèle d'efficacité avec l'objectif d'offrir une véritable formation aux étudiants. De plus, cette initiative pourra être associée à la promotion du territoire normand par les jeunes qui pourront jouer le rôle d'ambassadeurs de leur région.

Un des atouts de la Basse-Normandie est sa dotation en pôles de compétitivité dans des secteurs de pointe où naissent des applications technologiques comme le paiement sans contact par exemple (pôle TES), ainsi que ses nombreux savoir-faire dans le domaine de la recherche (pôle VALORIAL, les EMR, l'aquaculture, etc.). Un des enjeux de l'action internationale pour l'avenir **serait de structurer et faire connaître ces filières d'excellence et ces secteurs de pointe**. Un autre enjeu serait également d'augmenter la dimension internationale des entreprises bas-normandes aussi bien dans les échanges commerciaux que dans des nouvelles coopérations internationales. Accompagner les acteurs économiques dans le développement à l'international, c'est aussi valoriser les atouts régionaux à l'étranger pour accroître l'attractivité de la Basse-Normandie et pour attirer de nouveaux projets sur le territoire.

Certains marchés internationaux nécessitent une approche collective. Ainsi, pour répondre d'une "même voie" à un marché à l'étranger, **la stratégie d'alliance entre entreprises ou régions de proximité** possédant des savoir-faire identiques ou complémentaires permettrait une plus grande reconnaissance du territoire au niveau européen et international. Il est ainsi essentiel pour le futur de **mettre en réseau les acteurs pour qu'ils jouent collectif à l'étranger**.

Les alliances ou les partenariats stratégiques avec des pays émergents ou d'autres régions françaises de proximité (sur le nucléaire, les EMR, etc.) permettraient **de sortir la Basse-Normandie de "l'angle mort"** (région située entre deux territoires dynamiques Bassin Parisien / Grand Ouest) : des partenariats mis en place et développés dans une logique gagnant/gagnant. Sur ce point, il serait impératif **de clarifier et contractualiser ces alliances de proximité géographique (Haute-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne) sur des thèmes précis**.

S'appuyer sur la marque "Normandie" pour promouvoir nos compétences reconnues à l'international pourrait aussi être un point d'ancrage de la stratégie de marketing territorial. Il s'agirait du socle à partir duquel toutes les actions à mettre en œuvre auraient l'objectif d'attirer les projets sur le territoire normand. Le rapprochement stratégique des deux régions normandes dans un plan de communication commun semblerait être l'échelle la plus pertinente pour communiquer à l'international.

La région dispose enfin de nombreux outils de développement économique comportant une palette d'aides financières dédiées au rayonnement international du territoire et de ses entreprises. Cependant, il serait intéressant de **développer des dispositifs qui permettraient et encourageraient la prise de risques pour se positionner sur de nouveaux marchés à l'étranger**. De plus, dans le but de donner une perspective d'évolution de l'entreprise dans une dimension internationale, il faudrait intégrer, dès la naissance du projet, cette vision. C'est la raison pour laquelle des moyens financiers supplémentaires doivent donner la possibilité au chef d'entreprise de mettre en action ses projets internationaux qui ne se feraient pas sans cette aide. De même, il serait judicieux de **coordonner les politiques d'aides aux entreprises** avec la Haute-Normandie.

Pour conclure, afin d'encourager les investisseurs à venir s'installer sur le territoire, la Basse-Normandie devrait accroître son attractivité sur le plan économique pour accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux investisseurs. Des actions de promotion territoriale définies autour des atouts régionaux (culture, recherche, environnement), des compétences et savoir-faire du territoire, permettraient de renforcer la notoriété de la Basse-Normandie face à la concurrence d'autres régions.

L'économie et l'innovation

9 juin 2011

Cette synthèse reprend l'ensemble des échanges et des réflexions qui ont été débattus autour de la thématique de l'économie et de l'innovation.

- > L'agriculture locale dans le contexte mondial
- > Les PME et l'innovation territoriale comme axe de développement économique

L'agriculture subit actuellement une crise majeure avec une incidence directe sur les cours de matières premières qui fluctuent énormément.

Les outils de gestion et de régulation des sièges d'exploitation n'existent plus, ce qui les rend très instables. Au-delà de la production agricole proprement dite, l'agriculture ne se cantonne pas à la fourniture de biens matériels mais aussi de services dans le domaine du tourisme, des loisirs, du social, de l'environnement, il s'agit là de services marchands. L'agriculture est un aménageur du territoire et participe au développement du territoire à différents niveaux (paysager, touristique, culturel...).

Aujourd'hui, le dérèglement du climat génère des phénomènes agronomiques (hivers plus froid, été plus chaud) qui fragilisent les sols (parcs naturels, le littoral, etc.) et engendre des problèmes environnementaux (phytosanitaires, la chimie des sols). Cette évolution climatique réclame une véritable reconversion écologique de l'économie et ainsi lutter contre le dérèglement du climat. Le changement radical de nos modes de production est incontournable.

L'évolution du climat va également directement impacter la gestion de l'eau qui va devenir un enjeu majeur, sachant que le potentiel et la connotation de l'eau attachée à la région sont très forts. Afin de préserver les ressources en eau, **il faudrait favoriser de nouvelles cultures plus efficaces qui ne mettent pas en péril l'écosystème**, notamment les nappes phréatiques. De même, **réintroduire des rotations de culture adaptées aux "pays chauds"** permettrait de dépenser moins d'énergie.

La sécheresse est aussi révélatrice d'une agriculture productiviste utilisant trop d'eau : implanter des cultures plus efficaces en eau grâce à la recherche agronomique et gérer l'eau, c'est aussi favoriser des jachères qui reconstruisent les nappes phréatiques et maintiennent les sols. Il faudrait diversifier les cultures moins consommatrices d'eau, **intensifier les cultures biologiques et raisonnées qui sont plus respectueuses de l'environnement et instaurer en parallèle une cohérence entre les filières de production et les circuits de distribution de proximité**. Ainsi, on favoriserait le développement régional de bassin d'emplois non délocalisables.

Ensuite, on ne peut pas envisager le développement économique des entreprises bas-normandes sans évoquer **la nécessité de penser le territoire au-delà des frontières administratives**. Penser le développement économique des entreprises bas-normandes, c'est penser Grand Ouest : une grande région regroupant la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire et la Picardie pour envisager un périmètre territorial similaire aux Länders allemands, atteindre une masse critique et permettre ainsi aux entreprises de se développer dans les meilleures conditions.

La question de la taille des entreprises est également importante à prendre en considération : l'Etablissement de Taille Intermédiaire (ETI) est un format d'entreprise qui se situe entre la PME et la grande entreprise (de 250 à 5000 salariés) permettant un positionnement sur le marché international plus pertinent. C'est sans doute vers ce modèle que la région devrait s'orienter : l'enjeu pour l'avenir consisterait donc à **"faire grossir" les TPE et PME pour qu'elles deviennent des Etablissements de Taille Intermédiaire** créateurs d'emplois et

tournés vers l'export, via un certain nombre d'outils (prêts remboursables, Dispositif des Investissements Aidés et Garantis, etc.).

Pour rejoindre la question de l'export et de la compétitivité des entreprises bas-normandes à l'international, notamment dans les pays émergents, il est évident qu'une **meilleure maîtrise de l'anglais** au niveau des acteurs du territoire est indispensable. L'anglais reste encore une barrière linguistique réelle en Basse-Normandie.

Afin d'accompagner également les entreprises dans leurs démarches d'innovation et d'exportation, et de simplifier les démarches des chefs d'entreprises dans les secteurs émergents comme les énergies marines renouvelables ou les secteurs liés à l'économie verte, il conviendrait **de mettre en place, structurer et rationaliser "un guichet unique"**. De même, une partie du financement des jeunes entreprises pourrait se faire à travers un fond d'intervention interrégional permettant l'amorçage de l'activité de l'entreprise. A noter qu'une démarche identique à celle-ci serait à mettre en œuvre pour la reprise et la transmission d'entreprise.

Enfin, il conviendrait de **conforter et renforcer la place de L'Economie Sociale et Solidaire dans le développement économique régional**. C'est un secteur qui innove en permanence et qui se positionne comme une vraie alternative économique face au modèle actuel : l'exemple du développement croissant et réussi de l'Association R'PUR en Basse-Normandie (entreprise d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés par la récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques [DEEE]) prouve que l'ESS peut être un modèle économiquement viable et vecteur d'épanouissement sociétal. L'Association R'PUR connaît en effet une croissance perpétuelle depuis sa création, et son activité prévoit encore d'augmenter de 50% d'ici à 2015 ; elle a également réussi à nouer des partenariats étroits avec de grandes entreprises comme VEOLIA, et est devenue un site pilote sur le territoire français pour la collecte des DEEE.

Cette synthèse reprend les échanges des 3 réunions de concertations organisées à Cherbourg, Alençon et Caen

Vers un nouveau modèle de développement

Cette synthèse reprend l'ensemble des réflexions et des échanges qui ont été débattus lors de la première table ronde intitulée :

> “Expériences normandes” : Vers un nouveau modèle de développement basé sur une organisation multipolaire, la coopération et la solidarité.

Pour conforter sa position de région dynamique, la Basse-Normandie doit maintenant mettre en place des actions qui lui permettront de mobiliser et rassembler les acteurs du territoire et d'anticiper les mutations futures. Pour cela, elle doit élaborer un nouveau modèle de gouvernance des territoires qui prendrait en compte **un meilleur équilibre entre la ville et la campagne** et une meilleure définition de son espace **en mutualisant les équipements et les décisions et en développant les actions en réseau.**

Il est évident que la vitalité de la Basse-Normandie vient de son maillage important de petites et moyennes villes, mais il faut être réaliste, elles subissent une attraction des grandes métropoles. Les grands pôles urbains doivent alors se positionner comme des moteurs de développement économique pour le monde rural : **il paraît nécessaire de devoir renforcer les pôles forts pour qu'ils deviennent des courroies d'entraînement véritables pour les espaces ruraux.**

Pour mettre en place un tel modèle, cela passe forcément par un changement dans la façon de gouverner les territoires en s'orientant vers **un modèle de gouvernance villes / campagnes basé sur la co-construction**, et sur l'instauration d'un dialogue très fort entre ces deux mondes : il faut travailler en réseau pour permettre de l'emploi partagé et mutualiser des systèmes de décisions. Sur ce point, il conviendrait de ne pas négliger et minimiser le travail déjà effectué avec les pays, qui restent une vraie solution en termes d'espaces d'échanges entre communauté de communes, permettant de répondre ainsi aux attentes de la population sur l'évolution de leur territoire **(travail en réseau, notion de partage).**

En effet, le pays est une dimension du territoire propice au développement de projets en lien avec la population, car il possède les atouts nécessaires : territoire d'identité et de réflexion commune. On ne peut mobiliser une population qu'à partir du moment où il y a un sentiment d'appartenance à un territoire commun avec des valeurs communes partagées : en ce sens le rôle **des pays comme territoires d'intervention reste particulièrement nécessaire.**

Par ailleurs le modèle de développement économique actuel a atteint ses limites et il faut désormais penser un nouveau modèle qui réponde aux problématiques de tous les acteurs du territoire en se dotant **de nouveaux outils de mesure intégrant le bilan sociétal et l'économie sociale et solidaire.** Il faudrait tendre vers un modèle où coexistent le modèle libérale et le modèle de l'économie sociale et solidaire définissant ainsi une nouvelle forme d'économie très attachée aux valeurs du territoire. Ce nouveau modèle ferait **coexister l'économie libérale et l'économie sociale et solidaire très ancrée sur le territoire bas-normand.**

En effet, l'Economie Sociale et Solidaire est présente en Basse-Normandie dans beaucoup de domaines, mais elle est encore insuffisamment représentée et aurait besoin que l'on renforce son image par une communication et une diffusion auprès de nouveaux partenaires prêts à l'aider dans son financement.

Les entreprises sont notamment les premières cibles de ce nouveau modèle : sur le volet transmission et reprise d'entreprises par exemple, l'économie sociale et solidaire pourrait jouer un rôle important en apportant des réponses et des solutions aux salariés sur les modalités à suivre pour ce type de procédure (reprise par les salariés, transmission,...).

La Normandie ne pourra se développer qu'en rassemblant ses territoires ou en se rattachant aux territoires voisins. De plus, avec la nouvelle stratégie européenne des fonds européens, la Normandie doit se positionner de manière très forte, car sans les aides de l'Europe, les projets de développement normands ne pourront pas se faire.

Il est donc nécessaire de développer des coopérations culturelles et géopolitiques avec les régions voisines limitrophes, notamment la Bretagne (Mont-Saint-Michel, liaison ferroviaire Caen/Rennes) et les Pays de La Loire (préoccupations agricoles, avenir de la filière équine, etc.) et agrandir ainsi l'échelle d'intervention du territoire (SCOT), mettre en coïncidence les bassins de vie et les services à proposer à la population, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

La Basse-Normandie doit se "réveiller" et tirer également profit de son positionnement géographique privilégié, à mi-chemin entre Paris et Londres, et du potentiel qu'offre le port du Havre pour capter une partie de la croissance générée par ces pôles. Ainsi, la région devra jouer l'ouverture et nouer des liens très étroits avec le projet du "Grand Paris" en ayant une démarche proactive et en renforçant et en amplifiant ses partenariats avec Londres et sa métropole. Au-delà de la question de la réunification ou du choix de la capitale, l'horizon territorial sera forcément normand (projets structurants communs comme la LNPN, le développement portuaire, les EMR, le PRES, ...).

Un des facteurs important à prendre en compte serait aussi de "réactiver ou renforcer" la capacité du territoire bas-normand à innover (faire mieux avec moins) car la conjoncture économique et sociale actuelle doit nous pousser à modifier nos schémas économiques. **L'innovation dans le transport d'information à très haut débit est un début de solution pour désenclaver les territoires les plus isolés** et offre des perspectives économiques favorables pour les entreprises régionales. Ce développement de l'innovation autour des TIC est un vecteur d'attractivité du territoire. Cependant, afin de compléter l'approche et d'anticiper sur les futurs modes de déplacement, une réflexion sur les transports de demain permettrait de définir les différents axes de recherche concernant ce domaine, car il est primordial pour le territoire.

Le bien-être, l'équilibre, l'innovation et le partage sont des valeurs traditionnelles de la région, mais ce sont aussi des valeurs d'avenir. Elles révèlent la capacité à pouvoir s'investir et se projeter dans l'avenir via de nouveaux modèles (ESS, SCOP : facteurs de différenciation pour la Basse-Normandie basés sur des pouvoirs de décisions locaux). L'économie productive ne doit pas être le seul apanage de Caen, elle doit être présente sur l'ensemble du territoire via des spécificités économiques (EMR par exemple). De même, dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, les produits de la mer manquent de visibilité alors qu'ils représentent un pan important de l'économie bas-normande. Il va de soi que **le modèle catastrophe pour l'avenir verrait le reste du territoire bas-normand en dehors des grandes villes condamné à l'économie résidentielle.**

Enfin, dans le développement territorial d'une région, il convient de réfléchir à la cohérence entre les différents modèles économiques qui le composent et veiller à ce que ceux-ci s'inscrivent dans une stratégie commune pour éviter leur éloignement. En Basse-Normandie, il existe un certain manque de communication sur des filières très présentes sur le territoire, comme celle du cheval, où il y a un réel décalage entre l'image très forte du cheval liée à la région et les constats du terrain qui confirment les progrès qu'il reste à faire pour que la filière équine soit à la hauteur des ambitions du territoire.

Penser à construire l'avenir pour et avec les jeunes

Cette synthèse reprend l'ensemble des réflexions et des échanges qui ont été débattus lors de la table ronde intitulée :

> “Penser et construire l'avenir pour et avec les jeunes” : quelle politique pour la jeunesse à l'échelle de la Basse-Normandie, quels partenariats construire ?

Face à un contexte de vieillissement de la population, promouvoir la jeunesse et construire une politique pour et avec les jeunes devient un enjeu majeur pour l'avenir de la Basse-Normandie. Associer les jeunes aux projets du territoire et aller vers une politique intégrée de la jeunesse est une priorité pour la région. Il est donc nécessaire de mettre en place une stratégie adaptée pour rendre cette vision possible et réalisable.

Un des facteurs à prendre en compte est que le vieillissement de la population va considérablement diminuer la part de jeunes dans la société, ainsi, leur champ d'action dans le processus décisionnel dans lequel ils sont déjà peu présents va encore diminuer. Il y a un risque de marginalisation pour eux d'où l'importance de **mettre en valeur les qualités qui les caractérisent : la vivacité ou la créativité par exemple.**

L'objectif de cette politique est de **rendre les jeunes acteurs de leur projet de vie pour qu'ils inventent le futur de leur territoire et se sentent partie prenante des décisions et projets qui les concernent.** Le rôle de l'adulte doit intervenir comme facilitateur, aider les jeunes à construire leur projet de vie en Basse-Normandie en les rapprochant du monde professionnel. On pourrait imaginer des rencontres avec des jeunes intégrant des cercles de réflexion regroupant des chefs d'entreprise et des professionnels. Le but de ces rencontres serait de mettre les jeunes en “mode projet” et d'accompagner leurs idées et stimuler leur créativité. Elles pourraient également créer des vocations sur le territoire (“**les rencontres créent les vocations**”). Ce même type de rencontres pourraient être organisées au sein d'établissements scolaires par exemple.

Afin de rendre les jeunes acteurs de leur projet de vie, et aussi leur donner envie de revenir sur le territoire bas-normand au cours de leur vie, il conviendrait également **de travailler sur des ancrages forts** et les aider à découvrir et s'approprier leur territoire pour qu'ils en connaissent toutes les richesses (appropriation de manière ludique, par des supports vidéo, par des outils qu'ils utilisent). C'est la raison pour laquelle, une politique plus proactive de la région envers la jeunesse devrait concentrer ses efforts sur :

- > Une plus grande efficacité de la formation ;
- > Une ouverture de l'accessibilité à l'emploi ;
- > Une meilleure communication sur les forces culturelles et les atouts de la région.

Concernant la formation, une ouverture aux nouveaux métiers autour de la technologie d'internet par exemple (développements pour iPhone, etc.) permettrait de répondre aux besoins des entreprises qui se développent dans ce secteur (exemple de l'association NOVEA qui forme aux métiers de la fibre optique). Il y a à là une nécessité de valoriser voire généraliser certaines initiatives prises par rapport à des réponses à des nouveaux besoins en termes d'emplois, de formation et de recrutement. D'une manière transversale, il est aussi apparu lors des différentes réunions, que l'apprentissage de la langue anglaise reste un axe majeur pour la région au niveau de la formation des jeunes : il faudrait à l'avenir **dynamiser la notion d'ouverture en devenant un territoire exemplaire en terme d'apprentissage de l'anglais.**

Il faudrait également promouvoir la mise en place de “parcours jeunes” pour les aider à construire leur profil de carrière et mieux les orienter dans leur projet avec, par exemple, une **intensification des relations entre les CFA et l’université**. Les structures d’accompagnement devront, dans leur fonctionnement, être plus efficaces et accessibles dans **la promotion de la formation tout au long de la vie** pour que l’aboutissement soit, d’une part, l’obtention du diplôme qui va servir à entrer dans le monde du travail, et d’autre part, la garantie de la stabilité du parcours professionnel. De même, le niveau d’excellence devra être idéalement réparti sur tout le territoire bas-normand, pas uniquement focalisé sur l’agglomération de Caen, car c’est l’excellence qui tire les jeunes vers le haut. Enfin, il conviendrait d’encourager **l’apparition de parcours de réinsertion scolaire et professionnelle** pour les jeunes qui restent touchés par l’échec scolaire ou le chômage.

D’autres propositions pour la jeunesse consisteraient à créer un “observatoire de la jeunesse” visant à comprendre et identifier les différentes populations de jeunes, à développer un lieu de concertation entre les jeunes, les entreprises, les associations, les familles et faire du territoire bas-normand **un espace de citoyenneté active et de dialogue pour apprendre aux jeunes leurs droits et devoirs, rechercher des convergences innovantes et dynamisantes, bénéficier des savoir-faire intergénérationnels et créer du lien entre les générations** (faire de la Basse-Normandie un territoire du “bien vivre ensemble à tous les âges”).

GLOSSAIRE

CESER	Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
CFA	Centre de Formation pour Adultes
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CRT	Comité Régional du Tourisme
EMR	Énergies Marines Renouvelables
ENSICAEN	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETI	Établissement de Taille Intermédiaire
LGV	Ligne à Grande Vitesse
LNPN	Ligne Nouvelle Paris Normandie
PAC	Politique Agricole Commune
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PSR	Plan Stratégique Régional
ScoT	Schéma de Cohérence Territoriale
TER	Transport Express Régional
TPE	Très Petites Entreprises
UIMM	Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie

POUR EN SAVOIR PLUS

- > **“Perspectives Bassin parisien : 7 engagements des Régions pour un Bassin parisien attractif, durable et solidaire”**,
Institut d’Aménagement et d’Urbanisme Île-de-France (IAU)
Octobre 2009
- > **“Pour une LGV en Basse-Normandie”**
22 décembre 2009
- > **“Contribution bas-normande au projet de développement de l’espace Paris Seine - Normandie”**
13 janvier 2011
- > **“Schéma Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire”**
(SRADT)
Décembre 2007
- > **“L’économie sociale et solidaire en Basse-Normandie : tableaux de bord 2009”**,
Chambre Régionale de l’Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS)
Novembre 2009
- > **“La Normandie au futur”**,
Études normandes N°4
2010
- > Guide du Bilan Sociétal PME
“S’évaluer ensemble pour progresser ensemble”
Centre Des Jeunes, des dirigeants, des acteurs, de l’Economie Sociale (CDJS)
Mai 2008
- > **“La crise et nos territoires : premiers impacts”**,
Rapport préparé par Laurent Davezies pour l’AdCF,
la Caisse des Dépôts et l’Institut CDC pour la Recherche
Octobre 2010
- > **“Atlas de la santé sociale des régions françaises”**,
Région Nord-Pas-de-Calais
Janvier 2020
- > **“Les nouvelles ruralités en France à l’horizon 2030”**,
Institution Nationale de la Recherche Agronomique (INRA)
Juillet 2008
- > **“Régions 2020, Évaluation des défis qui se poseront aux régions de l’UE”**,
Union Européenne
Novembre 2008
- > **“Premier point d’étape sur le Plan Stratégique Régional « Normandie 2020 ”**,
Communication du Président Laurent BEAUVAIS lors de l’Assemblée plénière
des 21 et 22 octobre 2010.

Travail initié par la Région Basse-Normandie dans le cadre de l'élaboration de son Plan Stratégique Régional

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - BP 523
14035 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95
www.region-basse-normandie.fr



Le livre blanc « La Normandie 2020+ » est une synthèse du travail réalisé par le groupe de prospective ainsi que des résultats des réunions de concertation qui ont rassemblé près de 500 bas-normands.